

Projet éolien de PUYVINEUX
sur les communes de la Jarrie, de Saint-Christophe, d'Aigrefeuille-d'Aunis et de Croix-Chapeau
CHARENTE-MARITIME (17)

VOLET PAYSAGER



Décembre 2021
Version consolidée - Octobre 2023



ÉOLIENNES D'AUNIS 4
3 avenue Gustave Eiffel - 86 360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
05 49 38 88 25

Agence couasnon | paysage & urbanisme
9 rue Louis Kerautret Botmel - 35 000 RENNES
02 99 30 61 58 - paysage@agence-couasnon.com

Étude d'impact du projet éolien

Puyvineux

Version consolidée - Octobre 2023

Charente-Maritime (17)

Volet paysager

Juillet 2019

ÉOLIENNES D'AUNIS 4

3 avenue Gustave Eiffel
86 360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Tel : +33 (0)5 49 38 88 25



Agence Couasnon

9 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58



TABLE DES MATIÈRES

A . PRÉFACE 6

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS.....	6
2 . BIBLIOGRAPHIE.....	6
3 . ARTICULATION DU RAPPORT.....	6
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	7
4.1. Qualification des vues.....	7
4.2. Enjeu.....	7
4.3. Sensibilité paysagère.....	7
4.4. Impact.....	8

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL..... 12

A . LOCALISATION..... 12

B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE..... 14

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE.....	14
2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE.....	14
2.1. Aire d'étude éloignée.....	18
2.2. Aire d'étude rapprochée.....	19
2.3. Aire d'étude immédiate.....	19

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE..... 21

1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	23
1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie.....	23
1.2. Contexte touristique.....	24
1.3. Les grandes unités paysagères.....	29
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	40
2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN.....	42
2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE).....	42
2.2. Recommandations d'ordre paysager.....	45
2.3. Les parcs éoliens de l'aire d'étude.....	45
2.4. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien.....	47
3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	49
3.1. Les Monuments Historiques.....	49
3.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé (aire d'étude très éloignée).....	49
3.1.2. Covisibilité (aire d'étude très éloignée).....	52
3.1.3. Visibilité depuis l'édifice protégé (aire d'étude éloignée).....	55

3.1.4. Covisibilité (aire d'étude éloignée).....	63
3.2. Les sites protégés.....	67
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables.....	77
3.4. Parc Naturel Régional.....	89
3.5. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	93
3.6. Synthèse de la sensibilité du patrimoine.....	95
4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES.....	95

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE..... 97

1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	99
1.1. Le relief et l'hydrographie.....	99
1.2. Spécificités du territoire.....	100
1.3. Les principaux axes de communication.....	103
1.3.1. Chemins de randonnée et véloroute.....	103
1.3.2. Axes viaires.....	103
1.3.3. Axes ferroviaires.....	104
1.4. L'habitat.....	109
1.4.1. Habitat de plaine maritime.....	110
1.4.2. Habitat de plaine de champs ouvert.....	114
1.5. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager.....	121
2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	123
2.1. Les Monuments Historiques.....	123
2.1.1. Visibilité depuis l'édifice protégé (aire d'étude très éloignée).....	123
2.1.2. Covisibilité.....	126
2.2. Les sites protégés.....	131
2.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables.....	136
2.4. Patrimoine mondial de l'Unesco.....	136
2.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine.....	136
3 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS.....	136

E . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE..... 139

1 . CONTEXTE PAYSAGER.....	141
1.1. Le relief et l'hydrographie.....	141
1.2. Les principaux axes de communication.....	145
1.2.1. Chemins de randonnée et véloroute.....	145
1.2.2. Axes ferroviaires.....	145
1.2.3. Axes viaires.....	145
1.3. L'habitat.....	151

1.3.1. <i>Les bourgs</i>	151
1.3.2. <i>Perception depuis les hameaux et les habitations isolées</i>	163
1.3.3. <i>Habitat singulier</i>	165
1.4. <i>Synthèse de la sensibilité du contexte paysager</i>	167
2 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL.....	167
2.1. <i>Les Monuments Historiques</i>	167
2.2. <i>Les sites protégés</i>	167
2.3. <i>Les Sites Patrimoniaux remarquables</i>	167
2.4. <i>Patrimoine mondial de l'Unesco</i>	167
2.5. <i>Zone de Présomption de prescription archéologique</i>	169
3.1. <i>Synthèse de la sensibilité du patrimoine</i>	170
3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	170
F . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS	172
PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES	176
A . PRÉSENTATION DES VARIANTES	176
B . COMPARAISON DES VARIANTES	178
1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON.....	178
2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES.....	184
PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS.....	188
A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN.....	188
B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES	190
1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES	190
C . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES	202
D . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS LES AIRES TRÈS ÉLOIGNÉE ET ÉLOIGNÉE.....	205
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS.....	205
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DES AIRES TRÈS ÉLOIGNÉE ET ÉLOIGNÉE.....	222
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DES AIRES TRÈS ÉLOIGNÉE ET ÉLOIGNÉE	223
E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE RAPPROCHÉE	225
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS.....	225

2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE	256
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE RAPPROCHÉE.....	257
F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE IMMÉDIATE.....	259
1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS.....	259
2 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE.....	350
3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE	351
G . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE.....	354
1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE	354
1.1. <i>Préambule</i>	354
1.2. <i>Méthode d'analyse</i>	354
2 . CHOIX DES BOURGS	355
3 . SCHÉMAS D'OCCUPATION VISUELLE	356
3.1. <i>Bourg d'Aigrefeuille</i>	356
3.2. <i>Bourg de Croix-Chapeau</i>	358
3.3. <i>Bourg de Puyvineux</i>	360
H . CONCLUSION	362
I . POSTE DE TRANSFORMATION.....	364
J . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	368
1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET	368
2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES	369
3 . SYNTHÈSE DES MESURES.....	375
K . CONCLUSION	378
L . SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE.....	380
PARTIE 4. ANNEXES	388
A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	388
B . TABLE DES FIGURES	392
C . GLOSSAIRE.....	394
D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES.....	398
E . LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES.....	418
F . MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES.....	425

A . PRÉFACE

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Puyvineux dans le département de la Charente-Maritime (17).

Ce projet est porté pour le compte d'éoliennes d'Aunis 4.

Cette étude est menée par l'Agence COUASNON, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2017, du ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

- > favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;
- > analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;
- > étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;
- > réévaluer les effets du projet ;
- > participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010 puis en 2017 (cité plus haut) ;

Le Schéma Régional Éolien (SRE) de la région Poitou-Charente, rédigé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Poitou-Charentes et le conseil Régional de Poitou-Charentes, septembre 2012 ;

L'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes ;

Des éoliennes en Charente-Maritime, issu d'un travail commun entre la préfecture de la Charente-Maritime, la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et la Direction Départementale de l'Action sociale (DDASS), février 2004 ;

Les résultats de ces études et leurs orientations ont été intégrés dans la démarche de mise au point du projet du parc éolien de Puyvineux et notamment les préconisations des SRE concernant les recommandations liées à la préservation des paysages, à savoir :

- veiller au bon rapport d'échelle entre les éoliennes et les différents éléments paysagers ;
- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage et l'encerclement des espaces de vie et pour proscrire le mitage ;
- préserver les silhouettes des bourgs en évitant les situations de concurrence visuelle.

Note Éolise :

Le guide d'étude d'impact de 2016, mis à jour fin 2020 rappelle dans ses premières pages (p.12) qu'il « propose une démarche générale pour la réalisation et la présentation de l'étude d'impact sur la santé et l'environnement d'un projet de parc éolien terrestre ». Ce guide ne constitue pas une norme réglementaire et n'est qu'un ensemble de recommandations. Néanmoins, nous avons constitué notre étude et plus précisément la méthodologie de lecture des photomontages et les photomontages de ce dossier sur le guide de 2016. L'étude paysagère de ce présent dossier est donc proportionnée et adaptée au site. Ainsi le volet paysager identifie et traite correctement tous les enjeux paysager du projet avec une méthodologie adaptée, reconnue et expérimentée depuis plusieurs années. Par ailleurs, la construction du rapport paysage et la réalisation des photomontages ont été réalisées avant la validation du guide de 2020. Les photographies ont été réalisées essentiellement en 2019 d'après les recommandations méthodologiques du guide de 2016. Le guide actualisé de 2020 est aujourd'hui soumis à plusieurs critiques et n'est à ce jour pas reconnu par la profession et les paysagistes en raison notamment d'une méthodologie non dimensionnée à l'analyse des enjeux potentiels. Une note de position, co-signée par 25 bureaux d'études paysagistes, a été adressée au ministère afin de revoir plusieurs points méthodologiques.

3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - État initial** : analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.
- **2 - Scénarios** : évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.
- **3 - Impacts et mesures de réduction et de compensation** : analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.

4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. QUALIFICATION DES VUES

Ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet (théorique dans l'état initial, réelle dans la partie impact).

Vue fermée	Le projet ne sera pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces éléments.
Vue filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.
Vue tronquée // partielle	Seule la partie haute du projet est visible (nacelle, une partie des pales...). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement l'éolienne.
Vue ouverte	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble (mat + rotor).

Des informations cartographiques peuvent ensuite être apportées en complément, au cas par cas, de la qualification des vues selon la légende suivante :

Végétation du domaine public & privé	
	Peupleraie ou verger : végétation plus ténue
	Bosquet / forêt : formation végétale dense
	Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

Le pictogramme ci-dessous est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies (un numéro est indiqué à l'intérieur du pictogramme qui renvoie précisément à la photographie).



4.2. ENJEU

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est « la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2017, page 22).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.3. SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime « le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. » (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...). Conformément au guide de l'étude d'impact les enjeux sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--------------------------	-------	-------------	--------	---------	-------	------------

Les sensibilités peuvent être qualifiées de :

- nulle : la ZIP est masquée et ne modifie pas les perceptions
- très faible : la ZIP est à peine visible et ne modifie pas les perceptions
- faible : la ZIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : la ZIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : la ZIP est visible, elle apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : la ZIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Elle domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.4. IMPACT

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.



ÉTAT INITIAL PARTIE I

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL

A . LOCALISATION



Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/3

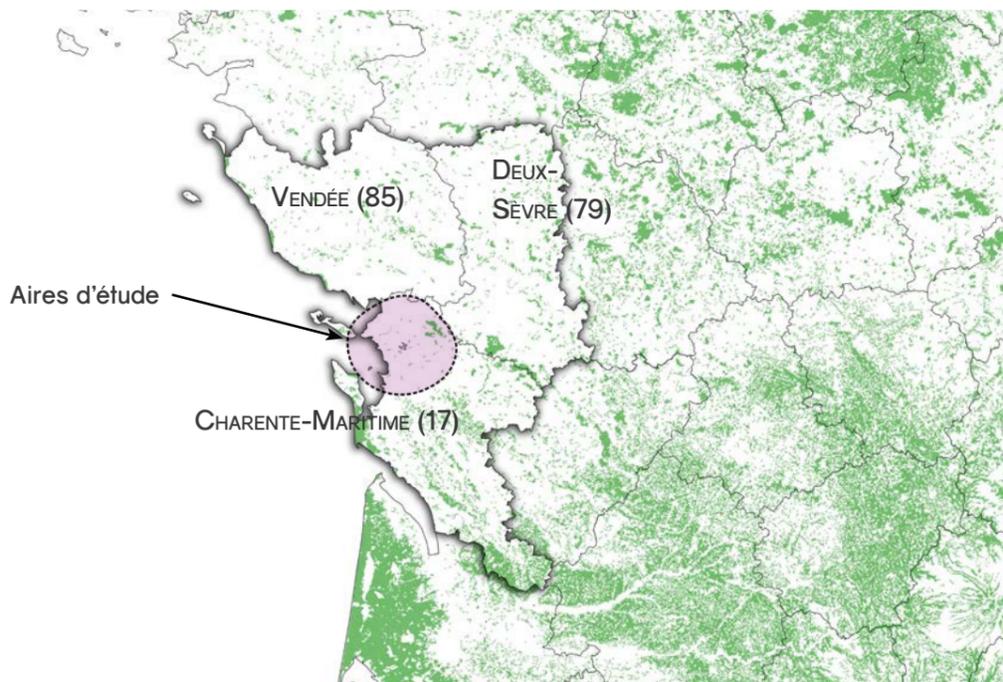


Figure 2 : Carte de localisation géographique 2/3

La zone du projet éolien se situe le long de la RD 939, et le périmètre d'étude se déploie sur trois départements : la Charente-Maritime (17) principalement, la Vendée (85) et les Deux-Sèvres (79).

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située dans le département de la Charente-Maritime, sur les territoires communaux de La Jarrie, Saint-Christophe, Aigrefeuille-d'Aunis et Croix-Chapeau.

Le projet est implanté à environ 72 km au sud/est de la Roche-sur-Yon, à 45 km à l'ouest de Niort, à 20 km au nord de Rochefort, 48 km de Saintes et à 18 km à l'est de La Rochelle.

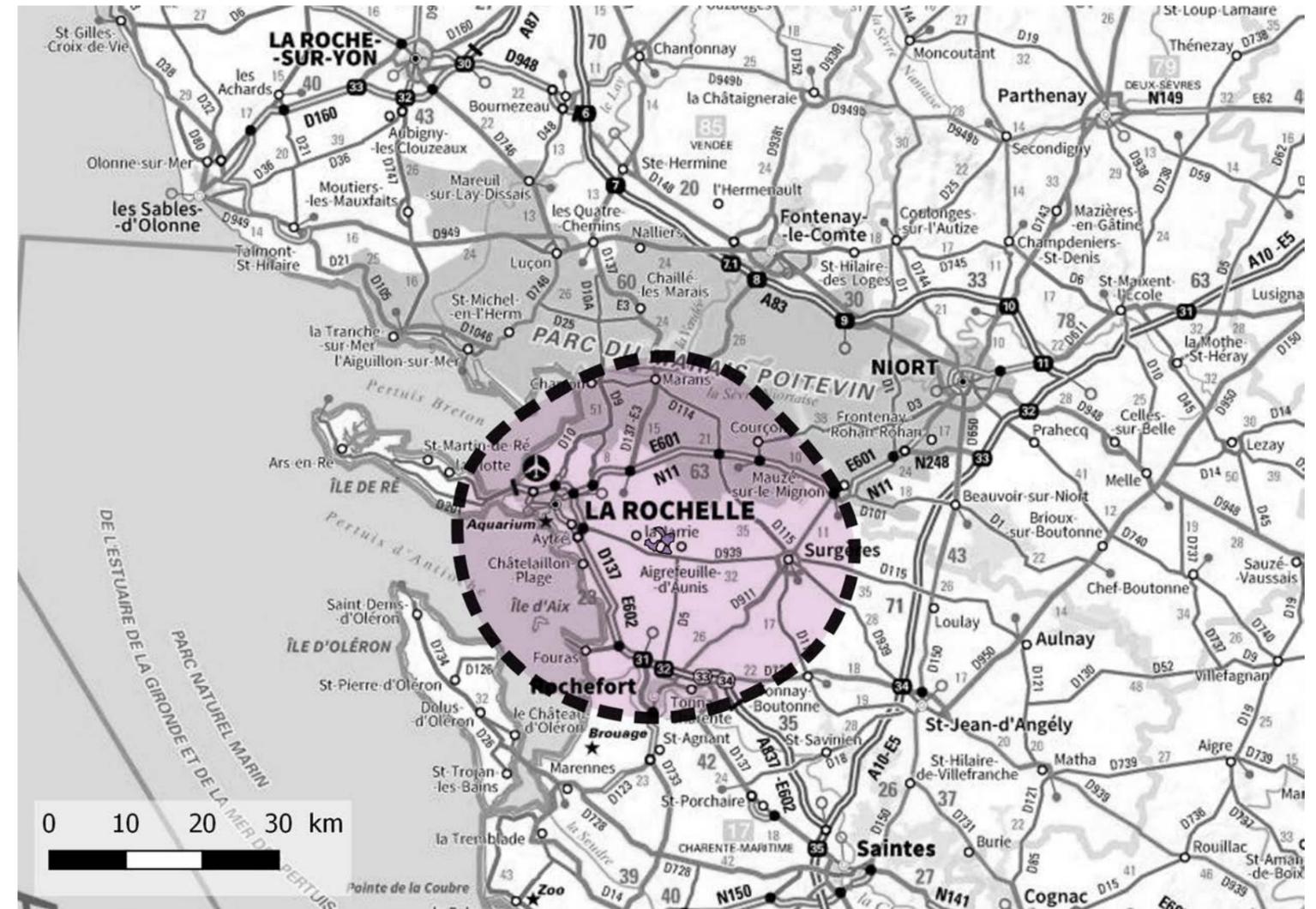


Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3

B . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

L'état initial vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études emboîtées les unes dans les autres. Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire d'étude éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son impact sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Conformément à l'actualisation 2017 du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, le travail de définition des périmètres des aires d'étude s'appuie sur la perception et la prégnance du projet pressenti qui permet de représenter au mieux les enjeux du territoire en tenant compte du principe de proportionnalité.

Ainsi, nous avons réalisé le calcul de la visibilité théorique¹ de la zone d'implantation potentielle pour une hauteur de 200 m (hauteur maximum envisagée sur ce projet²) en tenant compte du relief³ et des principaux boisements⁴. À noter que la méthode de calcul ne prends pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet.

Afin d'exploiter le principe de variation de la hauteur apparente, une seconde analyse basée sur le calcul de l'angle vertical a été réalisée. Cette seconde carte (présentée ci-après) met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude en est la traduction cartographique. Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers territoire, tels que les Monuments Historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les Sites Patrimoniaux Remarquables, les biens UNESCO.

Il existe trois aires d'étude autour du projet (de la plus éloignée à la plus proche) à savoir :

- > l'aire d'étude éloignée
- > l'aire d'étude rapprochée
- > l'aire d'étude immédiate.

1 Mission réalisée par l'Agence couasnon avec le logiciel WindPro 3.2

2 En phase initiale du projet la hauteur finale des éoliennes n'est pas connue. Un principe de précaution est donc appliqué en sélectionnant un gabarit d'éolienne maximisant.

3 Base de données : BD Alti 75m

4 Base de données : Corine Land Cover 2012 (catégories 311, 312, 313 et 324)

Aire éloignée

Aire rapprochée

Aire immédiate

ZIP

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Figure 4 : Imbrication des aires d'étude

FIGURE 5 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE BINAIRE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

 Zone d'implantation potentielle (ZIP)

 Zone de visibilité théorique
Les zones non colorées correspondent aux secteurs hors zone de visibilité théorique

 Principaux boisements

Informations relatives au calcul de la ZVI
Source : - MNT BDAIh 75 m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 200 m
Réalisation : - Windpro 3.2

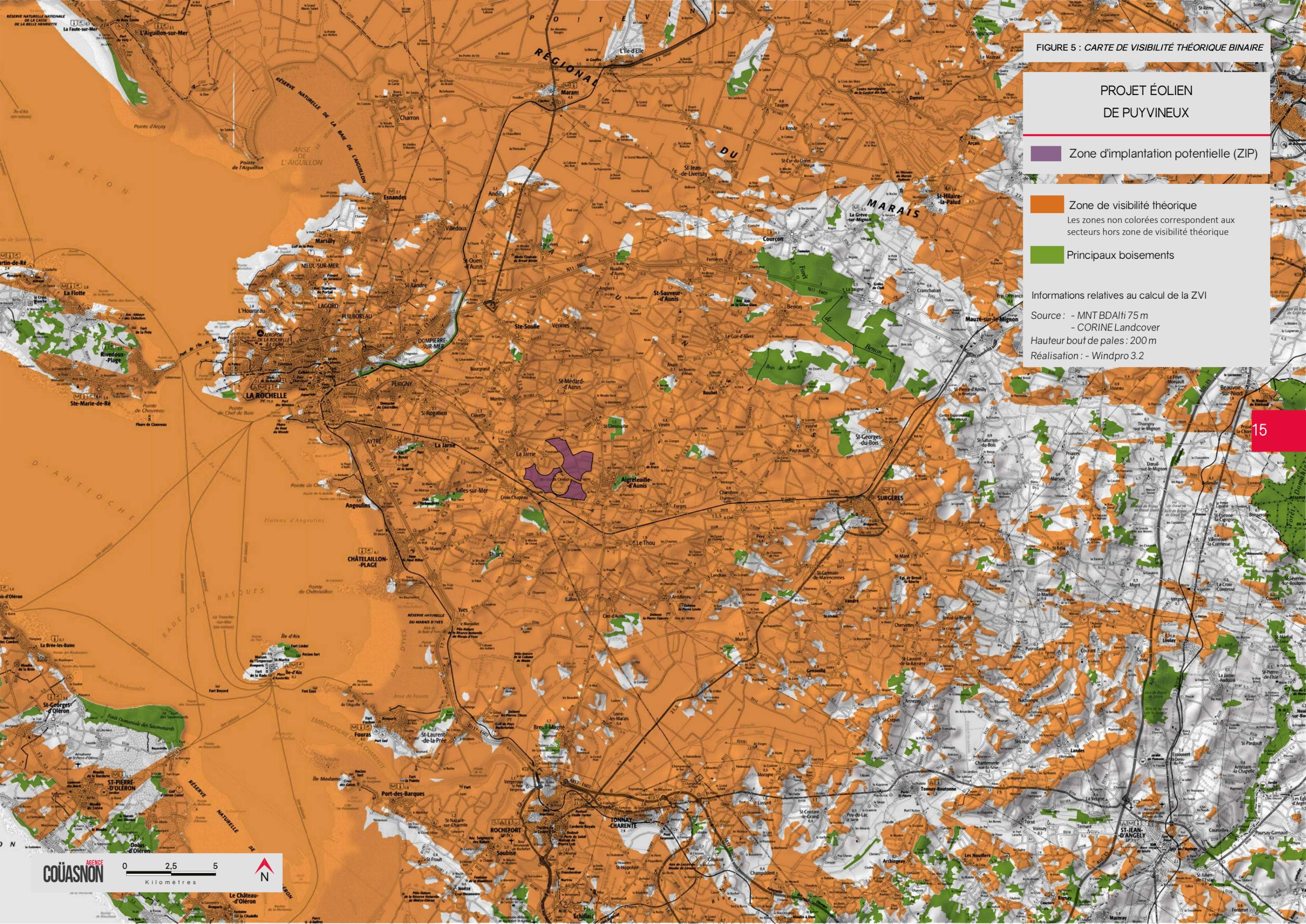


FIGURE 6 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 10 - 5,0°
- 5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

FIGURE 7 : CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  10 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

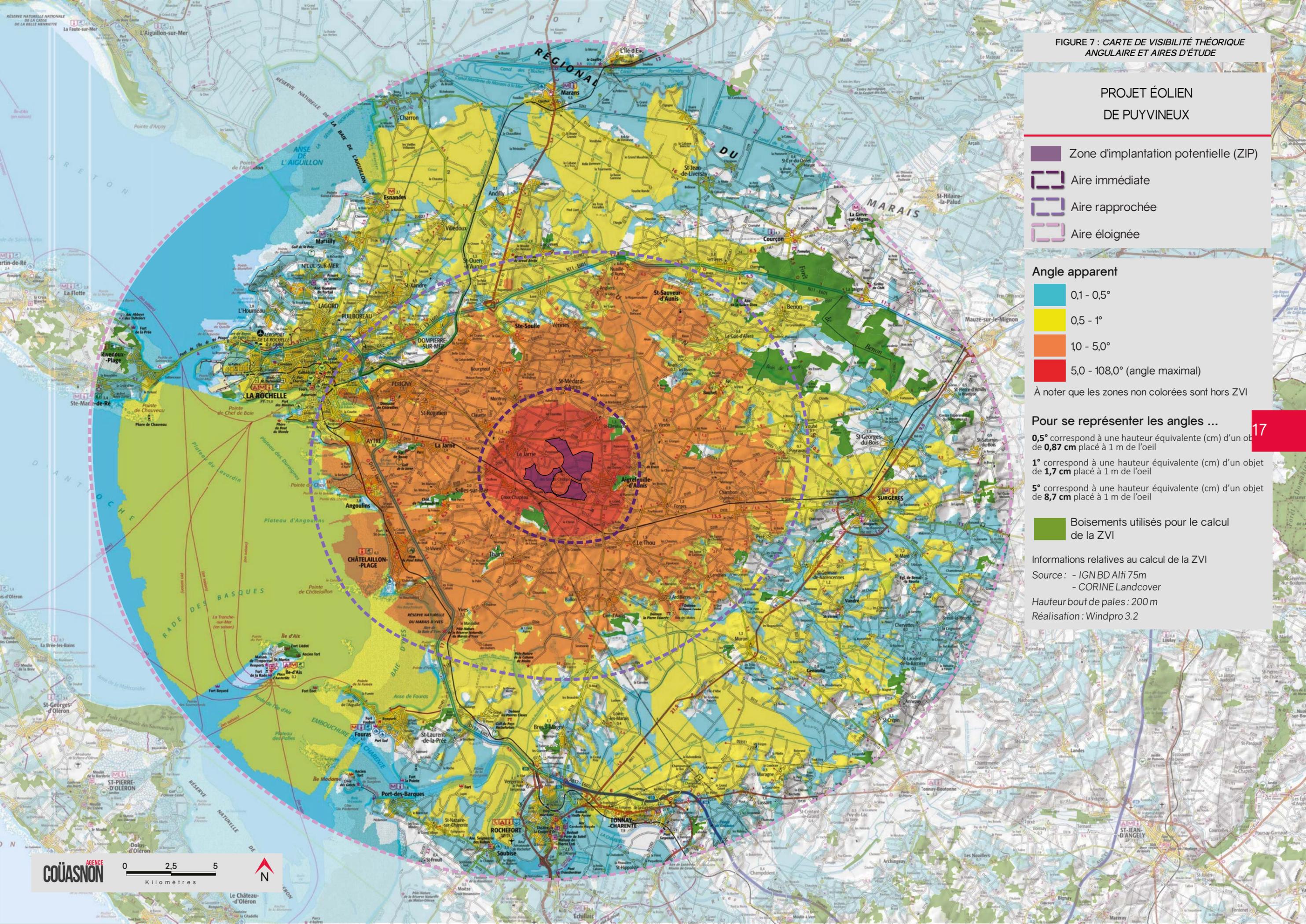
Pour se représenter les angles ...

- 0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'œil
- 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'œil
- 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'œil

-  Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 200 m
Réalisation : Windpro 3.2



QUELQUES EXEMPLES // SE REPRÉSENTER LES ANGLES

Ce gradient correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 0,1 et 0,4° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de moins d'1,7 cm placé à 1 m de l'œil.

Même s'il peut être visible, le projet ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. L'impact est négligeable à partir de ce gradient. C'est pourquoi ce secteur de visibilité théorique n'est pas pris en compte dans le tracé des aires d'étude.

Zone bleue sur la carte de ZVI

Angle apparent de 0.4°



NB

Dans les quatre exemples, l'éolienne est entièrement visible. Toutefois, la carte de ZVI calcule la visibilité verticale des éoliennes, même si celles-ci sont tronquées (dans les trois cas ci-dessous la couleur associée sur la carte de ZVI est la même) :



Zone jaune sur la carte de ZVI

Angle apparent de 0.85°



2.1. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée correspond à un bassin visuel où le projet est visible sur un angle compris entre 0,5 et 1°, ce qui correspond à un objet de 0,87 cm à 1,7 cm placé à 1 m de l'œil. Au-delà, le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 22 et 27 km depuis le centre de la ZIP et s'étend au-delà de Rivedoux-Plage à l'est, de Marans au nord et de Rochefort au sud.

2.2. AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

L'aire d'étude rapprochée correspond à un bassin visuel où le projet mesure entre 1 et 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de 1,7 cm à 8,7 cm placé à 1 m de l'œil.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 11 et 15 km depuis le centre de la ZIP et s'étend jusqu'à Saint-Sauveur-d'Aunis au nord/est, Chatelallion-Plage au sud/ouest et Puilboreau au nord/ouest.

Zone orange sur la carte de ZVI

Angle apparent de 4.2°



2.3. AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'aire d'étude immédiate correspond à un bassin visuel où le projet mesure plus de 5° (angle apparent) ce qui correspond à un objet de plus de 8,7 cm placé à 1 m de l'œil.

Ce périmètre présente un rayon variable fluctuant entre 3 et 5,5 km depuis le centre de la ZIP et comprend les villages de La Jarrie à l'ouest, de Saint-Christophe au nord/est, d'Aigrefeuille-d'Aunis à l'est et de Croix-Chapeau au sud/est.

Zone rouge sur la carte de ZVI

Angle apparent de 8.5°



FIGURE 8 : CARTE DES AIRES D'ÉTUDE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée



C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE



FIGURE 9 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

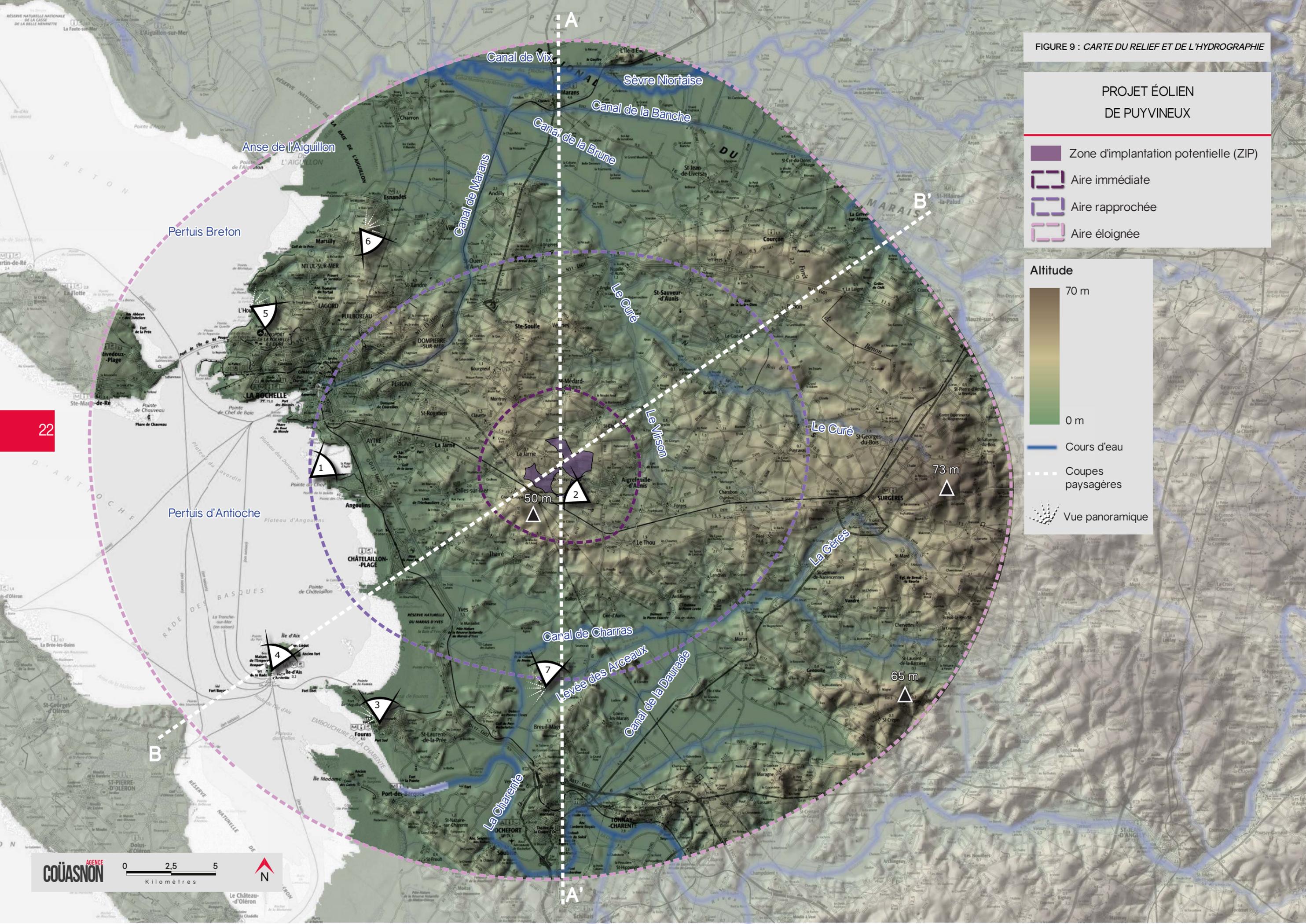
Altitude



70 m

0 m

-  Cours d'eau
-  Coupes paysagères
-  Vue panoramique



1 . CONTEXTE PAYSAGER

1.1. LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude éloignée présente un relief dessiné par deux grands marais. Le marais de Poitevin au nord et le marais de Rochefort au sud.

Au nord, le marais de Poitevin est marqué par quelques coteaux calcaires émergents. Ces promontoires rocheux correspondent aux anciennes îles calcaires (4 500 avant J.C.) autrefois ceinturées par l'océan alors que d'autres bordent le territoire du Marais. L'île d'Elle par exemple est l'une de ces îles calcaires qui borde le Marais et culmine à 28m. La construction du Marais a fait naître différentes typologies de paysages à savoir : le marais mouillé, le marais desséché. Le marais desséché est la typologie représentée au sein de l'aire éloignée. C'est un vaste espace cultivé délimité par des fossés et des biefs alimentés par un important réseau de canaux. Ce secteur présente un maillage hydraulique très important, ce qui façonne et anime le paysage du marais via les canaux, les écluses, les digues ...

Au sud, les prairies constituent la principale typologie de paysage de l'ancien golfe des Santons, actuel marais de Rochefort. Tout comme le marais desséché du Marais Poitevin, des travaux de dessèchement ont été entrepris sur cet espace depuis le début du XVIIIème siècle afin d'y construire la ville de Rochefort. Des îles calcaires émergent également au sein de ce marais comme le coteau du Liron au Breuil-Magné qui s'élève à une hauteur de 20m.

Le cœur du territoire présente un relief relativement plan, majoritairement couvert par la plaine d'Aunis, modelé par un réseau hydrographique plus discret : le Curé, le Virson, la Gères et leurs affluents. Cette plaine est constituée de vastes espaces cultivés, où les perceptions sont dégagées et lointaines (plaine de champs ouverts). Bien que sur l'ensemble de l'aire d'étude la couverture forestière du territoire soit faible, la plaine cultivée au nord compte une grande étendue boisée : la forêt de Benon.

Enfin, la dichotomie de ces paysages se retranscrit dans la géologie du territoire. Il est constitué de deux grands ensembles : des sables sur l'emprise de l'ancien golfe des Santons et de l'ancien golfe des Pictons (terres immergées) et des calcaires sur les anciennes terres hautes (terre émergées).

Pour comprendre l'organisation générale du territoire étudié, deux coupes paysagères ont été réalisées (voir pages suivantes). La première, notée A-A', permet d'illustrer les variations du relief du nord au sud, traversant les marais desséchés puis la plaine de champs ouverts. La seconde coupe, notée B-B', permet de rendre compte de la limite entre la mer (les pertuis) et le continent et d'illustrer l'emprise de la Venise Verte (marais mouillé) de l'extrême sud/ouest au nord/est du territoire d'étude.

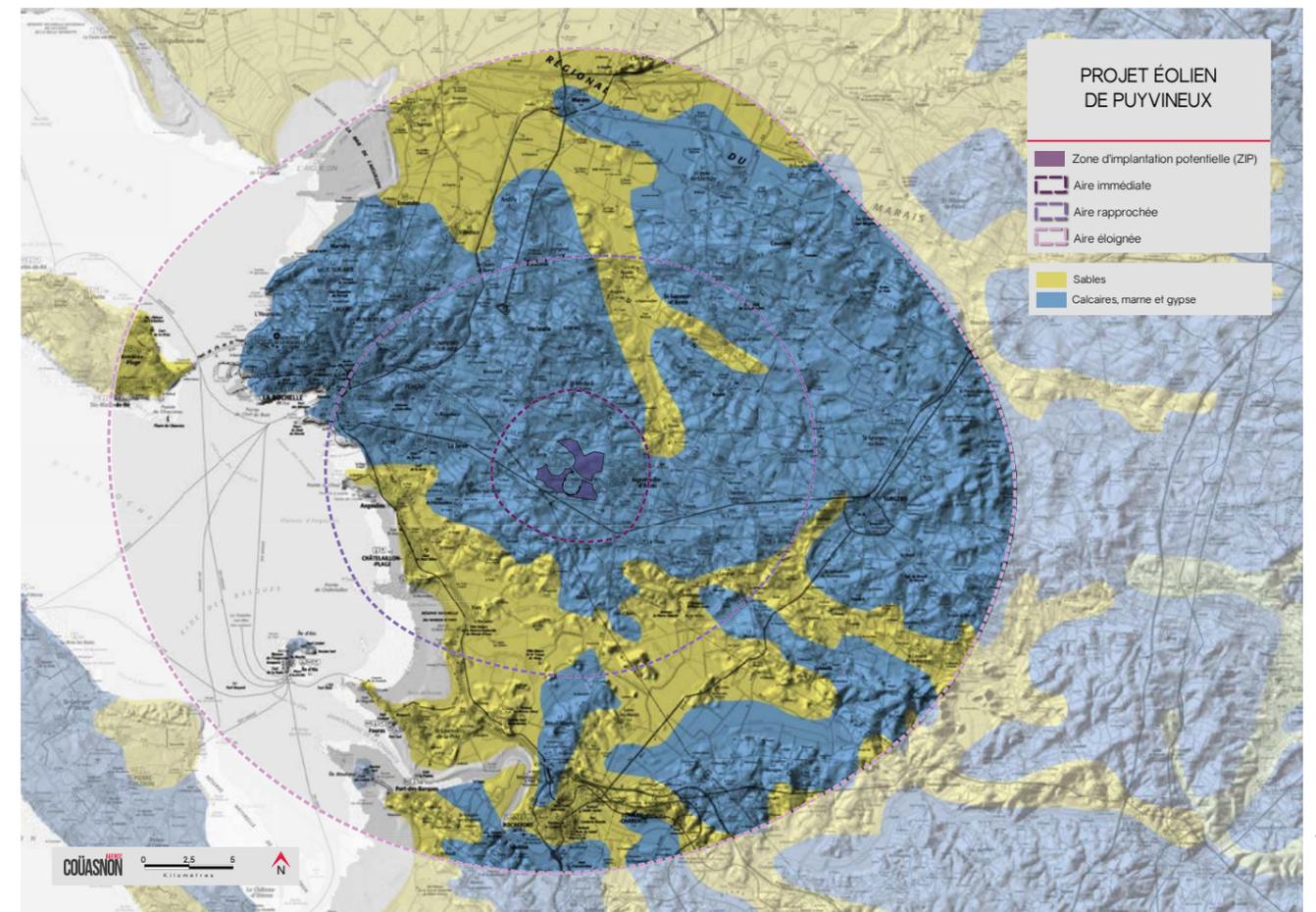


Figure 10 : Localisation du projet sur la carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr)



Photo 1 : Le secteur sud de l'agglomération rochelaise est visible depuis la pointe du Chay ; les perceptions visuelles sur le projet sont fermées par la trame bâtie.



Photo 2 : Perception ouverte et dégagée sur la plaine de champs ouverts

1.2. CONTEXTE TOURISTIQUE

Le territoire étudié présente, de par sa géographie, son histoire et ses divers paysages, de nombreux lieux d'intérêt. De fait, l'attraction et les enjeux touristiques sont nombreux et cela s'explique notamment par un grand nombre d'éléments du patrimoine protégés et de secteurs aménagés.

En effet, sur l'ensemble des aires, on y dénombre 420 Monuments Historiques, 19 sites protégés, 5 SPR, 1 bien UNESCO ainsi qu'un PNR qui seront étudiés dans les chapitres suivants.

Le secteur littoral du territoire d'étude et plus précisément l'agglomération rochelaise présentent un enjeu touristique plus fort. La ville de La Rochelle concentre à elle seule plus des deux tiers des Monuments historiques (290) et est protégée par un SPR et de nombreux sites (11) classés et/ou inscrits. Par ailleurs, les secteurs littoraux sont aussi attractifs par leur accès à la mer et la possibilité d'accéder aux îles à proximité du continent (île de Ré, île d'Oléron, île d'Aix, ...) Les édifices ou éléments patrimoniaux remarquables sont en nombre nettement plus

réduit au sein de l'arrière-pays, lieu d'implantation du projet.

À plus grande échelle, au nord, bien que la topographie soit plane, quelques îlots calcaires et/ou tertres émergent. Ces hauts lieux offrent des vues panoramiques sur le territoire d'étude. De fait, des vues ouvertes sont possibles sur la zone d'implantation potentielle du projet depuis ces points.

Au sud, comme au nord, quelques points hauts s'élèvent de la surface plane des marais de Rocheforts. Ces hauts lieux offrent des vues découpées mais lointaines sur des portions de territoire étudié. Des vues ouvertes sont donc possibles en direction du site d'implantation potentiel.

Ces divers belvédères présentent un intérêt touristique notable et bien qu'au vu de l'éloignement, la prégnance visuelle pressentie du site d'étude soit peu marquante, l'enjeu touristique induit une sensibilité plus importante.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 3 : Vue ouverte en direction du projet, cependant la ZIP n'est pas perceptible car masquée par les habitations depuis le Fort Vauban de Fouras.



Photo 4 : Vue ouverte depuis la jetée de la pointe Sainte-Catherine sur l'espace maritime mais au vu de l'éloignement la prégnance de la ZIP est très faible, île d'Aix.



Photo 5 : Vue tronquée par le bâti et la végétation en direction du projet depuis le belvédère de la Réserve Naturelle du Marais de Pampin.



Photo 6 : Vue tronquée par la végétation en direction de la ZIP depuis la table d'orientation de l'aire de Marsilly



Photo 7 : Vue ouverte en direction du projet depuis le sentier touristique menant à la table d'orientation de la Côte de Liron.

■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

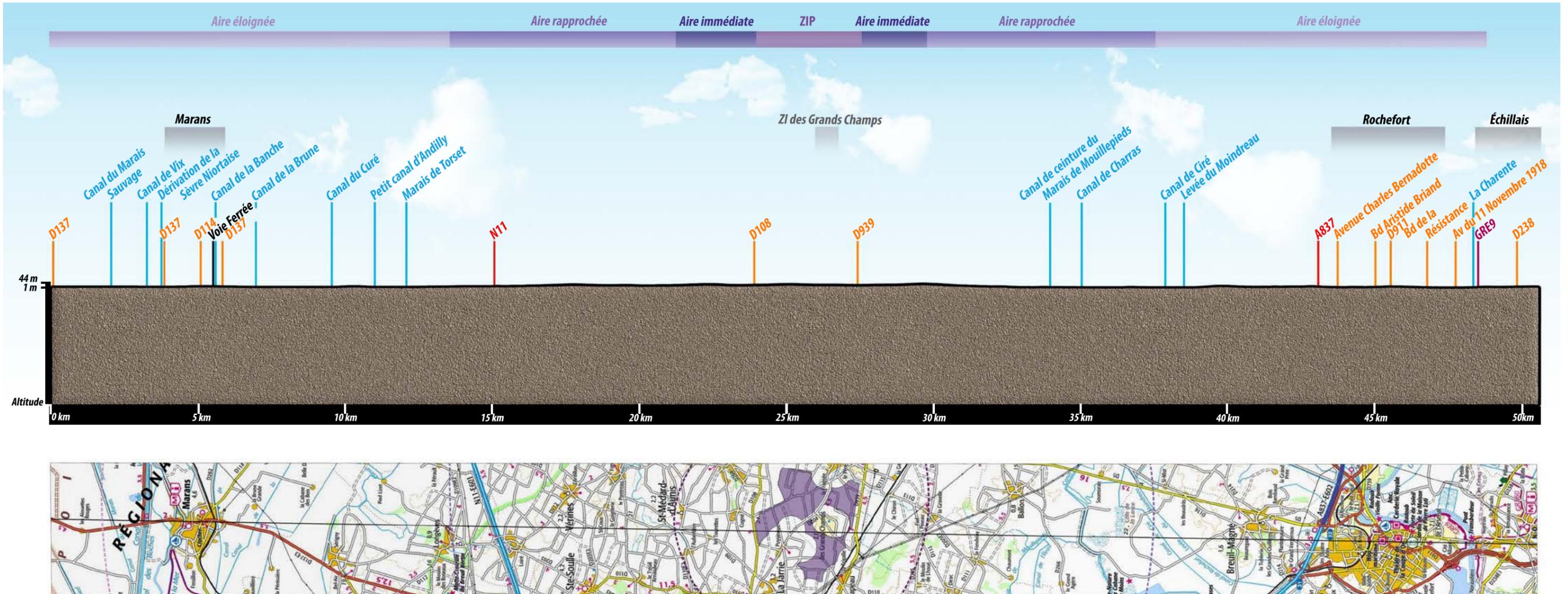


Figure 11 : Coupe paysagère B - B' ; exagération du relief 1:3

■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

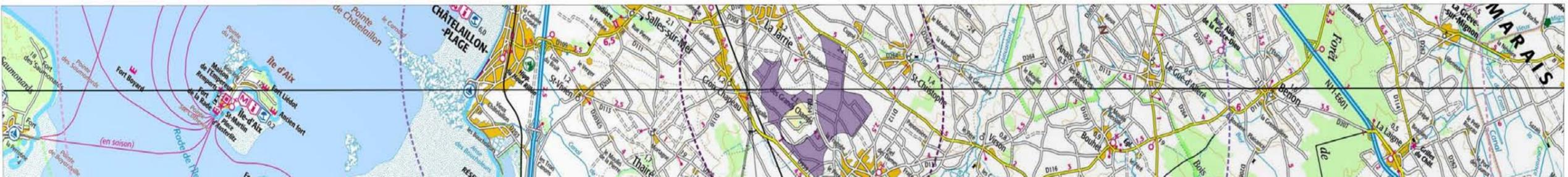
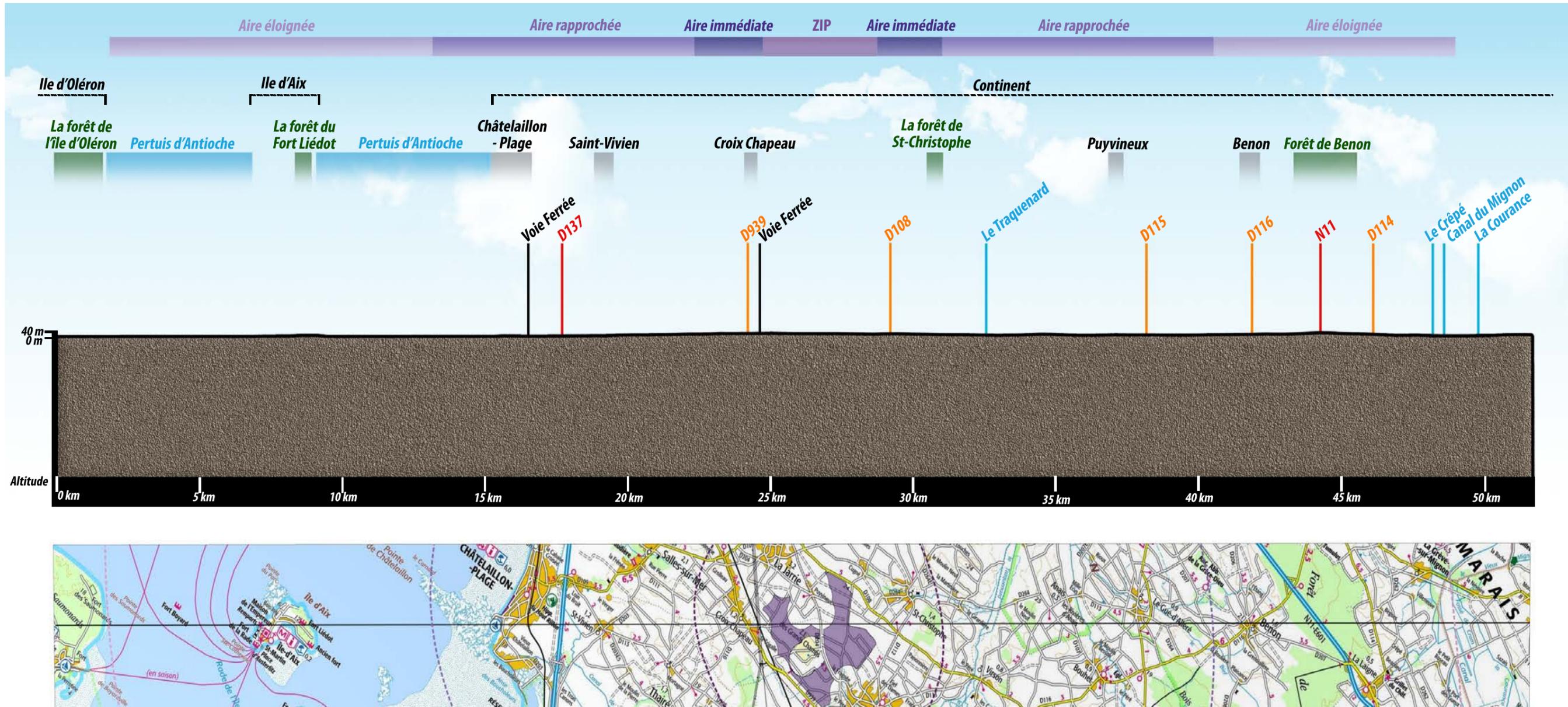


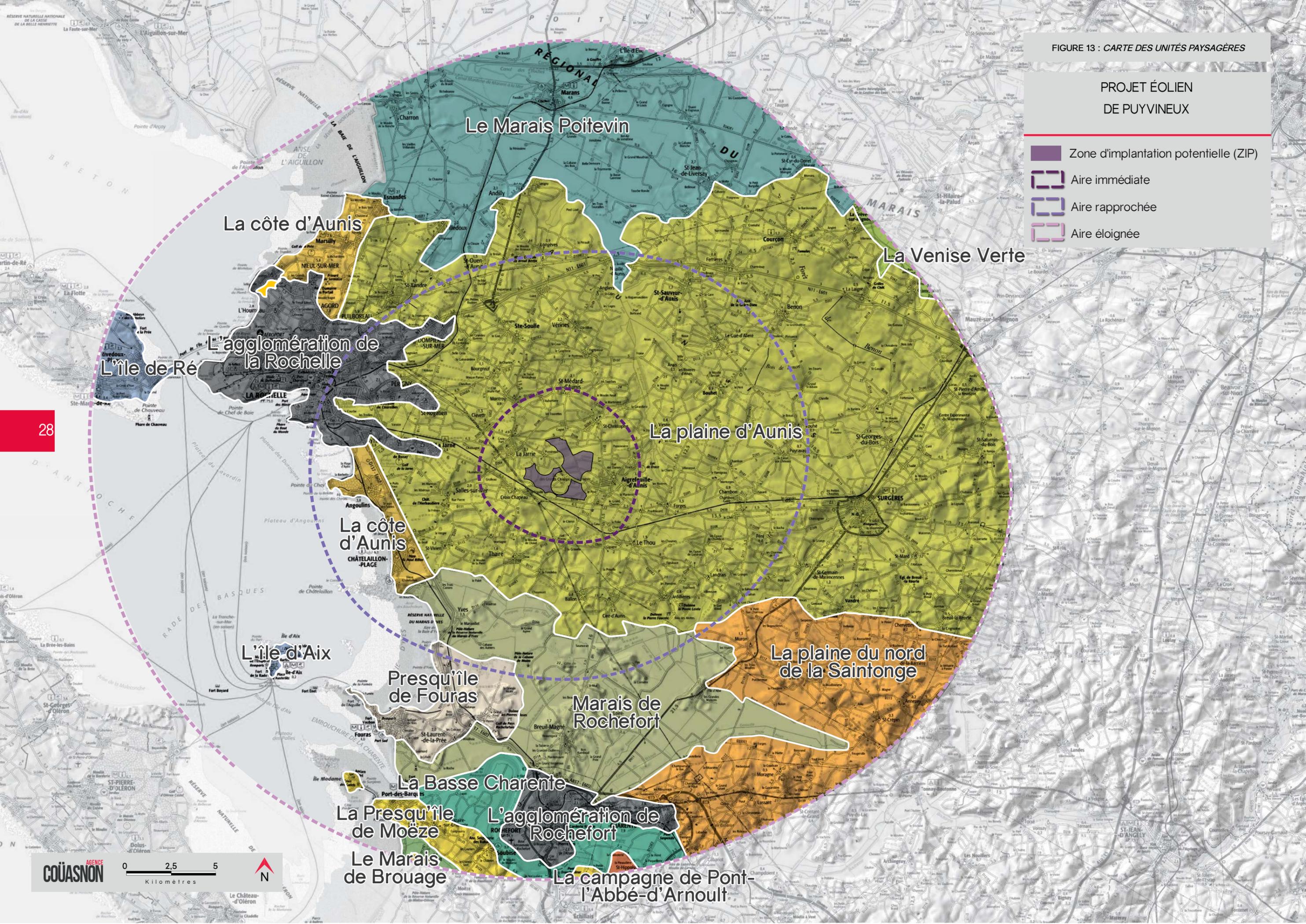
Figure 12 : Coupe paysagère A - A' ; exagération du relief 1:3



FIGURE 13 : CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée



1.3. LES GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'aire d'étude s'inscrit sur trois départements (la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime) et est partagée en plusieurs unités paysagères, que l'on peut regrouper en entités paysagères selon le découpage ci-dessous :

- > des paysages littoraux : **le Marais Poitevin, le Marais de Rochefort, la Presqu'île de Fouras, la Presqu'île de Moëze, l'île de Ré, l'île d'Aix et la côte d'Aunis**
- > des paysages de champs ouverts : **la plaine d'Aunis et la plaine du nord de la Saintonge**
- > des paysages urbains : **l'agglomération de la Rochelle et l'agglomération de Rochefort**
- > des paysages de vallée : **La Basse Charente**

À noter que les paysages de **la Campagne de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, La Venise Verte et le Marais de Brouage** n'ont pas été pris en compte dans l'analyse des unités paysagères en raison de leur faible empreinte et de leur éloignement, et donc représentativité, sur le territoire d'étude.

Afin de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, un bloc diagramme a été réalisé pour chacune des unités paysagères. Il est accompagné de photographies prises sur le terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de l'éolien.

■ LE MARAIS POITEVIN

« Une immensité horizontale

À la parfaite platitude du sol, seul répond l'ampleur de ciels immenses. Le dégagement de l'espace et la présence dominante des cultures céréalières offrent au regard un paysage de plaine, souvent morne, que rien ne semble mettre en valeur, et fait du marais desséché un paysage que l'on oublie vite. Au passage des principaux canaux, larges et rectilignes, la surface de l'eau remplace le tapis d'épis de céréales. Les nombreux canaux forment une ossature technique du territoire, sans pour autant participer au paysage dans sa dimension sensible. A part les alignements remarquables le long du canal de Marans, aucun vocabulaire spécifique ne révèle leur présence. Les bords des routes et de chemins sont parfois bordés de maigres haies d'ormeaux. Les pylônes électriques sont les seules véritables verticales à se dresser dans cette vaste horizontalité.

Un paysage façonné par l'homme

Le marais desséché couvre une bonne partie ouest du Marais Poitevin, et s'étend très largement au-delà des limites régionales, dans le département de la Vendée. Sa poldérisation a commencé dès le XIIe siècle, grâce à l'expérience de Brabançons et de Hollandais venus spécialement. La construction de digues, canaux et écluses a permis de maintenir la zone des marais hors d'eau, alors qu'elle se trouve en bonne part sous le niveau de la mer. Ce système hydraulique complexe nécessite qu'une partie des terres soit condamnée à l'inondation au bénéfice des autres : le marais mouillé, indispensable à l'équilibre de l'ensemble, sert de réceptacle aux eaux de l'amont, soit comme bassin de retenue pour éviter l'inondation de l'aval, soit comme réservoir, selon la saison. Les fermes et les bourgs (Marans, Esnandes, ...) sont construits le long des côtes mortes ou sur les anciennes îles du golfe des Pictons.

L'eau, enjeu environnemental

Dès sa création par les hommes, la vocation du marais desséché est l'exploitation agricole : cultures céréalières, élevage, prairies. Depuis la crise de l'élevage bovin vers la fin des années 1970, une reconversion systématique en cultures céréalières intensives après drainage, ruine définitivement la valeur biologique de ces marais, tant pour la flore originale due à la nature encore légèrement salée des sols, que pour la faune liée à la position littorale de ces marais sur un des principaux axes de migration de l'ouest de l'Europe. Les choix et stratégies politiques, au niveau national et européen, détermineront l'avenir de ces sites écologiques spécifiques.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie plane
- Espace ouvert (plaine cultivée)
- Réseau hydraulique important
- Espace ponctué par des haies bocagères et des arbres remarquables (de grande hauteur)

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les perceptions sont ouvertes. Les haies bocagères et les alignements remarquables en bordure de canaux conditionne la profondeur de champ.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Cette unité offre de larges vues ouvertes en direction du projet. Toutefois, au cœur de ce relief tabulaire, certains villages sont protégés par les ceintures vertes qui les entourent. Bien que ce paysage soit dégagé et profite de larges vues, au vu de la distance d'éloignement avec le site d'implantation la prégnance visuelle de la ZIP reste faible et il y a peu de risque d'écrasement et/ou de miniaturisation des structures bâties et paysagères. De fait, la sensibilité est qualifiée de faible.



Photo 8 : Écluse du Brault, extrémité nord/ouest de l'aire d'étude



Photo 9 : Habitat le long du canal, Marans

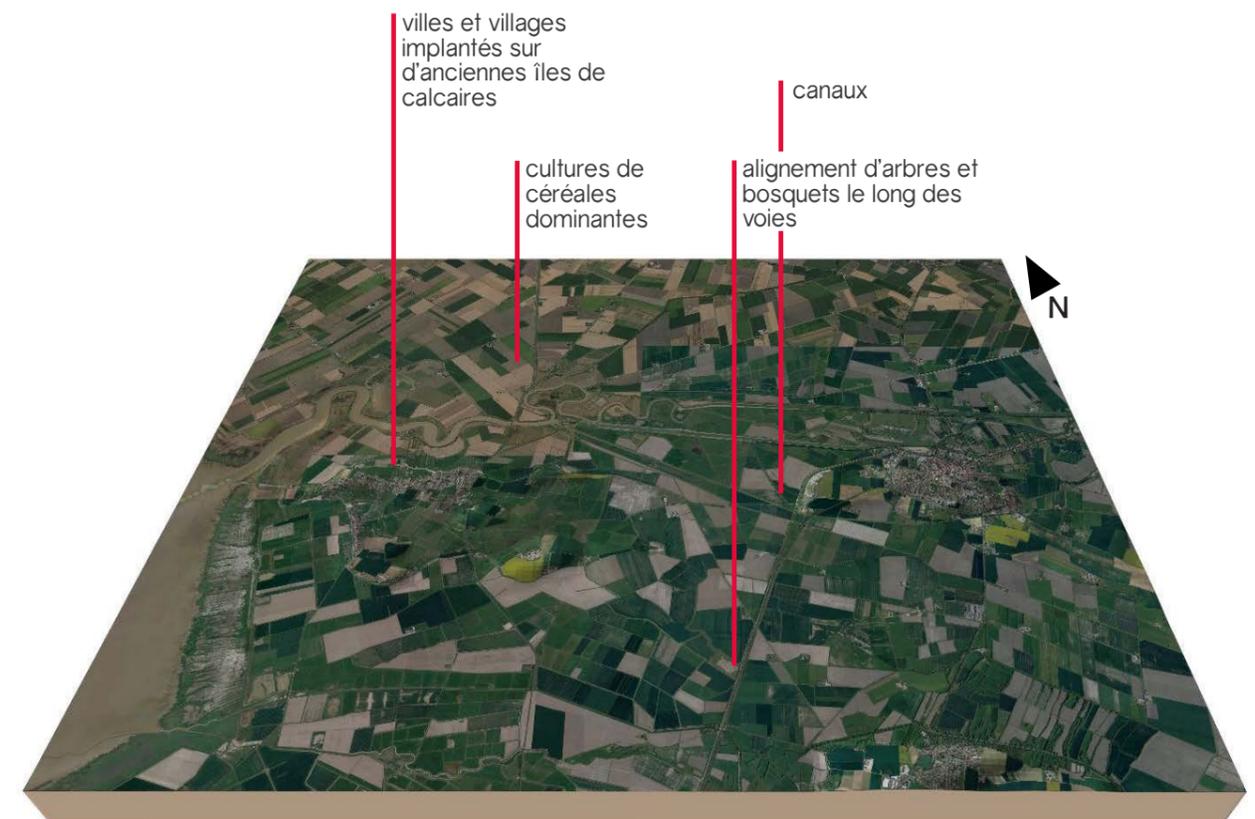
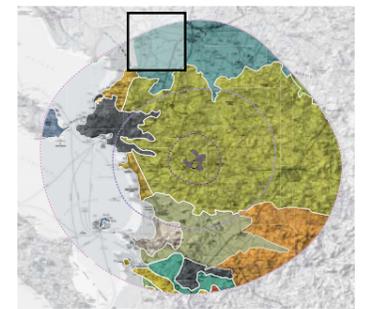


Figure 14 : Bloc diagramme du Marais poitevin

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ LA CÔTE D'AUNIS

« Pays plat entre terre, ciel et mer

De Charron à Angoulins, la Côte d'Aunis est le mince ruban de contact entre l'ancienne province d'Aunis et la mer, au nord et au sud de La Rochelle. Dans cette alternance de baies envasées et de pointes et falaises calcaires, la vue porte souvent à plusieurs kilomètres. Quand elle existe, l'élévation de la côte est à peine suffisante (de 6 à 20 m) pour donner l'élan nécessaire à la perception de l'étendue marine, rendue lointaine par la succession des espaces de l'estran. A marée basse, c'est l'estran lui-même qui par son envergure joue le rôle d'immensité tout en nuances de gris colorés, de sables, de vases et d'eaux troubles, animée seulement par l'écriture des dispositifs conchylicoles et les pêcheurs à pied.

Du nord au sud

Dans sa partie nord, la Côte d'Aunis surplombe la baie de l'Aiguillon du haut de son socle calcaire, ses horizons marins sont alors ceux du pertuis Breton, limité par l'île de Ré et les rivages vendéens. Au sud, la côte basse offre une surface de contact moins net, plus ou moins terrestre, vaseux ou marin, et faisant face cette fois au Pertuis d'Antioche limité par les îles de Ré et d'Oléron.

Vers l'intérieur, sans éprouver un réel changement de paysage, la plaine d'Aunis annonce ses étendues terrestres, et peu à peu, on perd la perception de la mer qui, même invisible, se laisse toujours deviner par la luminosité et la mobilité de l'air. L'arrière du trait de côte est souvent le lieu de marécages, anciens golfes comblés au débouché de petits cours d'eau.

Proximité de l'agglomération rochelaise

L'urbanisation récente du littoral, postérieure à 1975, est tenue à distance relative du trait de côte par l'érosion des formes géologiques. L'extension des espaces résidentiels périurbains est problématique sur les franges de l'entité, en particulier aux sorties de ville, où l'éparpillement des établissements industriels ou commerciaux est de plus en plus sensible. La progression de La Rochelle constitue une menace de disparition de la Côte d'Aunis en tant que surface de contact entre cette province et la mer. Le développement des résidences touristiques et de l'habitat risque également de faire disparaître les ambiances agricoles de ce territoire.»¹

¹ extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Plateau maritime ondulé par l'alternance entre baie et falaises
- Espace ouvert (plateau cultivé)
- Interface terre / mer

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Les perceptions sont ouvertes. Depuis les quelques point hauts la vue embrasse un large horizon, tant vers les terres que vers la mer (vue sur les îles alentours).

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis la côte d'Aunis, cette unité offre de larges vues ouvertes. Cependant, les perceptions sont plus restreintes en direction du projet : il faut gagner en hauteur pour pouvoir observer l'arrière-pays rochelais. De plus, l'éloignement de cette unité paysagère par rapport au site d'implantation potentiel réduit les risques de prégnance pressentie du projet. La sensibilité est qualifiée de faible.



Photo 10 : Depuis l'anse de Godechaud, un panorama s'ouvre sur le littoral de La Rochelle et d'Aytré ; le relief est tabulaire et le premier plan empêche toute vue lointaine



Photo 11 : De nombreux belvédères se situent en bordure de littoral et offrent des vues larges et dégagées en direction de la mer

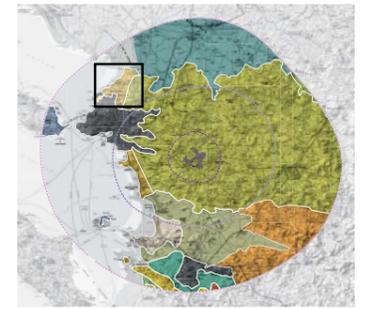


Figure 15 : Bloc diagramme de la côte d'Aunis

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ LA PLAINE D'AUNIS

« Plaine, morne plaine ?

Plane par définition, cette plaine offre des espaces vastes et simples. La culture généralisée du sol offre des paysages presque sans obstacle, où l'œil vole sur les étendues immenses et ne rencontre que le ciel. Le moindre objet se remarque au loin : clocher, silo, château d'eau, pylône, alignement d'arbres. Les cultures, par leurs matières et leurs couleurs qui se succèdent selon la saison, rythment le temps et l'espace. C'est l'occasion d'apprécier la géométrie des parcelles, l'immensité du ciel, le jaune intense des colzas, l'effet du vent sur les barbes des céréales, le vol des oiseaux... Certaines particularités animent ce secteur comme la pierre blanche de l'architecture, la présence de quelques lambeaux de haies en limite de parcelles et des routes, et surtout la qualité de la lumière influencée par la proximité de l'océan.

La végétation arborée des vallées

Quelques boisements, principalement le massif forestier de Benon, prolongé vers l'est par un cortège de bosquets, constituent l'extrême limite de l'ancienne forêt d'Argenson. Les vallées modulent fortement l'ambiance générale de la plaine. Un large et complexe réseau de ruisseaux, bras et canaux prolonge vers le sud le système du marais poitevin. Ces bras d'eaux s'accompagnent d'une végétation spécifique (ripisylve). Dans cet ensemble au sol plan, la végétation donne aux vallées le volume que le relief ne leur a pas accordé. Les peupliers, aulnes et saules en abondance trouvent là un sol humide propice et marquent le parcours des rivières. Cette végétation arborée s'impose au regard plus que l'eau elle-même. Dans certains fonds de vallée, on peut aussi retrouver des systèmes de bocages autour de prairies.

L'architecture dans la plaine

La blancheur caractérise ici l'architecture traditionnelle des fermes et des villages. L'habitat est fortement regroupé dans des villages compacts et structurés qui sont pourvus, sur leur zone de contact avec la plaine, d'un vocabulaire de transition fait de jardins, de bosquets, de vergers, et de murs d'enceinte. Les châteaux d'eau et les grands bâtiments agricoles, en accord avec les dimensions de ce vaste paysage, ponctuent régulièrement la plaine de leur silhouette, sans la déparer. La progression de La Rochelle constitue la principale menace de destruction de la plaine, non pas tant en quantité de surface (la plaine est vaste et peut accueillir de nouveaux quartiers) mais plutôt dans la dénaturisation de ses caractères et l'absence de traitement des limites entre les cultures et les développements urbains.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie plane
- Banalisation des espaces agricoles (vaste parcellaire céréalier)
- Horizon marqué par des haies bocagères, des espaces de bois et des marais bocagers
- Espace ponctué par des bâtiments de grande hauteur (ex : silo, château d'eau, ...)

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Dans la plaine agricole, les horizons sont plus ou moins soulignés par une végétation dense (bois, bosquets, haies...). La profondeur des perceptions visuelles en direction du projet sont ainsi modulées par ces éléments.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis cette plaine agricole de champs ouverts, quelques perceptions visuelles sont possibles en direction du projet. La profondeur du champ visuel est modulée par la végétation, ce qui peut masquer ou filtrer le projet. Par ailleurs, la proximité de cette unité paysagère par rapport à la ZIP augmente le risque de covisibilité, d'effet d'écrasement et/ou de miniaturisation de la perception des structures bâties (silos, châteaux d'eau) et/ou paysagères. La visibilité pressentie du projet éolien demeure importante. La sensibilité est qualifiée de forte.



Photo 12 : Horizon coupé par le relief.



Photo 13 : Résidus bocagers le long des voies ou en bordure de parcelle cultivée : les linéaires de haies ainsi que les ondulations de la plaine crée la profondeur de champ de ce paysage

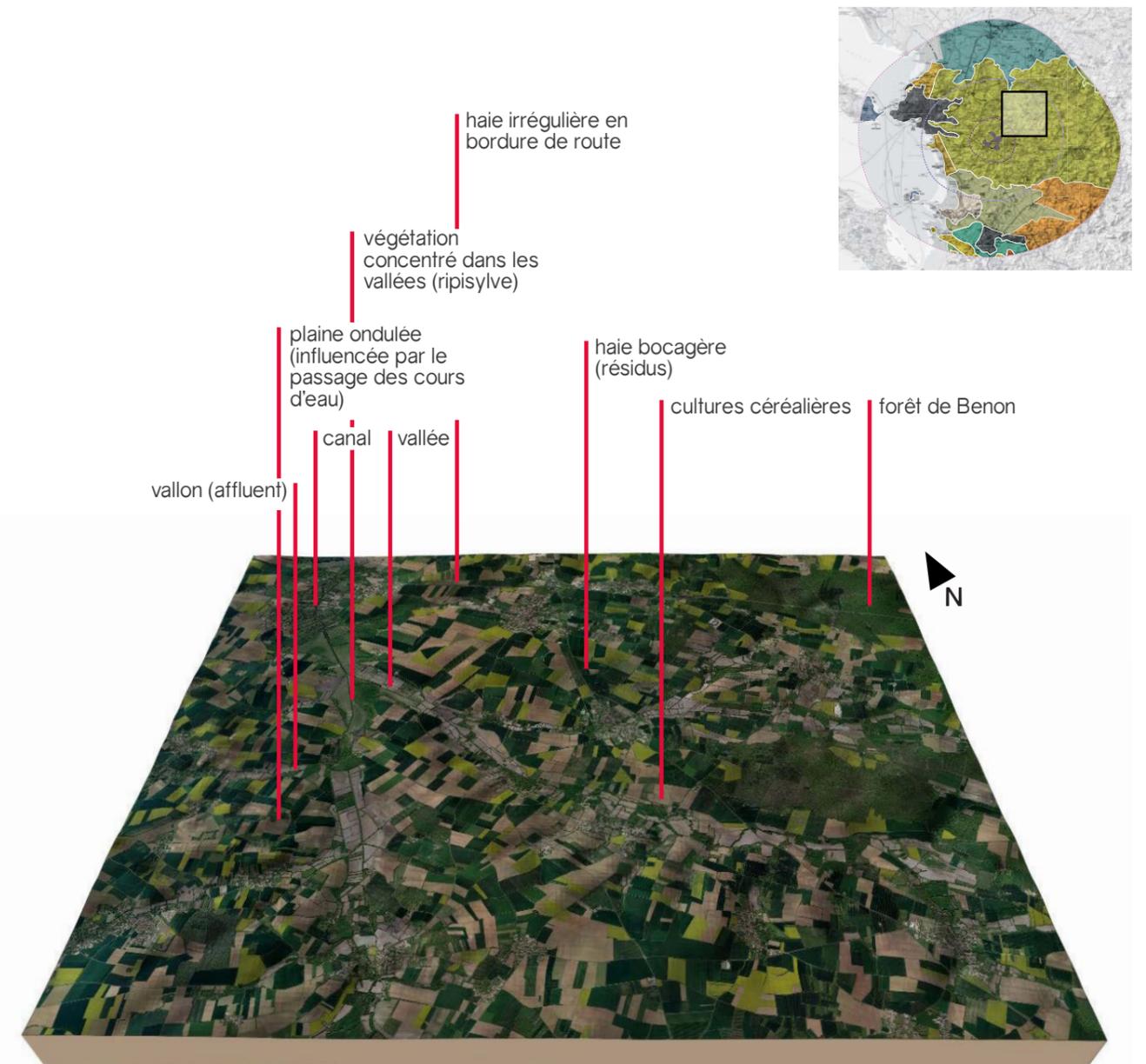


Figure 16 : Bloc diagramme de la plaine d'Aunis

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE

■ L'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

« Une urbanisation ancienne et continue

La baie de La Rochelle est limitée par deux pointes calcaires, Chef de Baie au nord et Les Minimes au sud. La ville est créée presque ex nihilo en 1131. Après la ruine de Châtelailon, la population de l'ancienne capitale de l'Aunis se réfugie dans les villages isolés au cœur du marais côtier, placés sur un affleurement rocheux qui donnera son nom à la ville future. Suite à cet accroissement subit de population, les villages fusionnent autour d'un havre sur lequel débouche un petit fleuve côtier, le ruisseau de Lafond. Les rues sont tracées en plein champ selon un plan presque géométrique qui perdurera. Des remparts sont édifiés, qui enserrant la nouvelle agglomération. Dès 1950, une urbanisation intense caractérise la périphérie de la ville qui se hérissé de grands ensembles et de zones industrielles. A partir des années 1970, c'est plus l'orientation vers le tourisme qui infléchit les politiques d'aménagement urbaines

Un port structuré sur trois sites

À chacun des trois sites correspond un environnement et une ambiance particulière. Le Vieux Port, dévoilé au-delà des remparts et des deux tours de pierre, forme un miroir dans lequel se reflète la ville aux façades parfaitement alignées, animé par le passage des touristes et la circulation des bus de mer. Le port des Minimes, l'un des plus grands ports de plaisance d'Europe, tinte du choc lancinant des drisses sur les mâts métalliques. En articulation avec la vieille ville, le nouveau quartier du Gabut aux façades de bois colorées est implanté sur des anciens bastions détruits après guerre. Enfin, le port de La Pallice aux proportions gigantesques est formé d'esplanades ponctuées des silhouettes énormes des silos, des grues et des cargos porte-conteneurs minéraliers et pétroliers.

L'eau façonne les quartiers

L'eau sous différentes formes est très présente dans la ville et génère des ambiances particulières. L'avant Port, le Vieux Port, les bassins à flot du Gabut constituent un paysage d'eau intérieur à la ville. Le débouché du canal de Marans offre un paysage singulier aux allures flamandes avec ses écluses, passerelles et longs quais empierrés. Le marais de Tasdon sépare Aytré de La Rochelle formant une poche profonde bordée par Villeneuve-les-Salines et fermée par la nef de la gare ferroviaire dont la tour-horloge, qui évoque un phare, est visible à plusieurs kilomètres de distance. Dans le Parc Charruyer, les canaux de drainage des anciens fossés du front ouest des remparts dessinent un motif pittoresque au centre de l'agglomération.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Espace fermé par un tissu bâti très dense
- Mitage urbain / étalement de l'agglomération rochelaise
- Interface terre / mer
- Infrastructures maritimes

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. La densité du bâti au sein de l'agglomération conditionne l'ouverture visuelle.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis le cœur de l'agglomération rochelaise les perceptions visuelles sont principalement fermées, ou tout au moins fortement limitées par la trame bâtie dense. Néanmoins, quelques points hauts, comme les terrasses des tours du port de la La Rochelle permettent d'embrasser un horizon plus large et offrent de larges vues en direction du projet. De plus, la zone périphérique de cette unité paysagère s'étend sur la plaine d'Aunis et profite d'un paysage plus ouvert. De fait, la visibilité et la prégnance du site de la ZIP sont plus importantes. Toutefois, la sensibilité demeure localisée et est évaluée comme très faible à l'échelle de l'unité paysagère.



Photo 14 : La vieille ville constitue un des atouts touristiques de l'agglomération avec un nombre important de monuments et de sites protégés en raison de leurs qualités paysagères et architecturales

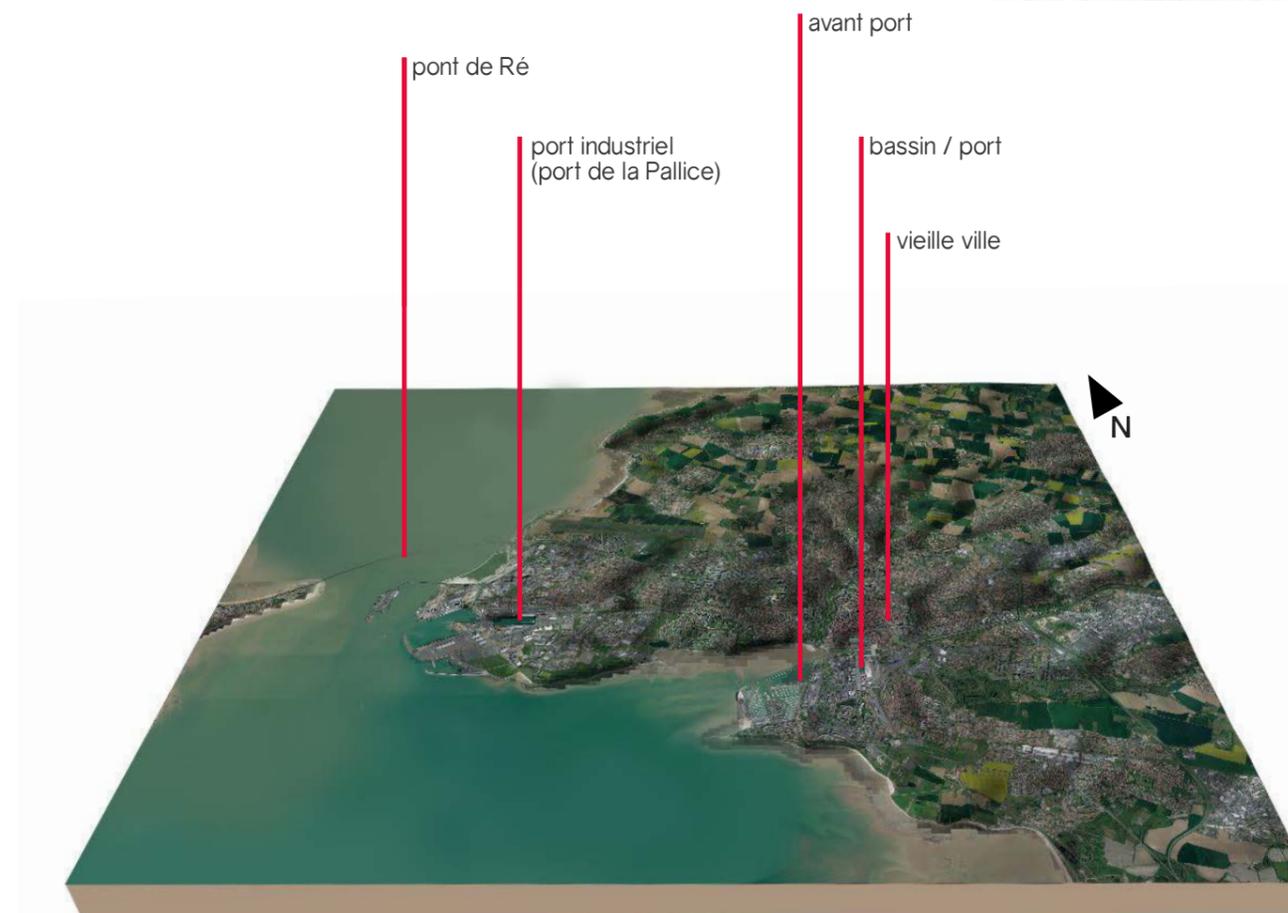
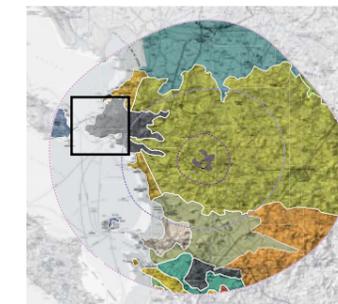


Figure 17 : Bloc diagramme de l'agglomération de La Rochelle

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 15 : Vue sur le continent et sur l'agglomération rochelaise depuis les hauteurs du pont de Ré

■ L'ÎLE DE RÉ ET L'ÎLE D'AIX

« Les presqu'îles et autres côtes rocheuses continentales n'ont [...] pas fait l'objet pour elles-mêmes de représentations littéraires ou picturales. Elles participent cependant à l'évocation d'un rivage aujourd'hui disparu et fortement ancré dans l'imaginaire charentais.

Les îles (Ré, Oléron...) rassemblent sur une petite surface des ambiances très typées : celle des villages, des vignes ou des marais. Leur platitude conditionne fortement la perception des différents secteurs qui les composent, de même que le réseau routier, qui offre peu d'alternatives... (ouest de Ré ou d'Oléron). [...] En général, l'absence de relief n'occasionne pas de vues élevées sur la mer dont les vagues déferlent sur des plages bordées par un cordon dunaire qui les isole de l'intérieur des terres. Les lieux où l'île et ses côtes sont unies et qui sont aussi les plus souvent photographiées et fréquentées. Ailleurs, les côtes présentent de grandes plages de sables succédant à de vastes étendues de platières, bordées par un cordon dunaire. Les cordons dunaires sont en outre soulignés par les galivelles qui délimitent nettement les surfaces de régénération végétale. Il y a peu de chemins en contact direct avec les côtes. Dans les espaces amples et ouverts des marais, l'eau est toujours présente, que ce soit physiquement - à travers les réseaux de canaux - ou dans l'imaginaire, à travers la vision de ces terres plates butant sur d'anciennes côtes. S'agissant d'une île, la perception de la frange prime sur ce qui se perçoit sur place, à l'intérieur.

A ce titre les ponts (de Ré ou d'Oléron) viennent troubler la sensation : peut-on encore parler d'une île ? La platitude insulaire appelle des points de vue élevés artificiels pour en apprécier de larges vues : ce sont les clochers, les phares et... les ponts. Les îles forment elles-mêmes l'horizon des paysages de pertuis, observés depuis le continent. Contrairement à tous les autres grands types de paysages régionaux, les îles n'ont pas de rivières à proprement parler ; dans ces paysages - tout comme pour les marais ou les presqu'îles - l'eau est généralement conduite et maîtrisée.

Chacun des paysages du littoral territoire est marqué par un cortège végétal reconnaissable qui le marque plus fortement encore qu'aucun autre motif.

La fréquentation touristique en tant que telle (fréquentation estivale) constitue un facteur puissant de transformation du paysage.»¹

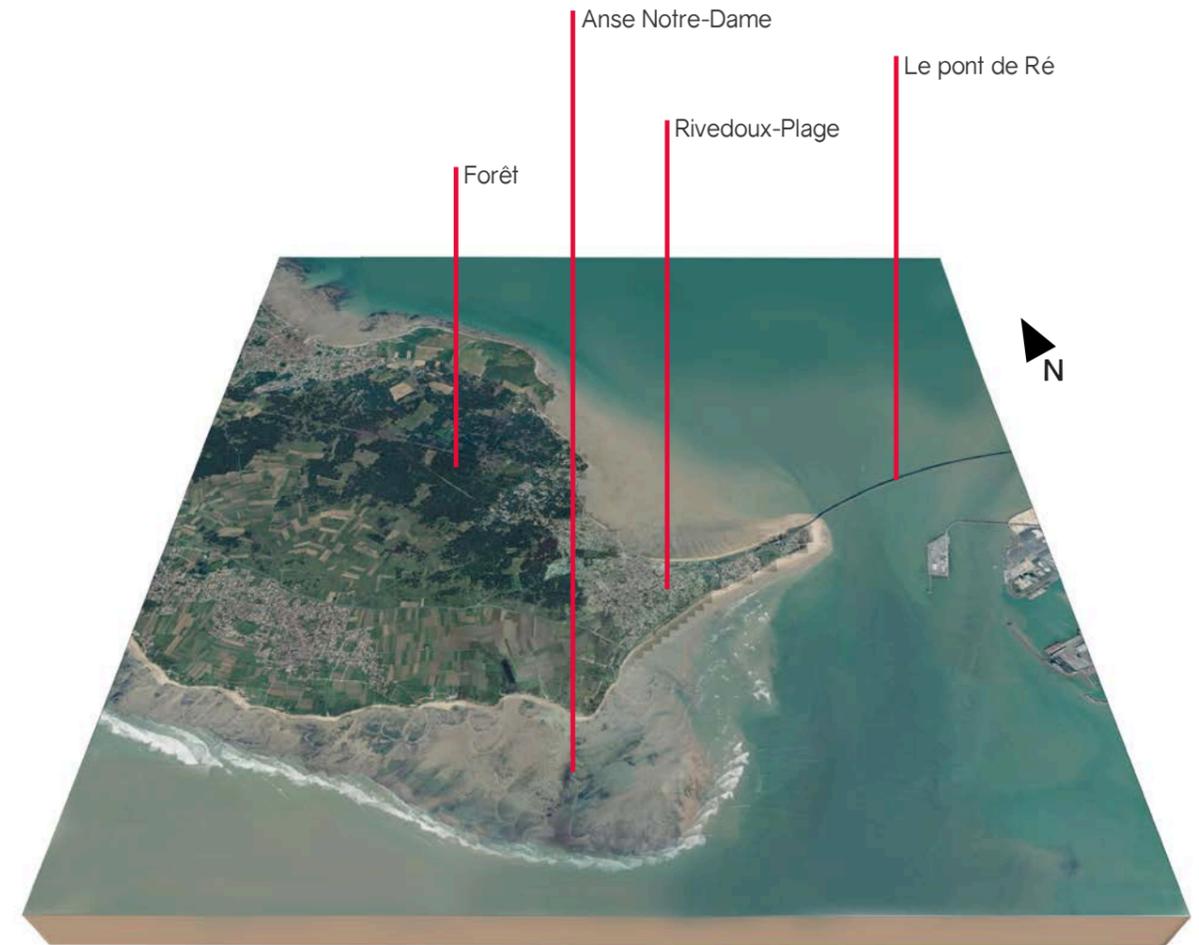
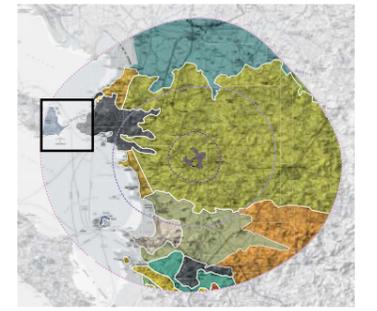


Figure 18 : Bloc diagramme de l'île de Ré

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Territoire insulaire
- Espace ouvert (rivage) / espace fermé (intérieur de l'île)
- Interface terre / mer

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Les vues s'ouvrent à l'approche du littoral. Depuis quelques points hauts (connexion entre territoire insulaire et continental), la vue embrasse un large horizon.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis les îles, les perceptions sont relativement ouvertes à l'approche du continent. Cependant, les perceptions en direction du projet sont arrêtés par le relief du continent. Il faut gagner en hauteur pour pouvoir observer l'arrière-pays rochelais. De plus, l'éloignement de ces unités paysagères par rapport au site d'implantation potentiel réduit la prégnance pressentie du projet. La sensibilité est qualifiée de très faible voire nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 16 : Vue sur le continent et sur l'agglomération rochelaise depuis les hauteurs du pont de Ré



Photo 17 : Vue sur le continent depuis l'embarcadère, au pied du fort de la rade de l'île d'Aix

■ LES PRESQU'ÎLES DE FOURAS ET DE MOËZE

« Une presqu'île presque méditerranéenne »

Le territoire occupé par les marais de Rochefort n'est pas construit. Les seuls lieux habités sont les affleurements rocheux, véritables petites îles terrestres, isolées les unes des autres. Fouras, aujourd'hui presqu'île, constitue la plus vaste de ces anciennes îles. La spécificité végétale «atlantique» marque le paysage : un important bois de chêne verts (espèce autochtone sur le littoral sud atlantique) coiffe la pointe de la presqu'île et dessine une silhouette sombre au-dessus de l'estran rocheux couleur crème. Mais cette spécificité s'enrichit de nombreux témoins méditerranéens : mimosas, palmiers, certains pins, agaves ... introduits dans les jardins des résidences balnéaires.

Un site fortifié à plus d'un titre

Le donjon de Fouras, construit vers 1480, est réutilisé au XVIIe siècle comme une pièce maîtresse de la défense des coureux, pour protéger le port de Rochefort. Vauban entoure ce donjon médiéval d'une triple enceinte, et édifie le fort Enet accessible à pied à marée basse, le fort de l'Aiguille à la base de la pointe de la Fumée, et le fort Lapointe à l'embouchure de la Charente, face à Port-des-Barques. S'ajoutent les fortifications sur l'île d'Aix (fort de la Roche et fort Liédot) et l'édification de fort Boyard, Imaginé par Vauban, mais réalisé seulement sous Napoléon en 1804. [...]

De grandes étendues plates et cultivées

Le paysage de la presqu'île (de Moëze) annonce celui des grandes plaines céréalières de l'Aunis et du nord de la Saintonge. La culture généralisée du sol, qui procure le grand dégagement visuel de la presqu'île, forme avec le relief plat l'essentiel du caractère des paysages. Les cultures elles-mêmes, leurs matières, les couleurs qui se succèdent selon la saison, forment la principale substance paysagère du secteur. Le moindre objet se remarque et apparaît à l'horizon, clochers, silos, châteaux d'eau viennent capter l'œil à la rencontre du ciel et des champs. Entre certaines parcelles, et le long des petites routes, apparaissent des haies sans former de véritable système. Chaque cuvette creusée dans le relief est occupée par des fonds marécageux drainés par un réseau de fossés.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Espace fermé par un tissu bâti dense
- Interface terre / mer
- Infrastructures militaires dominantes

> DEGRÉ D'OUVERTURE

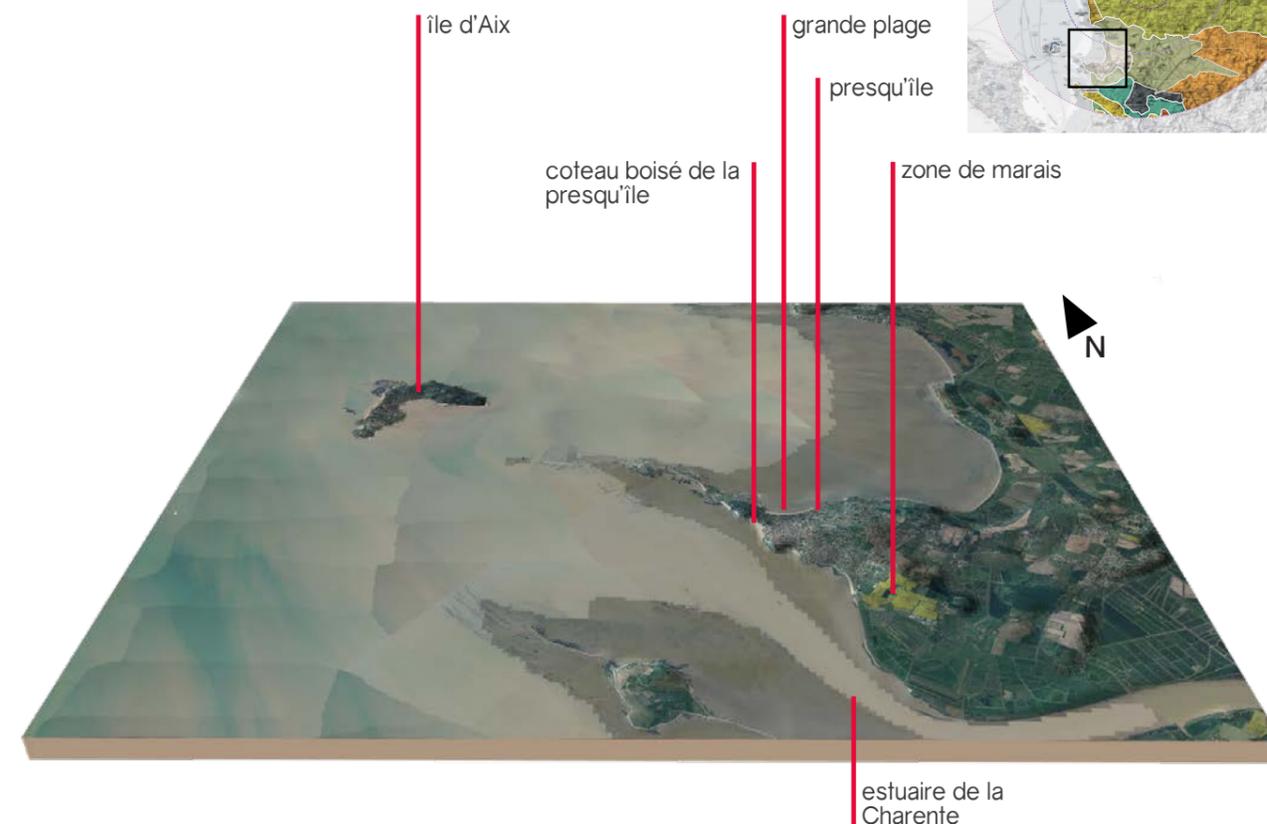
Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Les vues s'ouvrent à l'approche du littoral. En effet, les constructions du secteur habité ferment en grande partie les vues en direction des différentes baies et du continent. La profondeur des perceptions visuelles en direction du projet sont ainsi modulées par ces éléments.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis les presqu'îles de Fouras et de Moëze, quelques perceptions visuelles sont possibles en direction du projet, dès lors que les vues s'ouvrent sur l'espace littoral au nord. Ces perceptions sont néanmoins modulées par la végétation et les habitations. Le projet peut alors être masqué ou filtré par ces éléments. Il faut gagner en hauteur pour pouvoir observer l'arrière-pays. La Presqu'île de Fouras abrite de nombreux édifices militaires en bordure de littoral où l'on peut bénéficier de cette ouverture visuelle. Par ailleurs, l'éloignement de ces unités paysagères par rapport au site d'implantation potentiel réduit la prégnance pressentie du projet. La sensibilité est qualifiée de très faible.



Photo 18 : Côte littorale nord de la presqu'île de Fouras ; ouverture sur la baie d'Yves



> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Figure 19 : Bloc diagramme de la presqu'île de Fouras



Photo 19 : Vue depuis la Presqu'île de Moëze en direction de la Presqu'île de Fouras



Photo 20 : Vue depuis le littoral sur l'Anse de Fouras

■ LE MARAIS DE ROCHEFORT

« Un paysage très récent

Situés au nord de la Basse Charente, ce marais agricole de 15 500 ha résulte de l'accumulation de vases marines et d'alluvions continentales. Ce paysage, très récent, était encore en eau à l'époque Gallo-Romaine. La régression débute au IV^e s. et s'achève au XIV^e s. Presque entièrement asséché à partir du XVII^e s., il est exploité en prairies d'élevage : cultures et pâturage dominant, avec de rares formes arborées et quelques alignements le long des routes et des canaux principaux. Les lieux habités sont concentrés sur la «terre ferme», à l'abri des inondations, le long des cotes mortes ou sur les anciennes îles [...] et viennent renforcer les contrastes entre les terres basses du marais et les terres hautes de la plaine.

Un grand pays plat aux horizons infinis

La perception qui domine est une grande plaine cultivée et pâturée, « un grand paysage plat aux horizons infinis encore élargi par l'ampleur de ciels immenses, tantôt lumineux, tantôt chargés de pluies océanes ... ». Cependant, l'horizontalité des sols, parfaite, extrême, ne ressemble pas à celle d'une plaine ordinaire. On l'associe à celle de l'eau, une eau transformée en terre que révèle la présence des îles et des cotes. Dans ces paysages ouverts, on s'attache à la ligne de contact entre marais et terre haute, à ce qui limite une assiette visuelle trop vaste, à l'intérêt de chaque repère élevé : alignements, îles, terres hautes, clochers.

Quel avenir pour ce marais ?

Ces prairies humides, au sol légèrement salé, séparées par un dense réseau de fossés et canaux, offrent un milieu favorable au développement d'une flore originales et des lieux privilégiés de halte migratoire ou d'hivernage pour de nombreux oiseaux. Les formations végétales du marais dépendent étroitement des pratiques agricoles, en particulier de l'élevage intensif. Charge pastorale, date de fauche, gestion du réseau hydraulique ... confèrent aux prairies leur aspect si particulier. Remembrement, nivellement et drainage sont des actions susceptibles de transformer le paysage du marais de façon irréversible. Mais son abandon par l'homme, avec pour conséquence l'envasement du réseau hydrographique et installation progressive de friches herbacées, puis ligneuses, fermant peu à peu l'horizon, signerait aussi à terme sa disparition.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie extrêmement plane
- Réseau hydraulique important
- Réseau d'arbrisseaux et arbres, en bordure et au cœur du parcellaire
- Espace enfriché (cultures abandonnées)

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Les masses végétales émergeant du marais, dû à l'enfrichement, tendent à fermer les vues. Cependant la nature et la structure originelles du marais offrent des vues lointaines jusqu'aux «terres hautes de la plaine». La profondeur des perceptions visuelles en direction du projet sont ainsi modulées par ces éléments.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis les marais desséchés, les vues sont dégagées et lointaines. Bien qu'il y ait peu de séquences visuelles où les vues sont dégagées en direction du projet, dès lors que la ZIP est visible celle-ci demeure très prégnante car proche. C'est pourquoi la sensibilité paysagère de cette unité est qualifiée de modérée.



Photo 21 : Relief tabulaire du marais de Rochefort, des canaux alimentent en eau les pâtures



Photo 22 : Strate ligneuse qui se développe dans les marais, processus d'enfrichement des marais

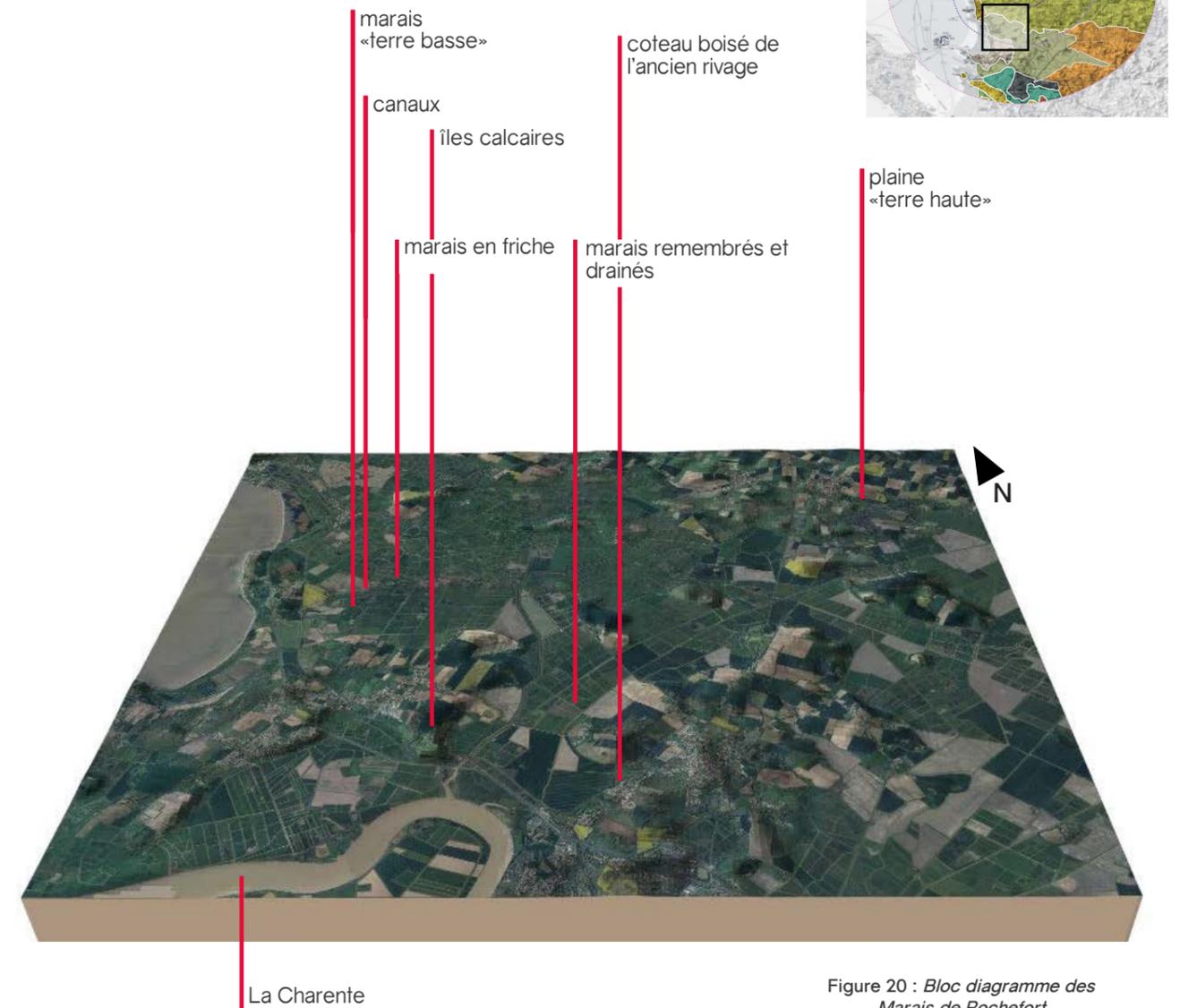


Figure 20 : Bloc diagramme des Marais de Rochefort

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ LA PLAINE DU NORD DE LA SAINTONGE

« De nombreuses vallées découpent la plaine

Ce territoire de champs ouverts est entrecoupé par un dense chevelu de vallées, occupées par des systèmes complexes de ruisseaux, de bras et de canaux. Outre la boutonne qui forme une entité propre, il faut citer ses affluents, la Nice et la Trézence, et les rivières débouchant vers le marais poitevin, comme le Mignon et la Courance. Si l'eau elle-même est presque toujours cachée, sa présence est révélée par le volume de la végétation spécifique qui l'accompagne : peupliers, ripisylves, aulnes et saules. Dans certains fonds de vallée, les prairies permanentes et les haies constituent un milieu agricole semi-naturel où la gestion traditionnelle de fauche ou pâturage permet, tout en préservant la fertilité des sols et la qualité des eaux phréatiques, le maintien d'une flore et d'une faune parfois d'une grande diversité.

L'architecture dans la plaine

Si aucune grande agglomération ne marque la plaine saintongeaise, l'habitat y est fortement regroupé en villages compacts. Tout un vocabulaire de transition fait de jardins, de bosquets, de vergers, et de murs d'enceinte leur constitue une zone de contact avec la plaine. L'histoire particulière de la région y ajoute les nombreux petits hameaux, fermes, et moulins. La blancheur caractérise ici l'architecture traditionnelle des fermes, des villages ou des magnifiques églises romanes.

Plaine, morne plaine ?

Plane par définition, cette plaine offre des espaces vastes et simples. La cultures généralisée du sol offre des paysages presque sans obstacle, où l'œil vole sur les étendues immenses et ne rencontre que le ciel. Le moindre objet se remarque au loin: clocher, silo, château d'eau, pylône, alignement d'arbres. Les cultures, par leurs matières et leurs couleurs qui se succèdent selon la saison, rythment le temps et l'espace. C'est l'occasion d'apprécier la géométrie des parcelles, l'immensité du ciel, le jaune intense des colzas, l'effet du vent sur les barbes des céréales, le vol des oiseaux ... Certaines particularités animent ce secteur comme la pierre blanche de l'architecture, la présence de quelques lambeaux de haies en limite de parcelles et des routes, et surtout la qualité de la lumière influencée par la proximité de l'océan.»¹

¹ extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie plane
- Banalisation des espaces agricoles (vaste parcellaire céréalier)
- Horizon marqué par des haies bocagères, des espaces de bois et des marais bocagers
- Espace ponctué par des bâtiments de grande hauteur (ex : silo, château d'eau, ...)

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Dans la plaine agricole, les horizons sont plus ou moins soulignés par une végétation dense (bois, bosquets, haies...). La profondeur des perceptions visuelles en direction du projet sont ainsi modulées par ces éléments.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Bien que cette unité paysagère présente des similitudes avec la plaine d'Aunis, la visibilité du projet est réduite au vu de son éloignement. La sensibilité est qualifiée de très faible.



Photo 23 : Ondulation de la plaine



Photo 24 : La RD 911 traverse un paysage cultivé, seuls quelques arbres en alignements subsistent le long de cette voie

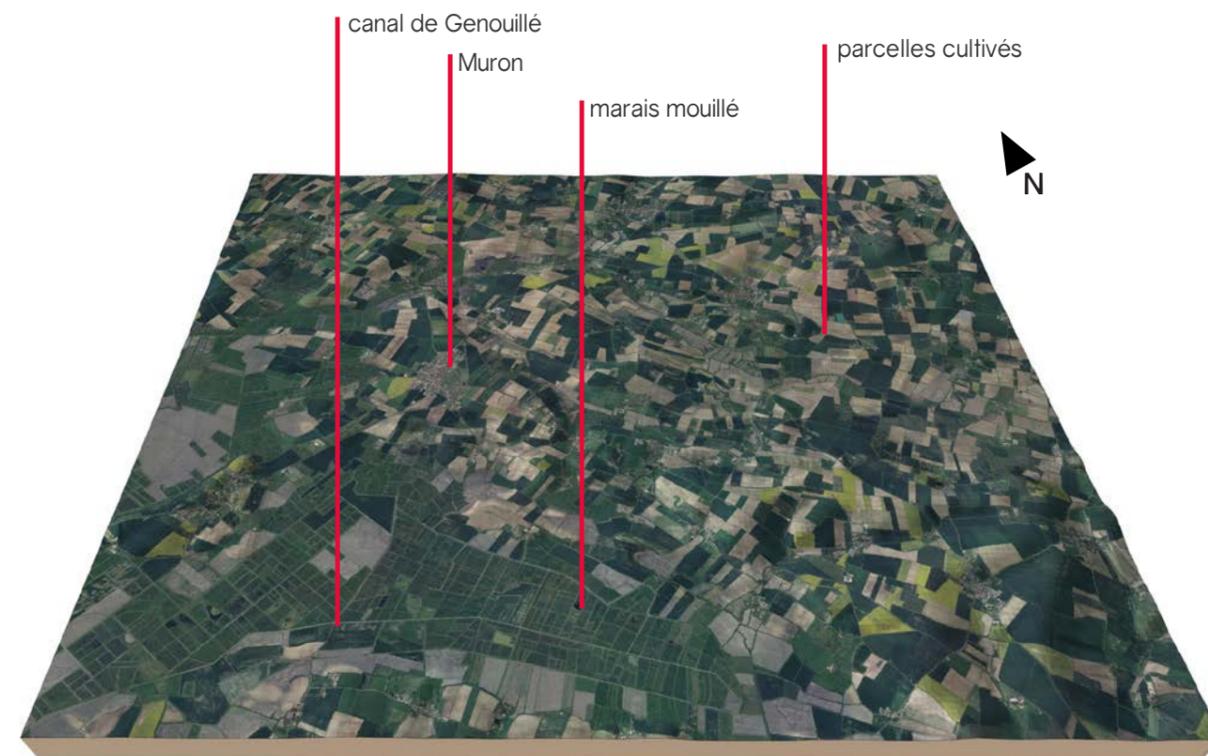


Figure 21 : Bloc diagramme de la plaine du nord de la Saintonge

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ L'AGGLOMÉRATION DE ROCHEFORT

«Une ville entourée d'eau»

Rochefort est entourée d'eau, celle des marais et de la Charente aux crues imposantes, celle de l'Océan qui forme un mascaret en remontant le fleuve, celle des bassins à Hot de l'arsenal et du port de plaisance, celles chaudes et fortement minéralisées du thermalisme. Pourtant dans la ville blanche, même depuis la terrasse qui surplombe la Corderie, le fleuve est peu visible, au contraire de sa plaine inondable. Jusqu'au XXe s., pour traverser la Charente, c'était la barque du passeur puis le bac à vapeur. Le pont transbordeur du Martrou est inauguré en juillet 1900, remplacé par un pont à travée levante en 1967, à son tour remplacé par un pont fixe à quatre voies en 1991.

Ville nouvelle du XVIIe s.

Au point de rencontre des eaux terriennes et maritimes, sur la rive droite d'une boude de la Charente, à 9 km à vol d'oiseau de la mer et à 20 km par le fleuve, Rochefort a été fondée pour le service de la marine de Louis XIV. En 1665, Colbert choisit ce site pour construire au milieu des marais «le plus bel arsenal du royaume». L'objectif est double : produire de nouveaux navires et créer un nouveau port sur l'Atlantique. La ville est moins d'architecture que d'urbanisme. Elle est le lieu de la géométrie, tout y est parallèle à la Corderie qui semble être l'axe référent de la composition. Les constructions sont hautes, de gabarit presque constant, les percements sont nombreux et réguliers, le décor mesuré. Autour du cœur urbain s'est aggloméré un tissu bâti disparate qui gagne sur l'étendue du socle rocheux.

Un développement dynamique

Rochefort a été avant tout un arsenal, une ville de garnison et d'écoles militaires, elle n'a pas de véritable tradition commerciale, elle a en revanche une renommée nationale et internationale par ce qu'elle a représenté. Depuis 1974, avec la reconstruction de la corderie royale, la ville tente de lier un projet de dynamisation économique avec l'animation de son patrimoine : ouverture du centre international de la Mer, du Musée de la Marine et du Conservatoire du Littoral, L'extension urbaine s'est faite au plus facile, s'étalant fortement sur le plateau et les marais, déstructurant ces espaces périphériques et entraînant une perte d'identité des espaces ruraux. La politique paysagère rochefortaise est pourtant très active, poursuivant une politique d'acquisition des terrains sur les berges de la Charente »¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Espace fermé par un tissu bâti très dense
- Mitage urbain / étalement de l'agglomération rochefortaise
- Infrastructures maritimes

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. La densité du bâti au sein de l'agglomération conditionne l'ouverture visuelle.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

Depuis le cœur de l'agglomération rochefortaise les perceptions visuelles sont très limitées voire fermées par une trame bâtie dense. De plus, l'autoroute A837, qui passe au nord de l'agglomération, forme une barrière et ferme les vues vers le nord. De fait, la visibilité et la prégnance du site de la ZIP sont très faibles voir nulles.



Photo 25 : Le port de Plaisance de Rochefort permet de rejoindre la mer via la Charente



Photo 26 : L'ancienne hôpital maritime prend place dans le centre-ville de Rochefort

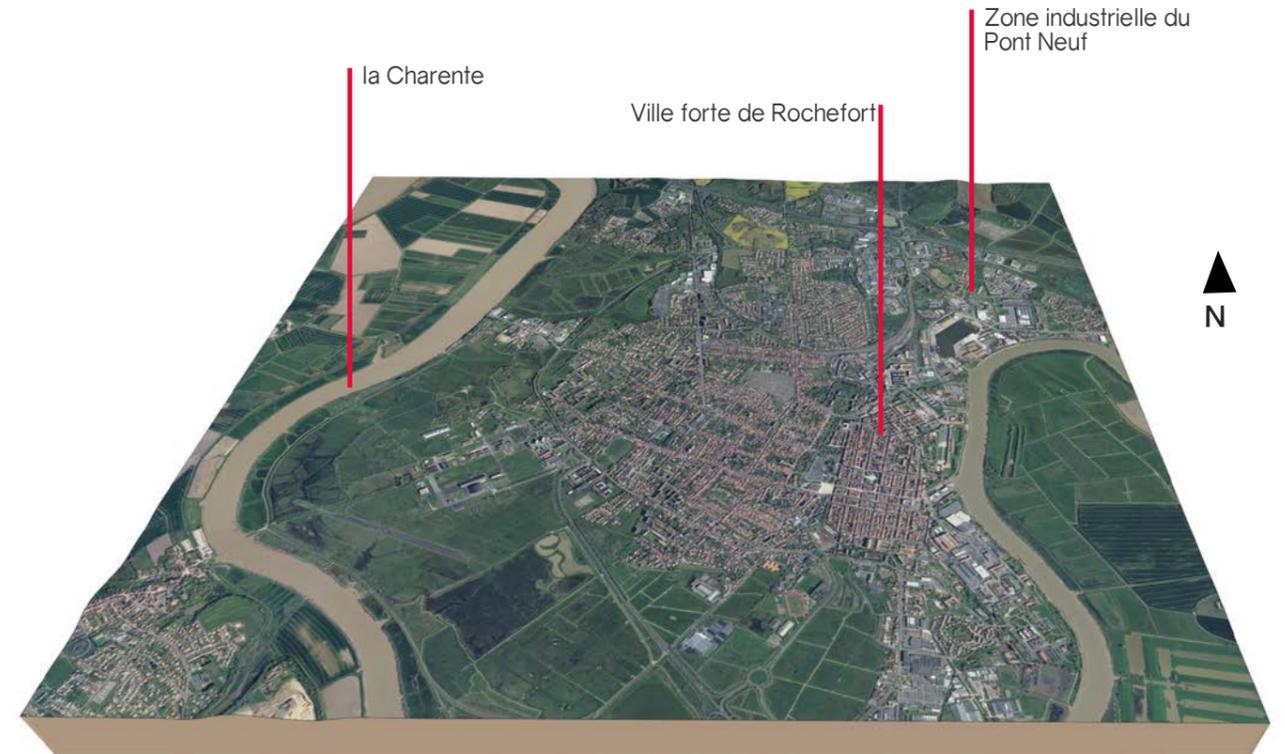
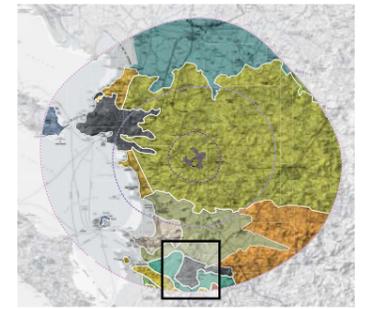


Figure 22 : Bloc diagramme de l'agglomération de Rochefort

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ LA BASSE CHARENTE

« Un fleuve navigable »

La navigabilité du fleuve en aval d'Angoulême a été un vecteur d'essor économique régional majeur. Certaines de ses agglomérations les plus importantes se sont développées le long de cet axe de communication remarquable. Angoulême, Cognac, Saintes, Rochefort possèdent de nombreux points d'accostage : ports, quais, pontons d'embarquement. La navigation fluviale a offert aux provinces du Centre-ouest un débouché vers l'océan. Métaux, céréales, bois de chauffage, vins et eaux-de-vie, papier et feutres descendaient le fleuve, tandis que remontaient depuis la basse Charente sel et poisson, grains et fourrages. Le transport des marchandises se faisait sur des gabares, grands bateaux à fond plat qui naviguaient tantôt à la voile, tantôt à l'aviron ou encore « à la cordelle », c'est à dire halés. Aujourd'hui, le fleuve est essentiellement sillonné en été par les bateaux de croisières.

Un estuaire remarquable

A l'approche de l'océan, le fleuve traverse des campagnes ouvertes et plates. La vallée s'efface au profit des grands espaces de marais littoraux. Le fleuve est soumis aux marées, et inversement, la mer des Pertuis voit son milieu fortement influencé par le débouché du fleuve. En aval de Rochefort, le fleuve s'élargit considérablement et offre des ambiances sans références possibles aux paysages de vallée : la lumière, l'ampleur des horizons, le reflux dévoilent la boue grise et luisante des berges. Les bosquets d'aulnes et de frênes alternent avec des milieux prairiaux où roseaux ou ripisylves denses accompagnent le réseau des fossés. L'estuaire de la Charente est classé en zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO). Cette zone humide d'une superficie de 5400 ha est capitale comme site d'hivernage de nombreuses espèces et comme site de passage pour les migrants.

Le fleuve aux eaux tranquilles

La vallée de la basse Charente traverse, entre Angoulême et Saintes les terroirs vallonnés du cognac, puis les plaines de Saintonge, avant de s'élargir au milieu des marais et de s'ouvrir sur l'océan. La nonchalance prêtée au fleuve tient à son cours au débit modeste, autant qu'à cette façon qu'il a de développer ses méandres, et de couvrir d'une grande nappe étale le fond de sa vallée, aux saisons pluvieuses. Dans la partie médiane du cours, les coteaux accueillent tantôt des cultures ou des prairies, tantôt des vignes, tantôt des bois, sur les pentes les plus raides. Peupliers, maïs, tournesol et prairies pâturées, ouvertes ou bocagères, se partagent les terrains humides de fond de vallée. A l'extrême aval, la place des prairies devient plus importante, avec une évolution vers le drainage des terres de marais pour leur mise en culture.»¹

1 extrait de l'Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, publié par le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 27 : L'estuaire de la Charente est entouré de marais où les carrelets marquent les bords du fleuve

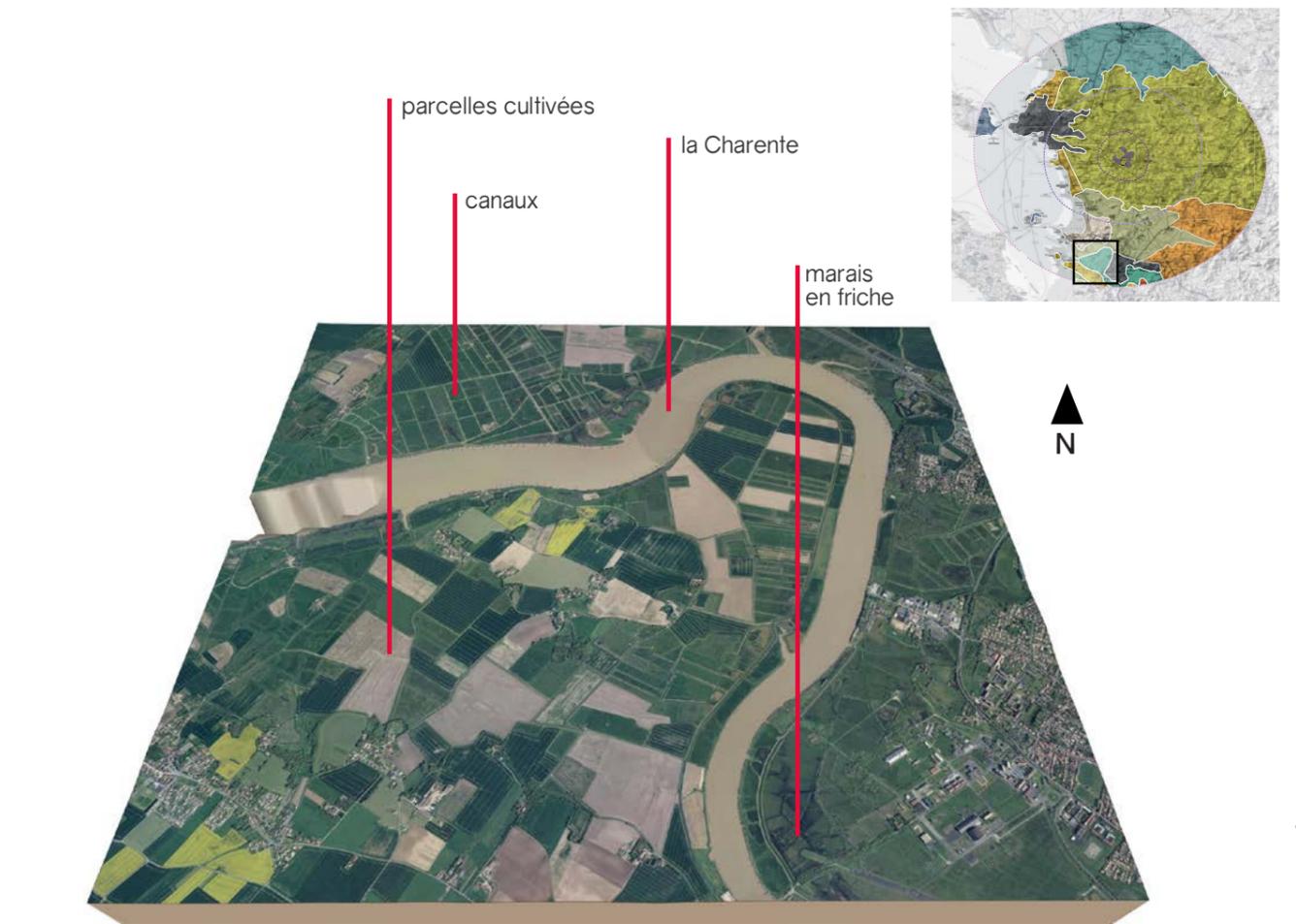


Figure 23 : Bloc diagramme de la Basse Charente

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS

- Topographie plane
- Réseau hydraulique important
- Réseau d'arbrisseaux et arbres, en bordure et au cœur du parcellaire
- Espace enrichi (cultures abandonnées)

> DEGRÉ D'OUVERTURE

Variable : alternance de vues ouvertes et fermées. Les masses végétales émergeant du marais, dû à l'enrichissement, tendent à fermer les vues. Cependant la nature et la structure originelles des marais qui bordent le fleuve offrent des vues lointaines jusqu'aux « terres hautes de la plaine ». La profondeur des perceptions visuelles en direction du projet sont ainsi modulées par ces éléments.

> SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN

L'horizon est marqué par des masses arbustives et arborées ainsi que l'agglomération de Rochefort. Depuis les abords de la Charente, les vues sont dégagées et lointaines. Toutefois, peu de séquences offrent des vues dégagées en direction du projet. La sensibilité paysagère de l'unité est qualifiée de très faible.



Photo 28 : Au niveau de l'embouchure du fleuve, de nombreux canaux sillonnent les marais

1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude présente une topographie relativement plane. En effet, l'ensemble du territoire étudié est caractérisé par des plaines, occupées majoritairement par des cultures. Toutefois, quelques ondulations apparaissent à l'approche des vallées et vallons. L'ensemble du territoire est irrigué par la vallée du Curé, du Virson (pour les principales) et des canaux, en aval des ces cours d'eau. Tandis que la Sèvre Niortaise et la Charente bordent l'aire d'étude respectivement au nord et au sud.

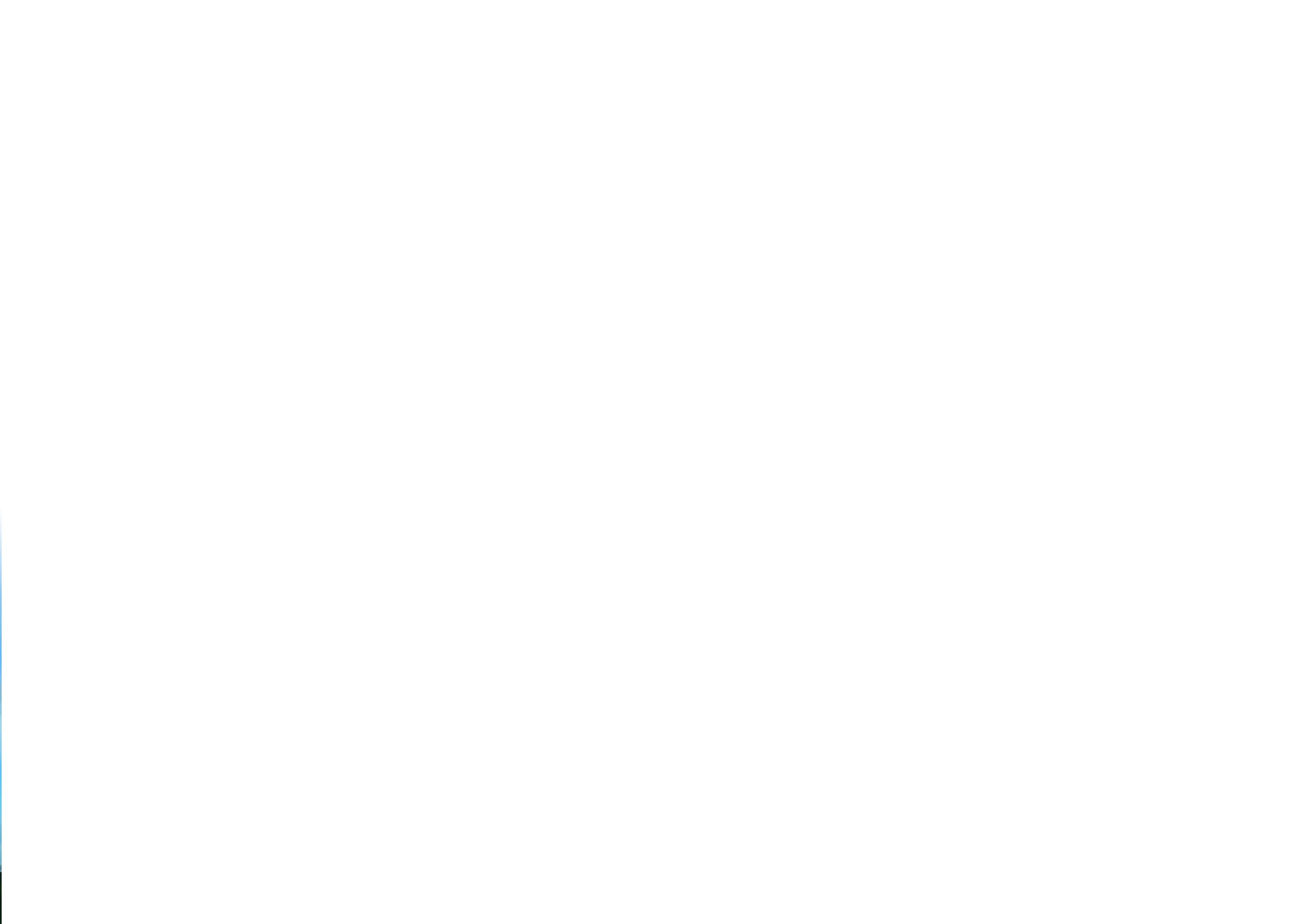
Des photomontages sont à prévoir pour juger de l'impact réel du projet et notamment du rapport d'échelle entre le paysage et les éoliennes depuis les points hauts que créent les ondulations de la plaine d'Aunis, depuis les belvédères de la côte et des îlots calcaires des anciens golfes dans les marais Poitevin et de Rochefort mais également depuis des édifices de grandes hauteur qui permettent une vue ouverte en direction du projet.

Typologie de paysage	Aires d'étude concernées	Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Le Marais Poitevin	Aire éloignée Aire rapprochée	FAIBLE
La côte d'Aunis	Aire éloignée Aire rapprochée	FAIBLE
La plaine d'Aunis	Aire éloignée Aire rapprochée Aire immédiate	FORTE
L'agglomération de la Rochelle	Aire éloignée Aire rapprochée	TRÈS FAIBLE
L'île de Ré	Aire éloignée	TRÈS FAIBLE
L'île d'Aix	Aire éloignée	TRÈS FAIBLE
Le Marais de Rochefort	Aire éloignée Aire rapprochée	MODÉRÉE
La plaine du nord de la Saintonge	Aire éloignée Aire rapprochée	TRÈS FAIBLE
La Presqu'île de Fouras	Aire éloignée Aire rapprochée	TRÈS FAIBLE
La Presqu'île de Moëze	Aire éloignée	TRÈS FAIBLE
L'agglomération de Rochefort	Aire éloignée	NULLE
La Basse Charente	Aire éloignée	NULLE

Figure 24 : Synthèse de la sensibilité des entités paysagères vis-à-vis du projet éolien



Alignements d'arbres aux abords de la RD 911 (© Agence couasnon)



2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN (SRE)

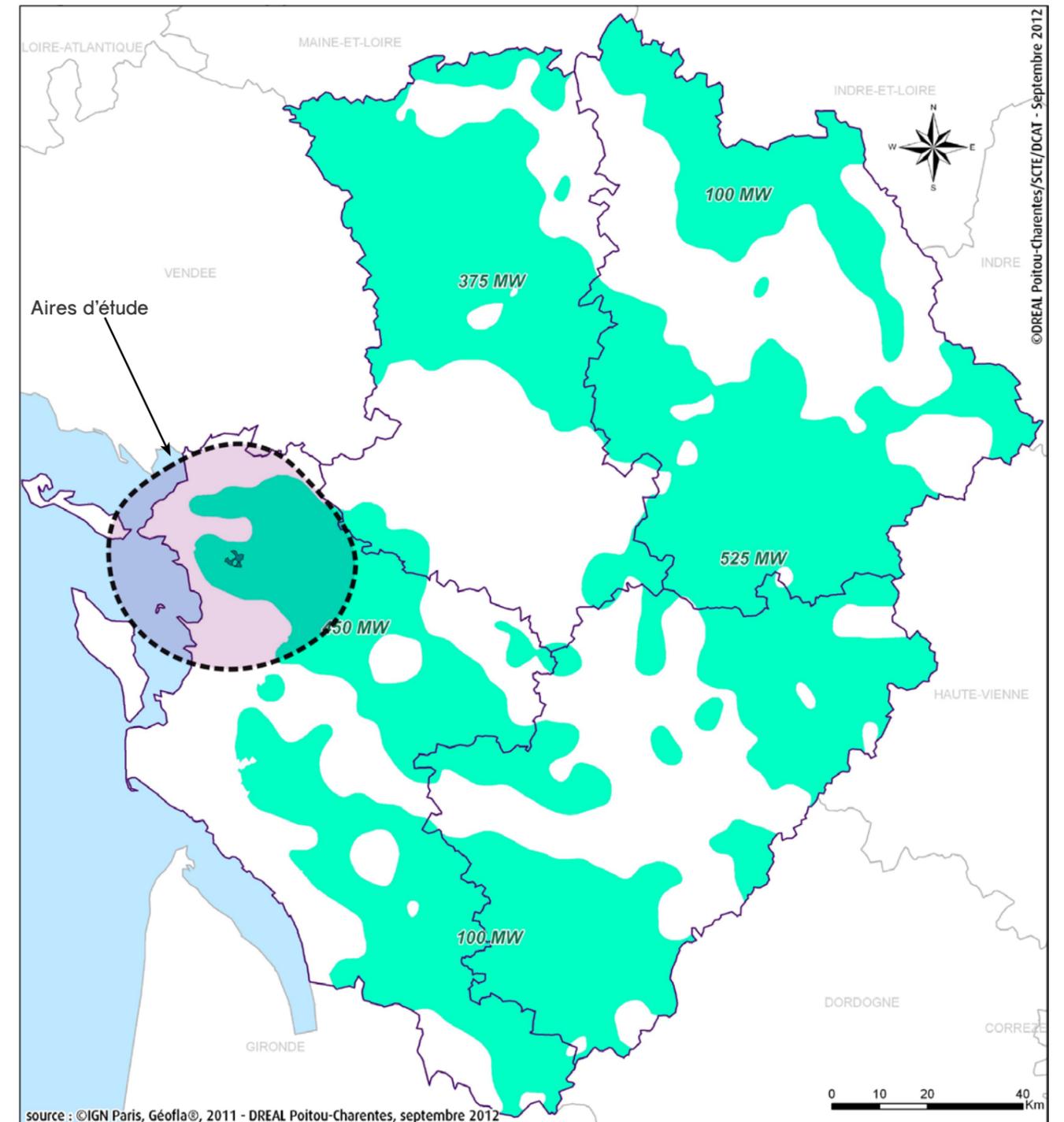
Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien. Le SRE de l'ancienne région du Poitou-Charente a été annulé, par la cour administrative d'appel de Bordeaux, le 08 avril 2017. Cette décision ne s'appuie pas sur des éléments liés au paysage et, dans l'attente d'un nouveau document validé, nous utiliserons la version de septembre 2012.

Le site d'implantation se déploie sur une zone définie comme favorable au développement de l'énergie éolienne.

Plus précisément, le projet est localisé dans le secteur de la plaine d'Aunis, zone à fort développement éolien (450 MW) et une des plus importantes de l'ancienne région Poitou-Charente. Le secteur couvre un vaste territoire qui s'étire le long des limites départementales entre la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Du nord comme au sud-est, le paysage se compose essentiellement de grandes étendues cultivées, permettant de vues lointaines, parsemées localement de boisements ou de résidus bocagers.

Le projet éolien Puyvineux se tient à l'écart des espaces culturels et paysagers emblématiques.

Les zones favorables à l'éolien concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.



Puissance totale : 1800 MW
Puissance répartie à titre indicatif : 1 550 MW
Puissance diffuse à titre indicatif : 250 MW

Figure 25 : Localisation du projet sur la carte des «objectifs de développement de l'éolien» issue du SRE Poitou-Charente

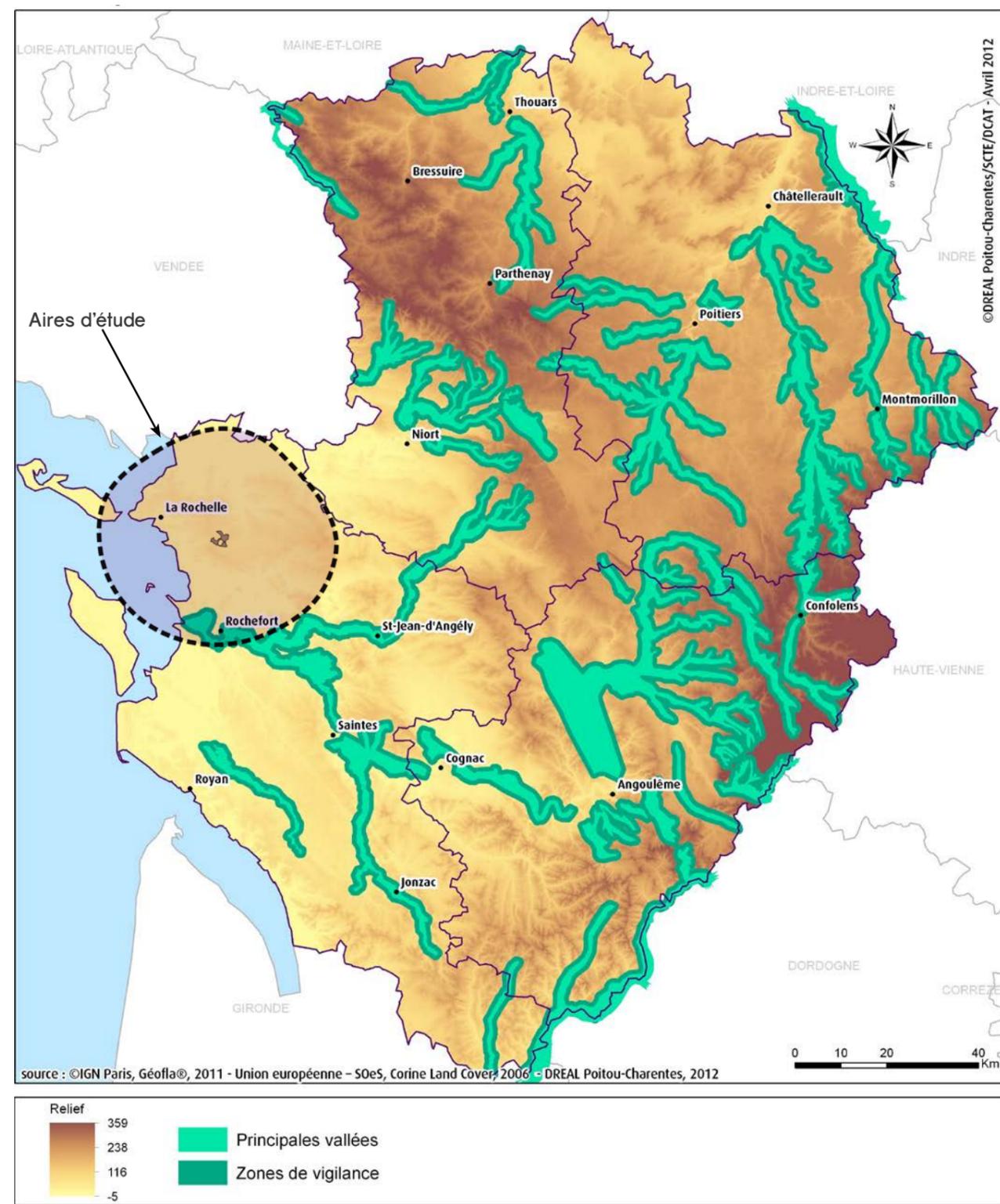
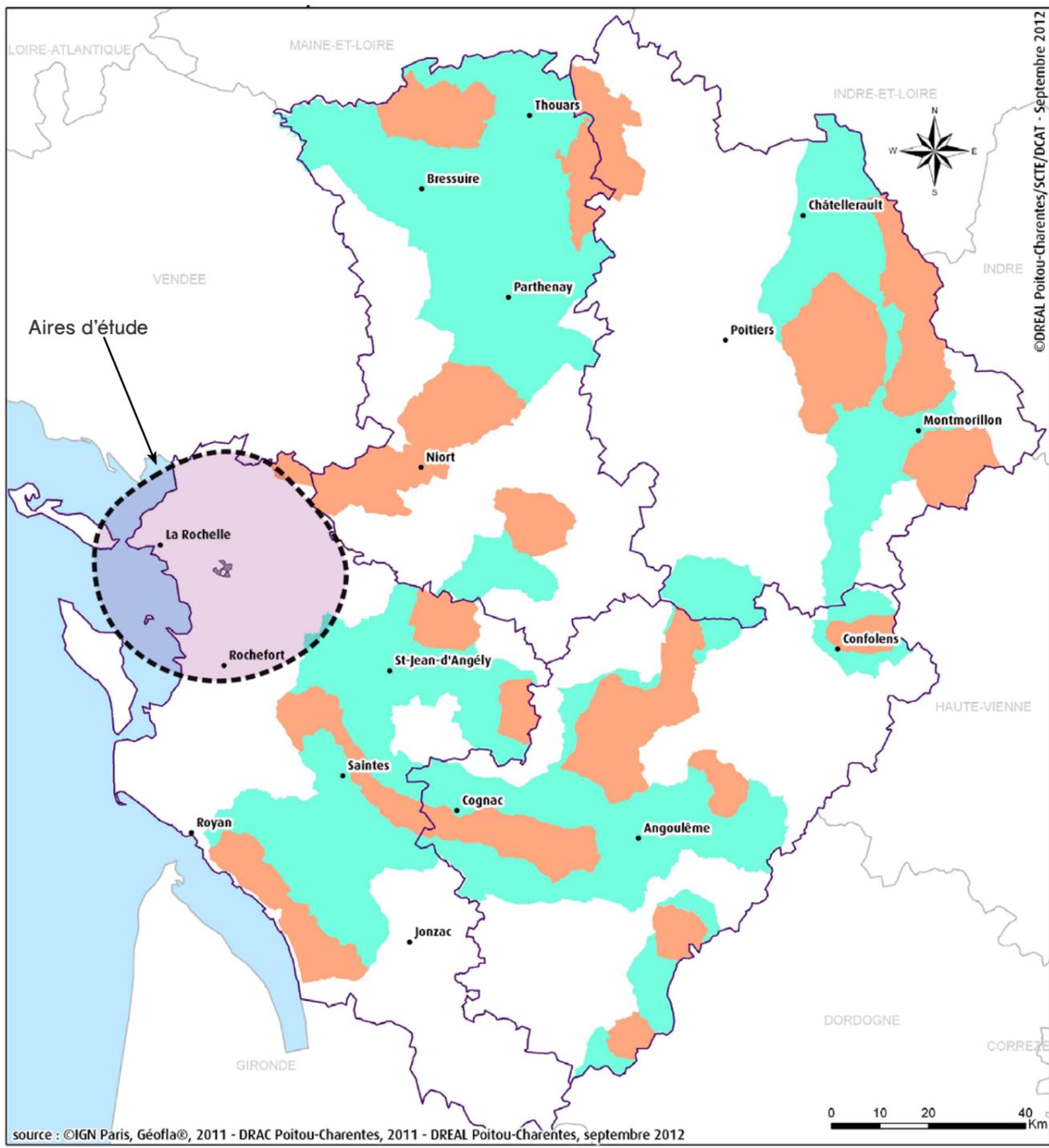


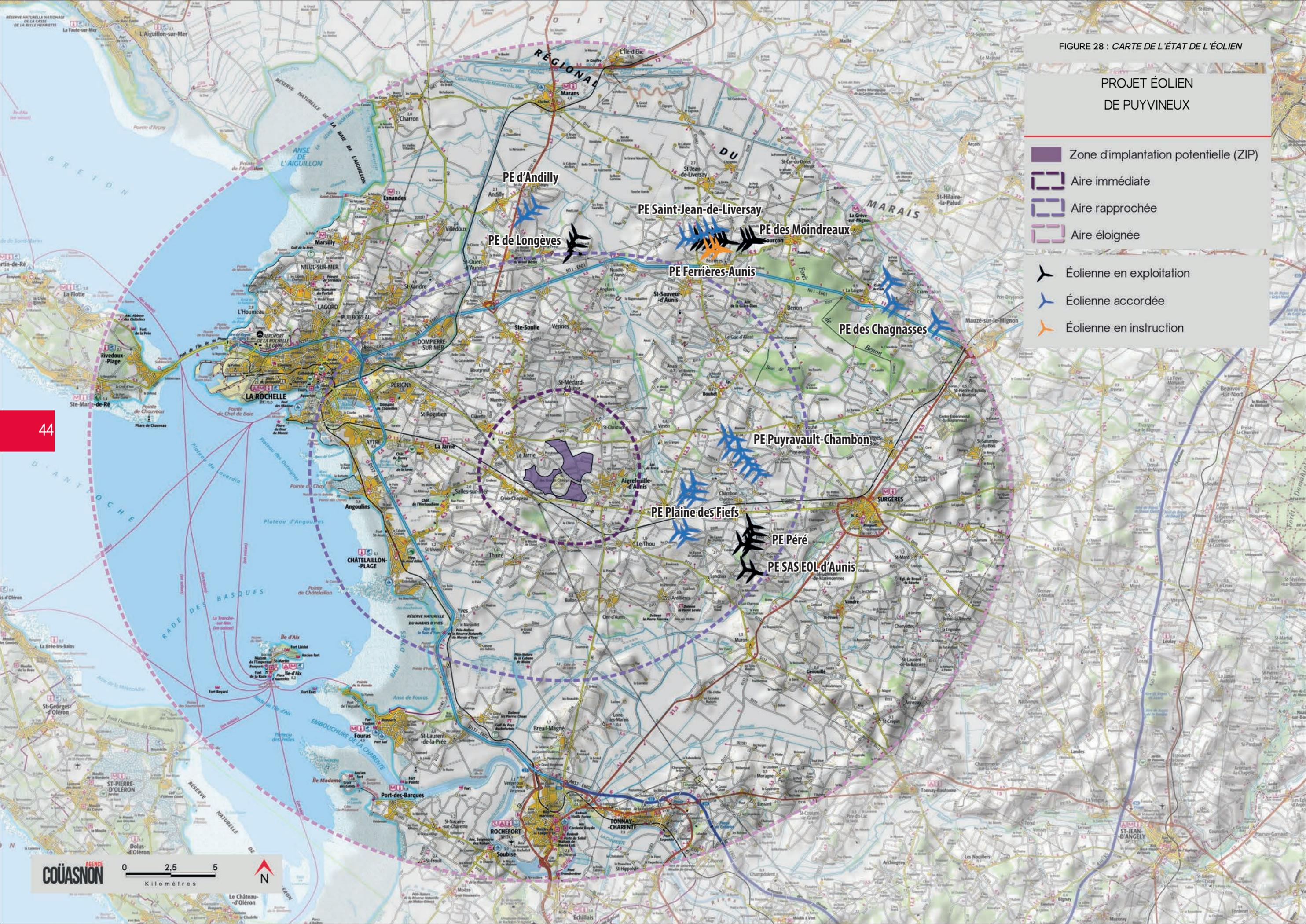
Figure 26 : Localisation du projet sur la carte des «territoires emblématiques» issue du SRE Poitou-Charente

Figure 27 : Localisation du projet sur la carte des «principales vallées» issue du SRE Poitou-Charente

FIGURE 28 : CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Éolienne en exploitation
-  Éolienne accordée
-  Éolienne en instruction



2.2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE PAYSAGER

En complément du recensement des enjeux (dont sont issues les cartes précédentes), le SRE émet plusieurs recommandations vis-à-vis des stratégies d'implantation des projets éoliens et identifie plusieurs recommandations d'ordre paysager, à savoir :

- maintenir les rapports d'échelle du paysage ;
- ménager des espaces de «respiration paysagère» et des espaces de transition entre les différents parcs éoliens afin d'éviter une saturation des paysages ou la dégradation des paysages à forte valeur affective ;
- éviter les rapports de co-visibilité défavorable vis-à-vis des paysages remarquables, de monuments et / ou de villages ;
- garantir la lisibilité topographique du territoire (éviter les rapports d'échelle qui pourraient écraser les proportions du paysage) ;
- composer le futur projet éolien avec les lignes de forces du paysage naturelles ou humaines ;
- limiter le mitage des parcs éoliens pour éviter la banalisation du territoire ;
- protéger les perspectives historiques et emblématiques depuis les axes routiers afin de limiter les points d'appels et les perturbations visuelles ;
- préserver la qualité paysagère des panoramas.

Ces éléments seront étudiés dans les chapitres dédiés à l'habitat ou au patrimoine bâti, culturel et paysager.

2.3. LES PARCS ÉOLIENS DE L'AIRE D'ÉTUDE

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

L'aire d'étude compte aujourd'hui 4 parcs construits, 5 accordés et 1 en instruction. Globalement, ils se concentrent sur un secteur à l'est de la zone potentielle d'implantation. Plus précisément, il y a peu d'éoliennes dans le secteur immédiat du projet.

Les implantations et les orientations retenues pour ces parcs sont variées : en bouquet, en ligne simple ou double et il n'y a pas de schéma d'implantation préférentiel qui se dégage à l'échelle de l'aire d'étude.

Néanmoins, au vu du contexte éolien local, une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet et les parcs les plus proches (Puyravault-Chambon et de la Plaine des Fiefs).

Ainsi le projet éolien de Puyvineux devra être compatible, dans le choix des éoliennes et sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.



Photo 29 : Parc éolien de Péré



Photo 31 : Parcs éoliens de Longèves

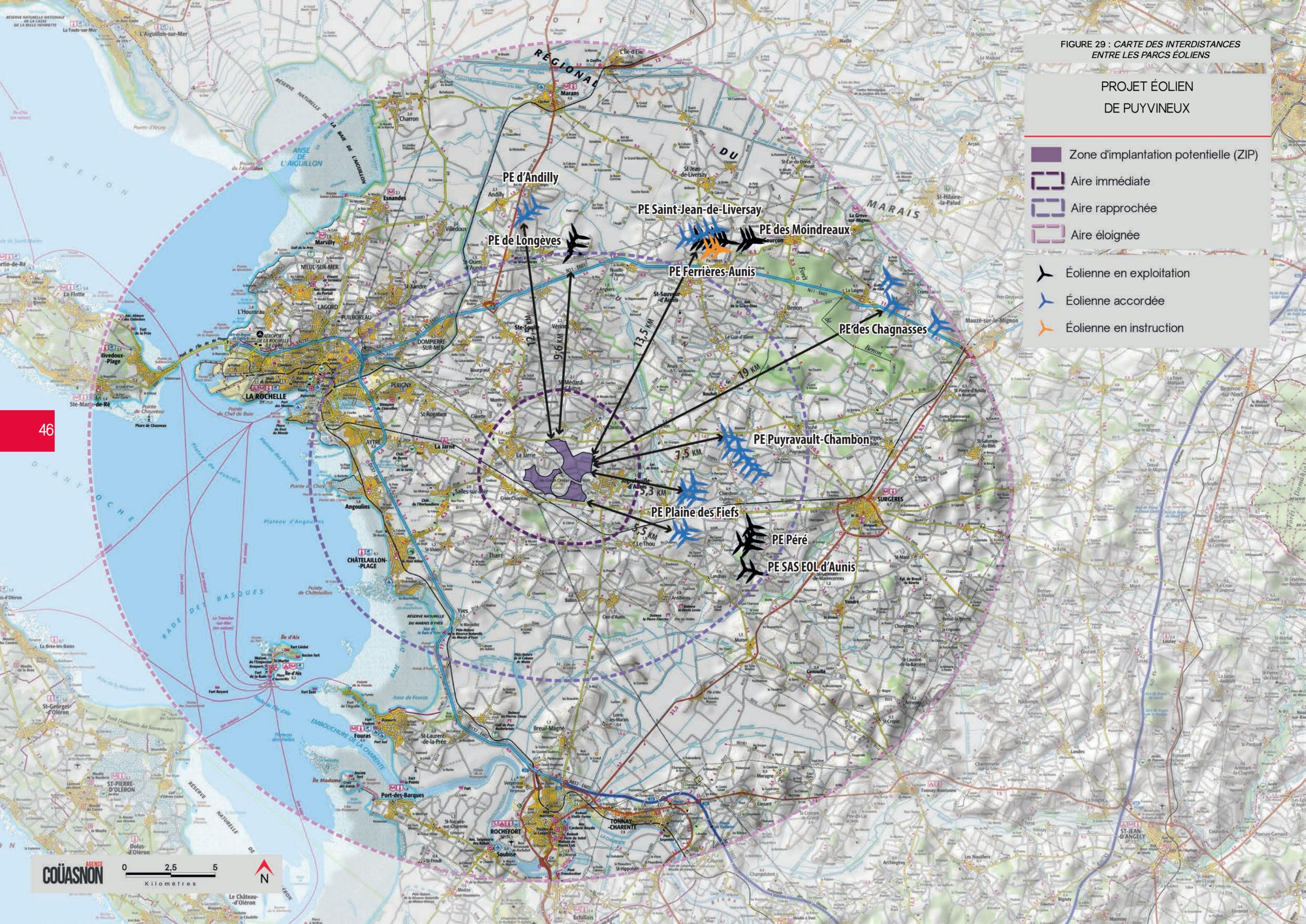


Photo 30 : Parcs éoliens de Longèves et des Moindreux

FIGURE 29 : CARTE DES INTERDISTANCES ENTRE LES PARCS ÉOLIENS

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée
- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction



2.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE ÉOLIEN

Au vu de l'envergure des bassins visuels des projets éoliens, l'analyse s'est portée sur les trois aires d'étude simultanément puisque l'appréciation de la capacité d'accueil d'un territoire ne peut se faire qu'à grande échelle.

Le projet se situe en zone favorable au développement éolien dans le SRE Poitou-Charente, dans un des secteurs à fort potentiel de développement et à distance des zones sensibles comme les paysages remarquables.

Au vu des implantations des parcs existants, il n'y a pas d'orientation préférentielle qui se dégage pour le projet de parc éolien de Puyvineux

Par ailleurs, bien que le paysage semble, à cette échelle, en capacité d'accueillir un nouveau projet, une vigilance particulière devra être portée sur le maintien des espaces de respiration et sur les éventuels effets d'accumulation du motif éolien sur ce territoire.

Toutes les sensibilités relevées dans ce présent chapitre seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et des analyses dans la partie III-Impacts paysagers.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 32 : Parc éolien des Moindreux

FIGURE 30 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Monument historique

Rayon de 500 m - édifice classé

Rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD ALti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

3.1.1. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ (AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE)

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les Monuments Historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

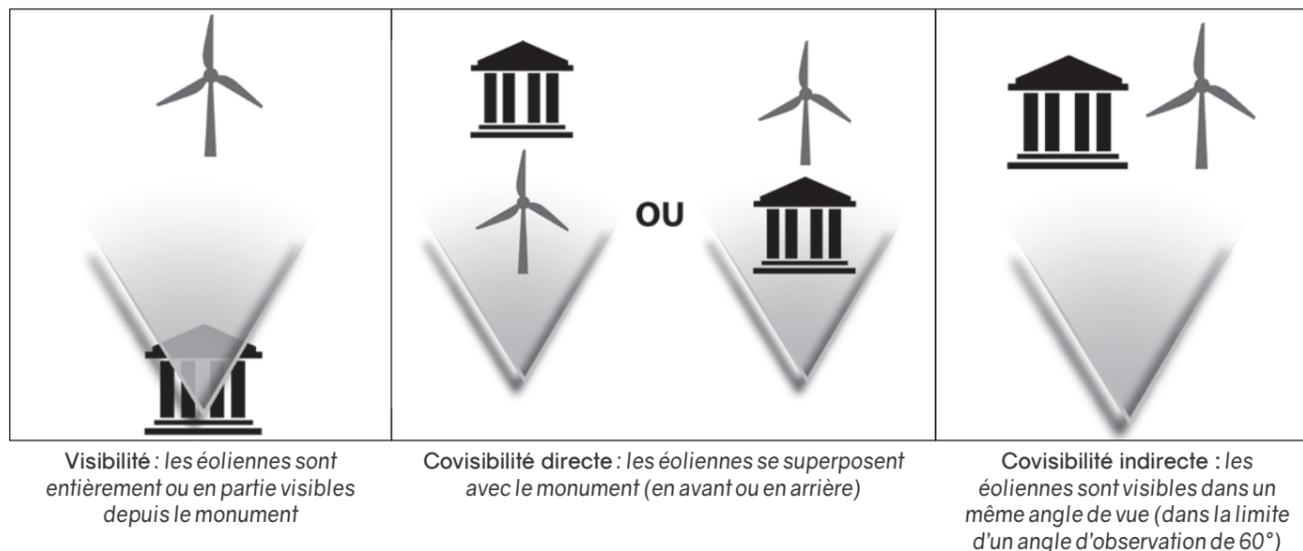


Figure 31 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte (© Agence Couasnon)

La protection au titre des Monuments Historiques résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument. L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre.

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse dudit est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Le détail des monuments présents dans le territoire d'étude est donné en annexe dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

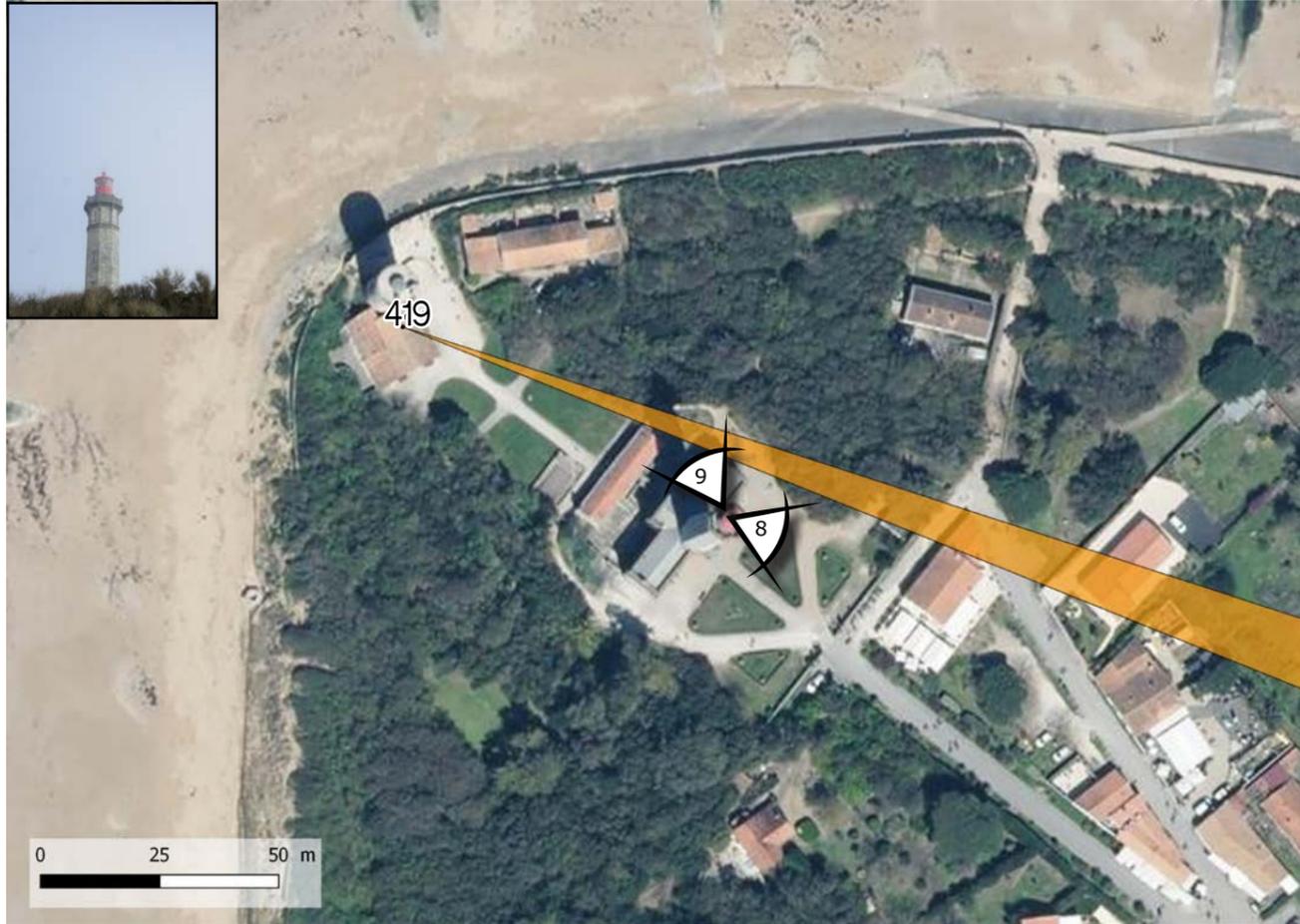
Ce tableau est accompagné d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque monument protégé avec une flèche pointant en direction de la ZIP.

À noter que les édifices de grandes hauteur en périphérie de l'aire d'étude éloignée du projet de Puyvineux ont été pris en compte. De fait, le présent chapitre a été complété et étendu. Il sera constitué d'une aire très éloignée comptant 2 Monuments Historiques et une aire éloignée comptant 398 Monuments Historiques.

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE								
419	Phare des Baleines (vieux)	Saint-Clément-des-Baleines	Charente-Maritime	Classé	46,0	Sur le littoral, à l'extrémité de l'île de Ré (canton nord)	En ZVI	Vue ouverte
420	Ancienne abbaye Saint-Pierre	Maillezais	Vendée	Partiellement classé	31,0	Sur un terre calcaire, au cœur du Marais Poitevin	En ZVI	Vue ouverte

Figure 32 : Liste des monuments historiques analysés de l'aire d'étude très éloignée

■ MH 419 - VIEUX PHARE DES BALEINES ET PHARE DES BALEINEAUX // SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES



Degré d'ouverture sur le paysage : Les phares se situent à l'extrémité ouest de l'île de Ré. Depuis la terrasse du phare des baleines, en accès limité, un panorama à 360° s'ouvre aux visiteurs sur le continent, les pertuis et l'océan atlantique. Vers le continent, en fonction de la nébulosité atmosphérique, le projet sera peu ou pas visible en arrière-plan de la tache urbaine de l'agglomération rochelaise. Bien que les vues soient ouvertes en direction du site de projet et malgré l'enjeu touristique, la distance d'éloignement (46 km) avec la ZIP engendre une prégnance visuelle du projet mineure et tend à qualifier la sensibilité de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

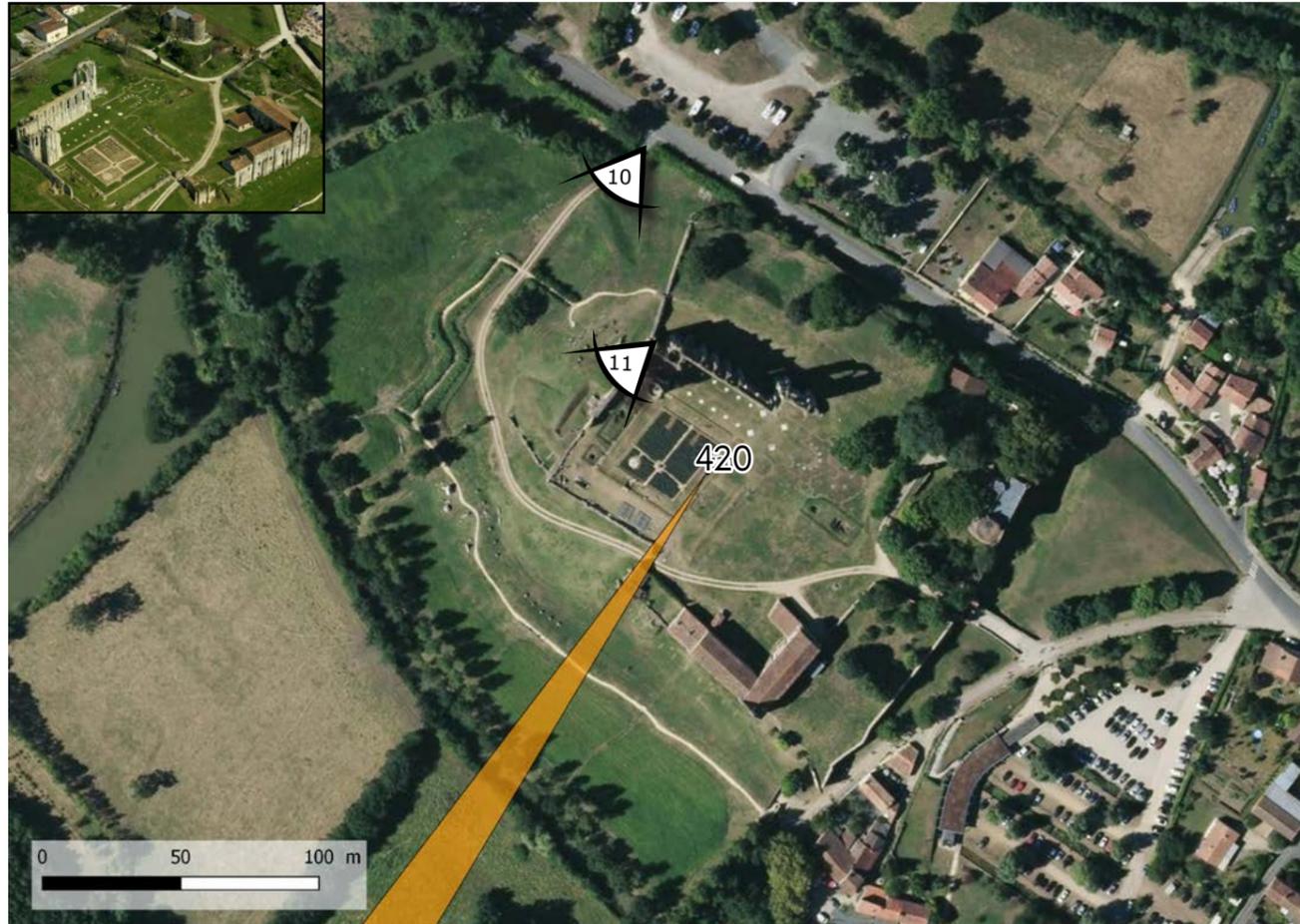


Photo 33 : Vue sur le phare des baleineaux et le pertuis breton



Photo 34 : Depuis la tour de la terrasse du phare des baleines la vue est ouverte en direction du projet

■ MH 420 - ANCIENNE ABBAYE SAINT-PIERRE // MAILLEZAIS



Degré d'ouverture sur le paysage : L'ancienne abbaye Saint-Pierre est implantée sur le sommet d'un tertre à l'est du village de Maillezais, au cœur du Marais Poitevin. Les vues depuis les abords sont fermées par des talus, la trame arborée des canaux ou les bâtiments annexes de l'abbaye. Depuis l'intérieur du site les vues sont principalement fermées par les vestiges et la trame végétale mais certains étages des bâtiments sont ouverts au public et depuis la tour, un panorama s'offre aux visiteurs. Toutefois, au vu de l'éloignement (31 km), la prégnance pressentie du projet, même visible, demeure faible et la sensibilité générale de l'édifice est qualifiée de très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 35 : Vue fermée par le tertre et la végétation aux abords de l'ancienne abbaye Saint-Pierre



Photo 36 : Depuis la tour de l'abbaye de Maillezais la vue est ouverte en direction du projet

3.1.2. COVISIBILITÉ (AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE)

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage.

Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire très éloignée, aucun édifice protégé n'est susceptible d'être concerné par une séquence de covisibilité.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	RISQUE DE COVISIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE TRÈS ÉLOIGNÉE								
419	Phare des Baleines (vieux)	Saint-Clément-des-Baleines	Charente-Maritime	Classé	46,0	Sur le littoral, à l'extrémité de l'île de Ré (canton nord)	Nulle	Nulle
420	Ancienne abbaye Saint-Pierre	Maillezais	Vendée	Partiellement classé	31,0	Sur un tertre calcaire, au cœur du Marais Poitevin	Très faible	Nulle

Figure 33 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques analysés de l'aire d'étude très éloignée

FIGURE 34 : CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

-  Monument historique
-  Rayon de 500 m - édifice classé
-  Rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  10 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2

3.1.3. VISIBILITÉ DEPUIS L'ÉDIFICE PROTÉGÉ (AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE)

Dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse dudit est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne,
- > des photographies issues de la campagne terrain,
- > un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du projet éolien,
- > une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

Le détail des monuments présents dans le territoire d'étude est donné en annexe dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
- > la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Ce tableau est accompagné d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque monument protégé avec une flèche pointant en direction de la ZIP.

L'aire d'étude éloignée compte 398 Monuments Historiques.

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
30	Eglise Saint-Pierre	Breuil-la-Réorte	Charente-Maritime	Classé	19,2	Implantée sur une colline	En ZVI	Vue tronquée par les boisements en arrière-plan
51	Dolmens	Saint-Laurent-de-la-Prée	Charente-Maritime	Classé	13,0	Dans les marais, à proximité du Canal de Charras	En ZVI	Vue ouverte
54	Fort Lupin	Saint-Nazaire-sur-Charente	Charente-Maritime	Classé	17,1	Implanté le long de l'estuaire de la Charente	En ZVI	Vue tronquée par les boisements en arrière-plan
55	Fontaine de Lupin	Saint-Nazaire-sur-Charente	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	18,0	Implanté le long de l'estuaire de la Charente	En ZVI	Vue tronquée par les boisements en arrière-plan
56	Villa les Tourelles	Port-des-Barques	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	19,3	Dans le tissu bâti, à proximité de l'embouchure de la Charente	En ZVI	Vue cadrée par la trame bâtie et tronquée par les boisements en arrière-plan
59	Villa La Jetée	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	15,2	Implantée sur la rive sud face à l'Anse de Fouras	En ZVI	Vue tronquée par les boisements en arrière-plan
60	Redoute de l'Aiguille	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	15,5	Implantée sur la rive nord de l'embouchure de la Charente	En ZVI	Vue filtrée par la végétation proche
61	Fort Enet	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	16,6	Dans la rade de l'île d'Aix	En ZVI	Vue tronquée par le relief en arrière-plan
65	Fortifications du bourg	Île-d'Aix	Charente-Maritime	Partiellement Classé	17,9	Sur l'île d'Aix	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par le relief en arrière-plan
123	Abbaye des Châteliers	La Flotte	Charente-Maritime	Partiellement Classé	24,2	Au nord-est de l'île de Ré	En ZVI	Vue filtrée par la trame bâtie de La Rochelle
124	Fort de la Prée	La Flotte	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	23,4	Au nord-est de l'île de Ré	En ZVI	Vue tronquée par les éléments présents en arrière-plan
150	Tour Saint-Nicolas	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,6	Dans la trame bâtie	En ZVI	Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation
151	Tour de la Chaîne	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	Dans la trame bâtie	En ZVI	Vue tronquée par la trame bâtie et la végétation

Figure 35 : Liste des monuments historiques analysés de l'aire d'étude éloignée

■ MH 30 - ÉGLISE SAINT-PIERRE // BREUIL-LA-RÉORTE

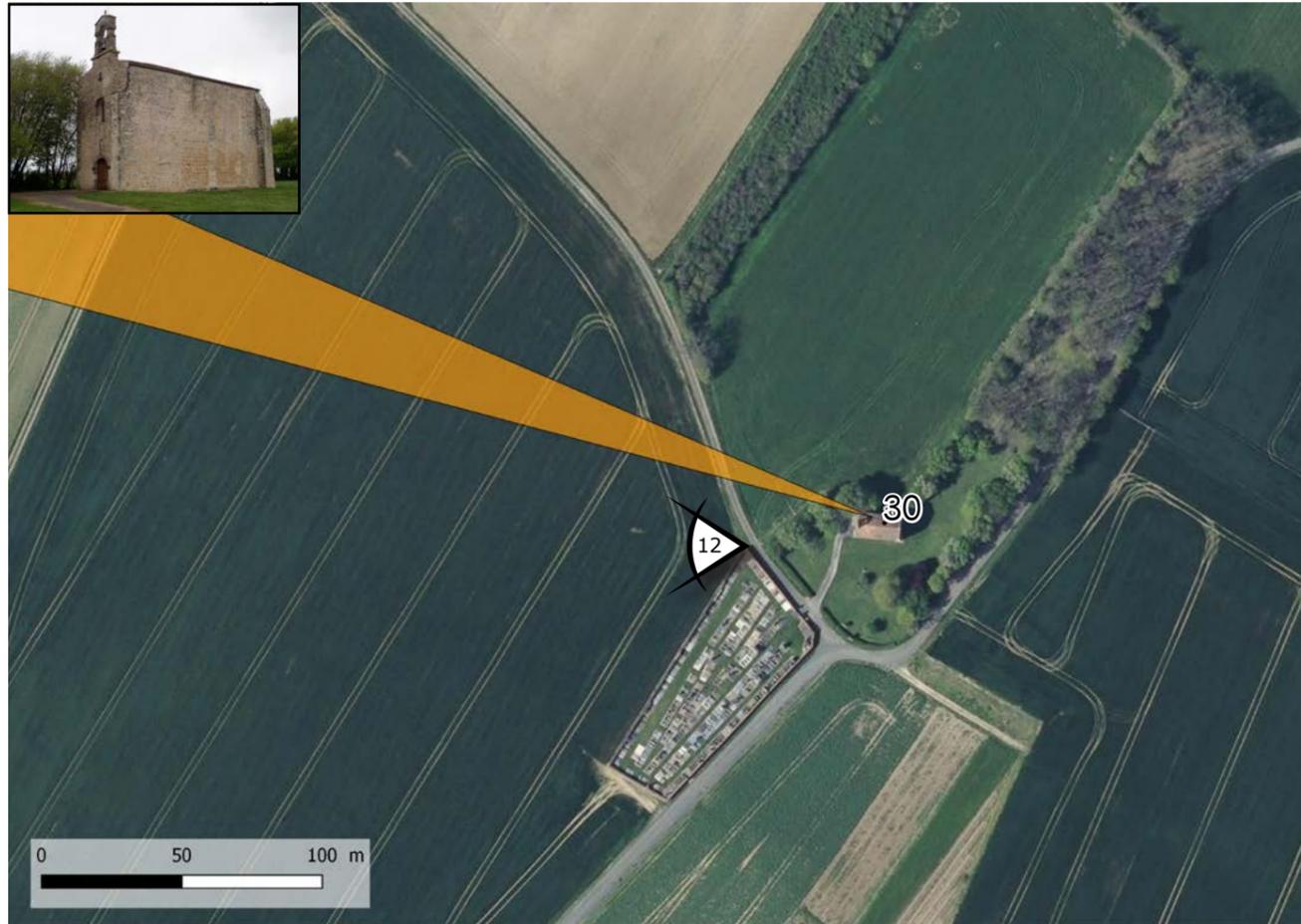


Photo 37 : Vue fermée par le relief et la trame boisée en direction de la ZIP depuis les abords de l'église

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église est implantée au cœur d'un secteur agricole ouvert (la plaine d'Aunis) au sommet d'une butte. Depuis les abords de l'édifice les vues sont dégagées. Le projet s'inscrit en arrière-plan des boisements qui marquent l'horizon. Le risque de visibilité de la ZIP est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 51 - DOLMENS // SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE



Photo 38 : Vue tronquée par le relief et la trame boisée en direction de la ZIP depuis les abords des dolmens

Degré d'ouverture sur le paysage : Les dolmens de Saint-Laurent-de-la-Prée sont implantés en bordure d'une parcelle agricole sans accès pour les visiteurs. Depuis les abords, les vues en direction du projet sont tronquées par le relief et la trame boisée qui marque l'horizon. Au vu de la distance d'éloignement, la prégnance visuelle de la ZIP demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 54 - FORT LUPIN // SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE

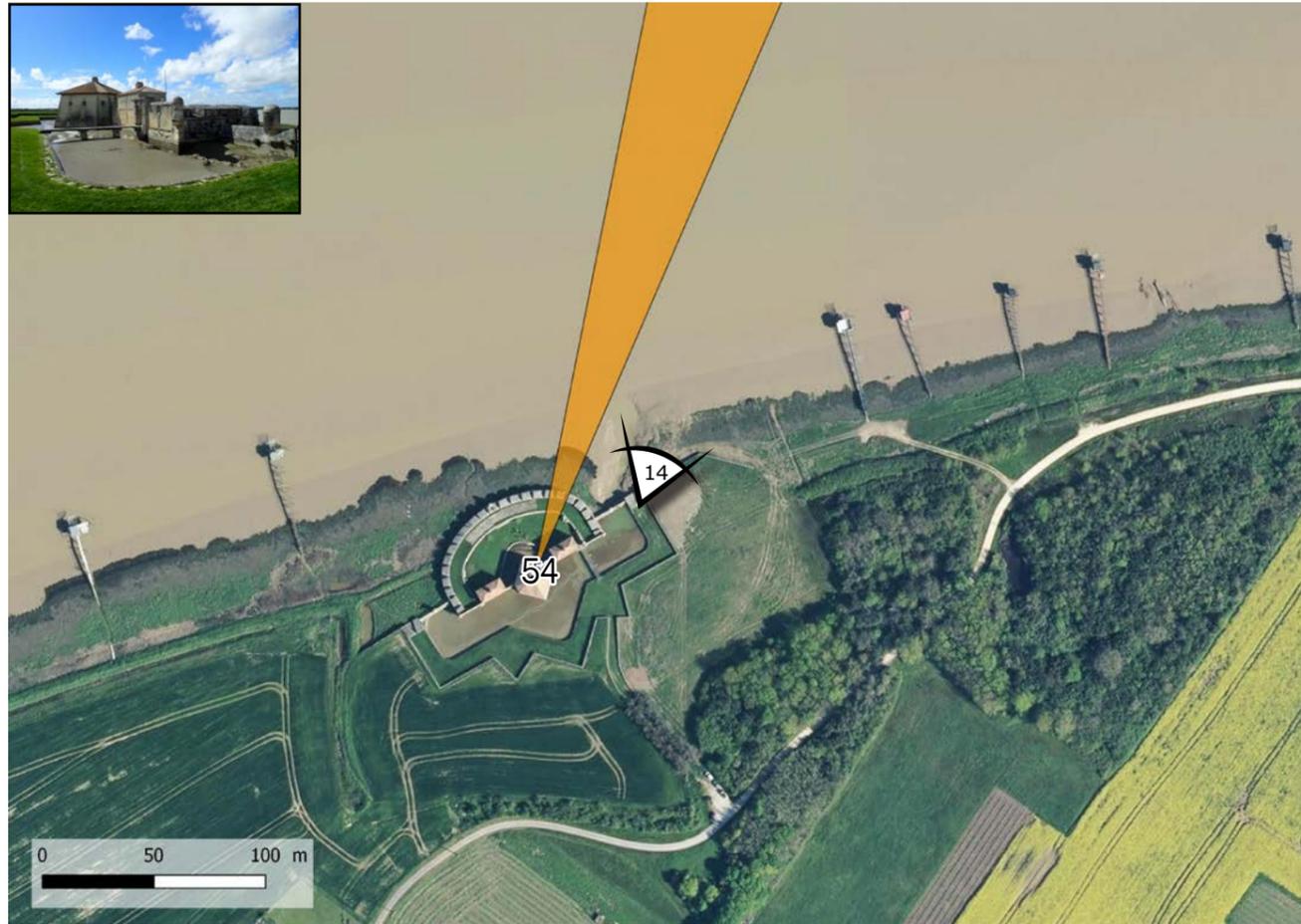


Photo 39 : Vue tronquée par le relief et la trame boisée en direction de la ZIP depuis les abords du fort Lupin

Degré d'ouverture sur le paysage : Le Fort Lupin se situe sur la rive sud de l'estuaire de la Charente, au nord du hameau éponyme. Les vues en direction de la ZIP depuis les abords du fort donnent sur la Charente et ses marais et sont tronquées par le relief et la trame boisée en arrière-plan.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 55 - FONTAINE DE LUPIN // SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE

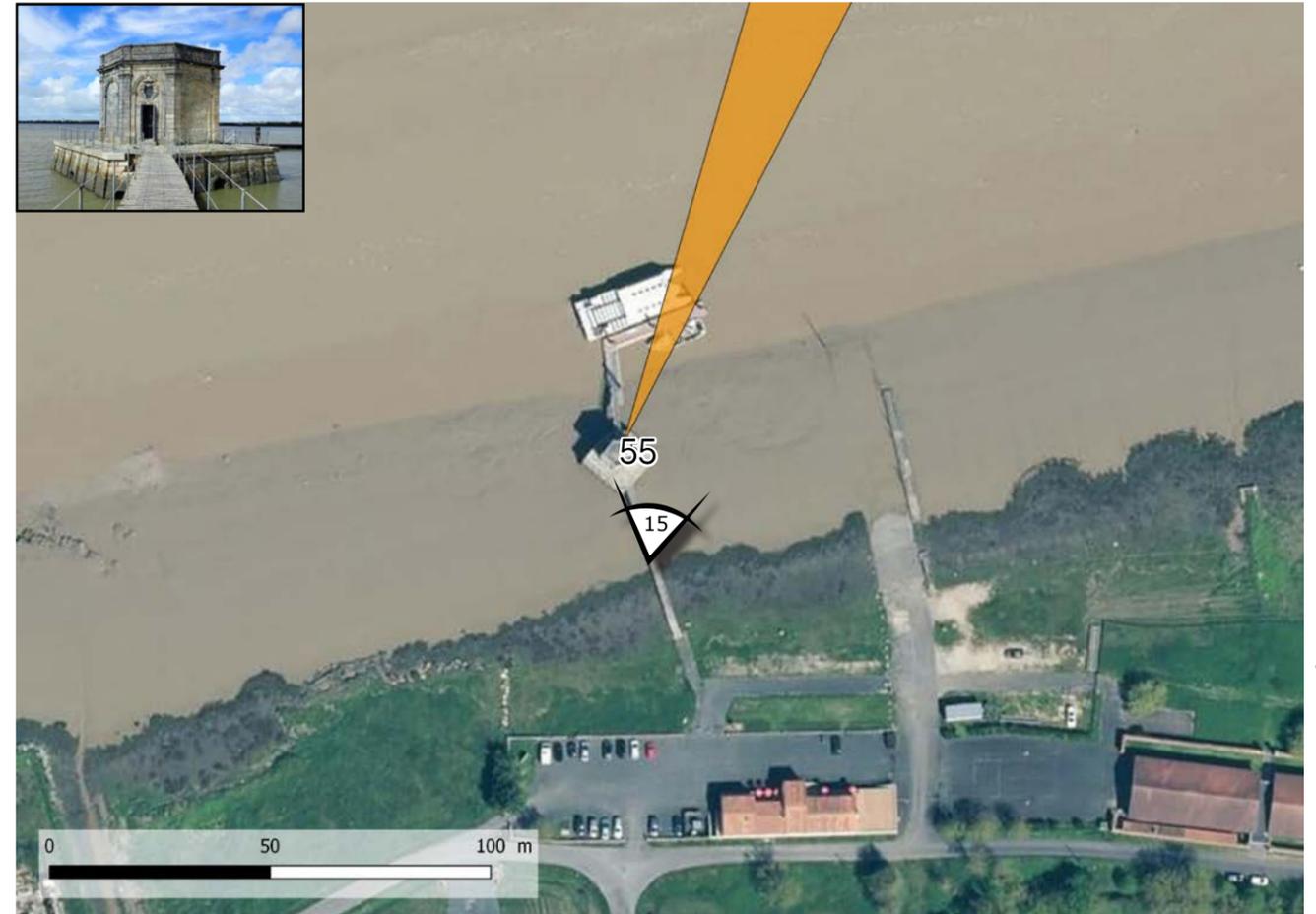


Photo 40 : Vue tronquée par le relief et la trame boisée en direction de la ZIP depuis les abords de la Fontaine de Lupin

Degré d'ouverture sur le paysage : La fontaine de Lupin se situe sur la rive sud de l'estuaire de la Charente, au nord-est de Port-des-Barques. Les vues en direction de la ZIP depuis les abords du monument donnent sur l'estuaire de la Charente et sont tronquées par le relief et la trame boisée en arrière-plan.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 56 - VILLA LES TOURELLES // PORT-DES-BARQUES

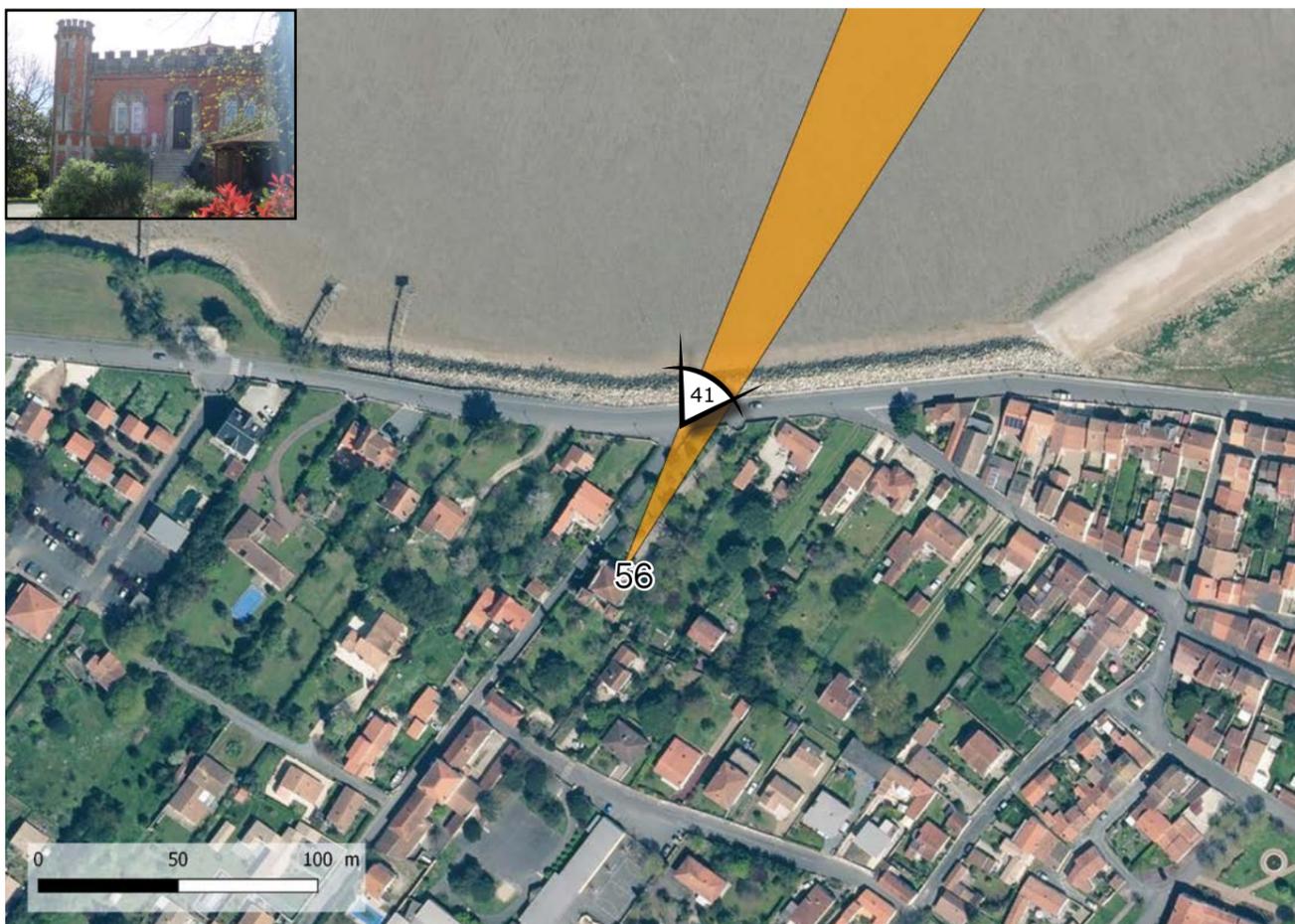


Photo 41 : Vue tronquée par le relief et la trame boisée en arrière-plan en direction de la ZIP depuis les abords de la villa

Degré d'ouverture sur le paysage : La Villa Les Tourelles se situe au cœur du bourg de Port-des-Barques au bord de la Charente. Depuis l'espace public, la villa est principalement masquée par la végétation qui émerge de l'espace privatif et la trame bâtie du bourg. Depuis l'entrée de la villa, les vues en direction de la ZIP donnent sur la Charente et sont tronquées par le relief et la trame boisée qui marquent l'horizon. Au vu de la distance d'éloignement avec le site d'implantation potentiel, la prégnance visuelle de la ZIP est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 59 - VILLA LA JETÉE // FOURAS



Photo 42 : Vue tronquée par le relief et la trame boisée en direction de la ZIP depuis les abords le Port nord aux abords de la villa

Degré d'ouverture sur le paysage : La Villa de la Jetée se situe sur la frange nord/est du bourg de Fouras et à proximité du Port nord. Depuis les abords de la villa, les vues en direction du projet donnent sur la baie d'Yves et sont tronquées par le relief et la trame boisée qui marque l'horizon. Au vu de la distance du MH avec le site d'implantation potentiel, la prégnance visuelle de la ZIP est très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ MH 60 - LA REDOUTE DE L'AIGUILLE // FOURAS



Photo 43 : Vue fermée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis les abords de la Redoute de l'Aiguille

Degré d'ouverture sur le paysage : La Redoute de l'Aiguille se situe sur la pointe de la Fumée, au nord/est du bourg de Fouras. L'accès à l'édifice est limité aux journées du patrimoine et pour des expositions. Les vues en direction de la ZIP depuis les abords de la redoute sont fermées par la trame bâtie et la végétation. Le risque de visibilité de la ZIP est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 61 - FORT ENET // FOURAS



Photo 44 : Vue masquée par le continent en direction du projet depuis les abords du fort Enet

Degré d'ouverture sur le paysage : Le fort Enet se situe entre la presqu'île de Fouras et l'île d'Aix, en pleine mer. L'accès au fort est limité, en bateau ou à pied à marée basse. Les remparts du fort offrent une vue panoramique sur le continent et le pertuis d'Antioche. Cependant, au vu de l'éloignement, la zone d'implantation potentielle du projet n'est pas visible. La sensibilité de l'édifice est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 65 - LES FORTIFICATIONS DU BOURG // ÎLE D'AIX



Photo 45 : Vue ouverte sur la baie mais le projet est masqué par le relief depuis les abords du monument

Degré d'ouverture sur le paysage : Les fortifications du bourg de l'île d'Aix prennent place au sud de l'île. Bien que les vues soient ouvertes en direction du projet, la ZIP est masquée par le relief du continent. Par ailleurs, au vu de la distance d'implantation, le risque de visibilité de la ZIP est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 123 - ABBAYE DES CHÂTELIERS // LA FLOTTE

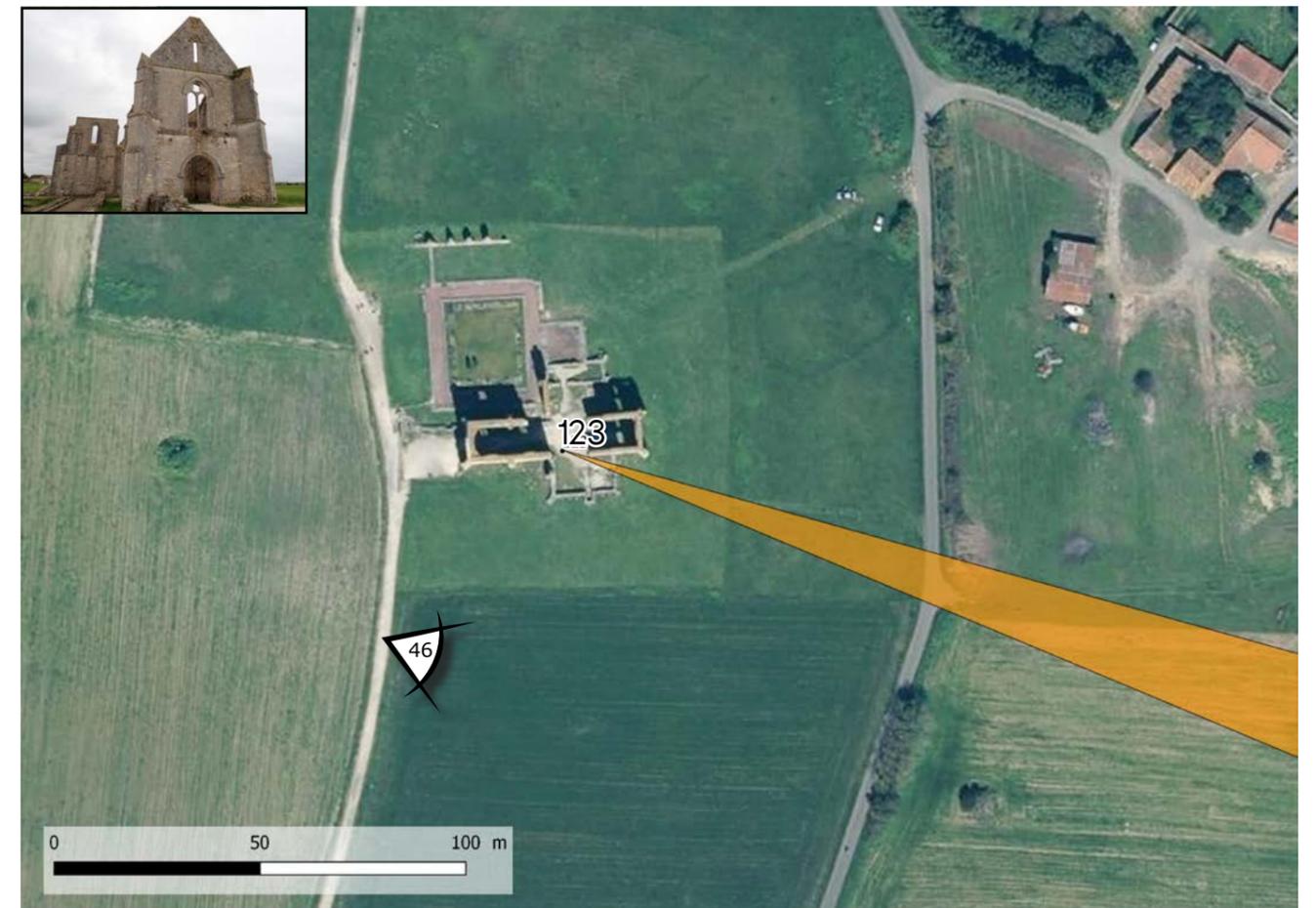


Photo 46 : Vue fermée par le relief et la trame boisée en direction de la ZIP depuis les abords de l'abbaye

Degré d'ouverture sur le paysage : L'abbaye des Châteliers est implantée au nord-est de l'île de Ré. Depuis les abords de l'édifice les vues sont dégagées. À l'horizon, l'agglomération de La Rochelle s'intercale entre le monument et la ZIP et limite fortement les vues. De plus, l'éloignement avec le site d'implantation réduit la prégnance visuelle de la ZIP. La sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 124 - FORT DE LA PRÉE // LA FLOTTE



Photo 47 : Vue tronquée par le relief de la côte et l'agglomération rochelaise en direction de la ZIP depuis les abords du fort

Degré d'ouverture sur le paysage : Le fort de la Prée, remanié par Vauban, est implanté sur la côte nord de l'île de Ré et est orienté vers le continent. Depuis les abords de cet ouvrage militaire les vues sont fermées par le relief du continent et par la trame bâtie de l'agglomération rochelaise. De fait, le risque de visibilité du projet est nul.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 150 - TOUR SAINT-NICOLAS // LA ROCHELLE

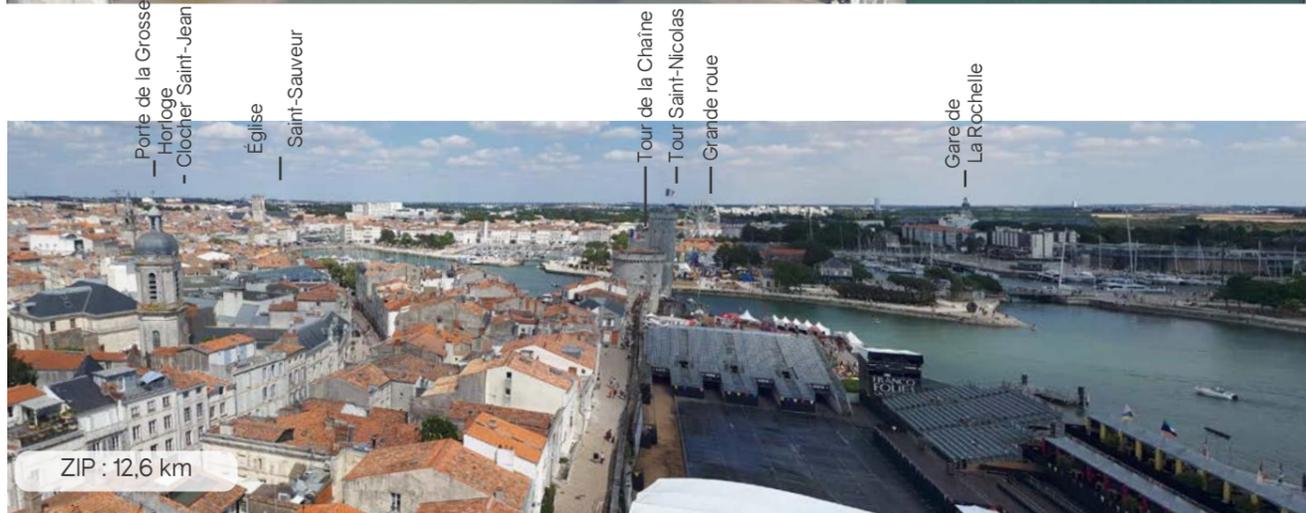


Photo 48 : Vue ouverte sur la ZIP depuis la terrasse de la tour de la Lanterne à 200 mètres de la tour Saint-Nicolas

Degré d'ouverture sur le paysage : La tour Saint Nicolas se situe à l'entrée du vieux port de La Rochelle. Depuis la terrasse, en accès limité, un panorama se découvre sur la ville et ses nombreux édifices protégés. Le projet s'inscrit en arrière-plan de ce secteur bâti. Bien que la vue soit dégagée en direction du site d'implantation, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du projet demeure faible. En effet, le projet éolien de Puyvineux ne créera pas d'interférence avec les autres éléments protégés de la ville.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ MH 151 - TOUR DE LA CHAÎNE // LA ROCHELLE

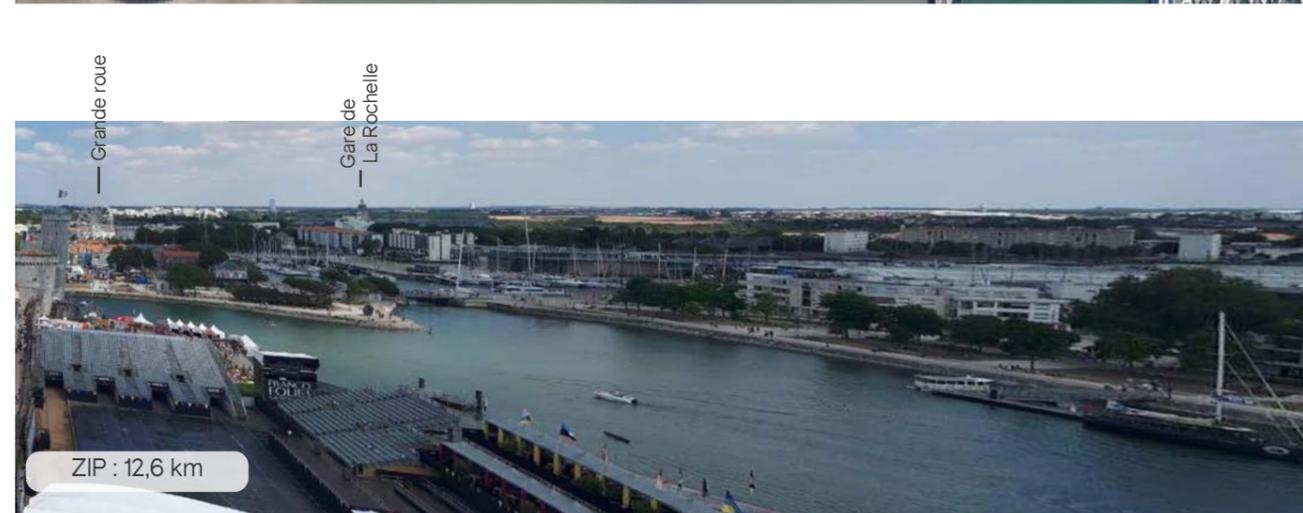


Photo 49 : Vue ouverte sur la ZIP depuis la terrasse de la tour de la Lanterne à 200 mètres de la Tour de la Chaîne

Degré d'ouverture sur le paysage : La tour de la Chaîne se situe à l'entrée du vieux port de la La Rochelle. Depuis la terrasse, en accès limité, un panorama se découvre sur la ville et ses nombreux édifices protégés. Le projet s'inscrit en arrière-plan de ce secteur bâti. Bien que la vue soit dégagée en direction du site d'implantation, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du projet demeure faible. En effet, le projet éolien de Puyvineux ne créera pas d'interférence avec les autres éléments protégés de la ville.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

3.1.4. COVISIBILITÉ (AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE)

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Au sein de l'aire éloignée, deux édifices protégés sont susceptibles d'être concernés par une séquence de covisibilité et font l'objet d'une analyse particulière ci-après.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ MH 54 - FORT LUPIN // SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE



Photo 50 : Vue ouverte sur les bords de Charente et le fort de Lupin

Degré d'ouverture sur le paysage : L'implantation du fort de Lupin au bord de la Charente, offre une situation de covisibilité entre le projet et le fort depuis l'ouest, comme ci-dessus depuis la rue de Lupin. La covisibilité potentielle demeure indirecte puisque le projet s'inscrit latéralement à l'axe de la voie tandis que le fort lui fait face. De fait, la lecture du projet ne pourra se faire en même temps que celle du fort. La prégnance pressentie du site d'implantation potentiel est, de plus, évaluée comme très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

■ ENSEMBLE DES MH DE LA VILLE DE LA ROCHELLE



Degré d'ouverture sur le paysage : La terrasse de la Tour de la Lanterne domine la trame bâtie de la ville de la Rochelle. Depuis ce point, la vue est ouverte et dégagée sur l'agglomération rochelaise et sa périphérie, où quelques monuments protégés émergent de la ligne d'horizon et sont clairement identifiables. Il y a alors un enjeu de covisibilité avec le projet qui s'inscrit en arrière-plan. Toutefois, cela ne concerne pas l'ensemble des Monuments Historiques de la ville mais seulement ceux identifiés sur le panorama ci-dessous. De plus avec l'éloignement, le projet ne peut constituer un point d'appel. La sensibilité est qualifiée de faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

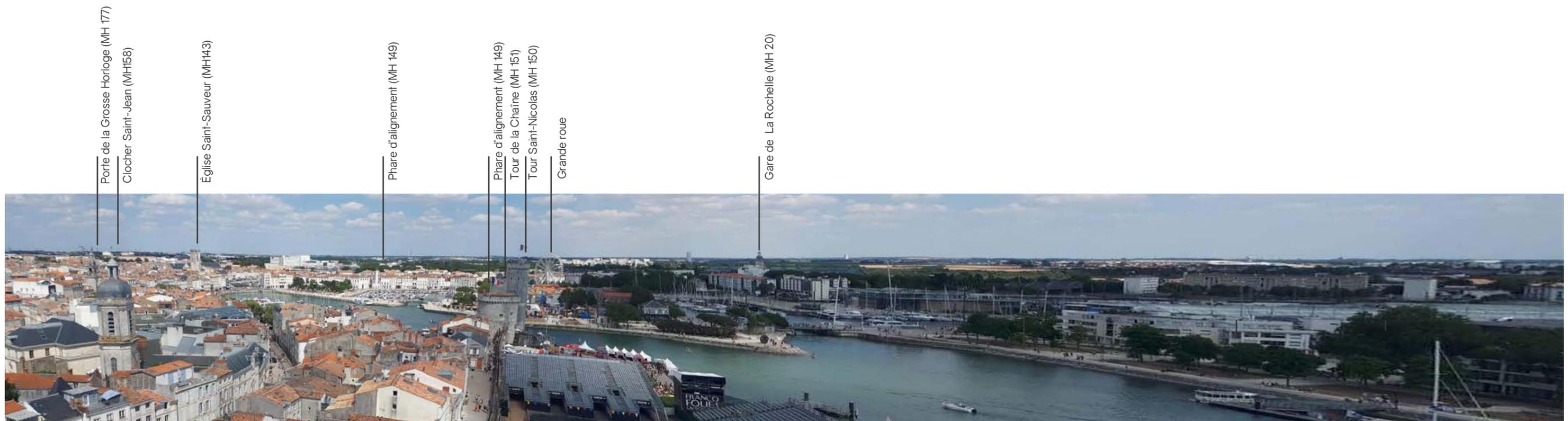


Photo 51 : Panorama sur La Rochelle et quelques édifices protégés de la ville depuis la Tour Saint-Nicolas

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN	RISQUE DE COVISIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
30	Eglise Saint-Pierre	Breuil-la-Réorte	Charente-Maritime	Classé	19,2	Implantée sur une colline	En ZVI	Nulle	Nulle
51	Dolmens	Saint-Laurent-de-la-Prée	Charente-Maritime	Classé	13,0	Dans les marais, à proximité du Canal de Charras	En ZVI	Très faible	Nulle
54	Fort Lupin	Saint-Nazaire-sur-Charente	Charente-Maritime	Classé	17,1	Implanté le long de l'estuaire de la Charente	En ZVI	Très faible	Très faible
55	Fontaine de Lupin	Saint-Nazaire-sur-Charente	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	18,0	Implanté le long de l'estuaire de la Charente	En ZVI	Très faible	Nulle
56	Villa les Tourelles	Port-des-Barques	Charente-Maritime	Partiellement Inscrit	19,3	Dans le tissu bâti, à proximité de l'embouchure de la Charente	En ZVI	Très faible	Nulle
59	Villa La Jetée	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	15,2	Implantée sur la rive sud face à l'Anse de Fouras	En ZVI	Très faible	Nulle
60	Redoute de l'Aiguille	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	15,5	Implantée sur la rive nord de l'embouchure de la Charente	En ZVI	Nulle	Nulle
61	Fort Enet	Fouras	Charente-Maritime	Inscrit	16,6	Dans la rade de l'île d'Aix	En ZVI	Nulle	Nulle
62	Fort Boyard	Île-d'Aix	Charente-Maritime	Inscrit	20,9	Dans la rade de l'île d'Aix	En ZVI	Nulle	Nulle
65	Fortifications du bourg	Île-d'Aix	Charente-Maritime	Partiellement Classé	17,9	Sur l'île d'Aix	Partiellement en ZVI	Nulle	Nulle
123	Abbaye des Châteliers	La Flotte	Charente-Maritime	Partiellement Classé	24,2	Au nord-est de l'île de Ré	En ZVI	Faible	Nulle
124	Fort de la Prée	La Flotte	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	23,4	Au nord-est de l'île de Ré	En ZVI	Nulle	Nulle
143	Eglise Saint-Sauveur	La Rochelle	Charente-Maritime	Partiellement Classé-Inscrit	12,5	Au cœur du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Nulle	Faible
149	2 Phares (Phare d'alignement, feu ant/pos, avc maison)	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,6	Au cœur du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Nulle	Faible
150	Tour Saint-Nicolas	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,6	Au cœur du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Faible	Faible
151	Tour de la Chaîne	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	Au cœur du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Faible	Faible
158	Clocher Saint-Jean	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,8	Au cœur du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Nulle	Faible
177	Porte de la Grosse Horloge	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	Au cœur du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Nulle	Faible

Figure 36 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

FIGURE 37 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Site inscrit
-  Site classé

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

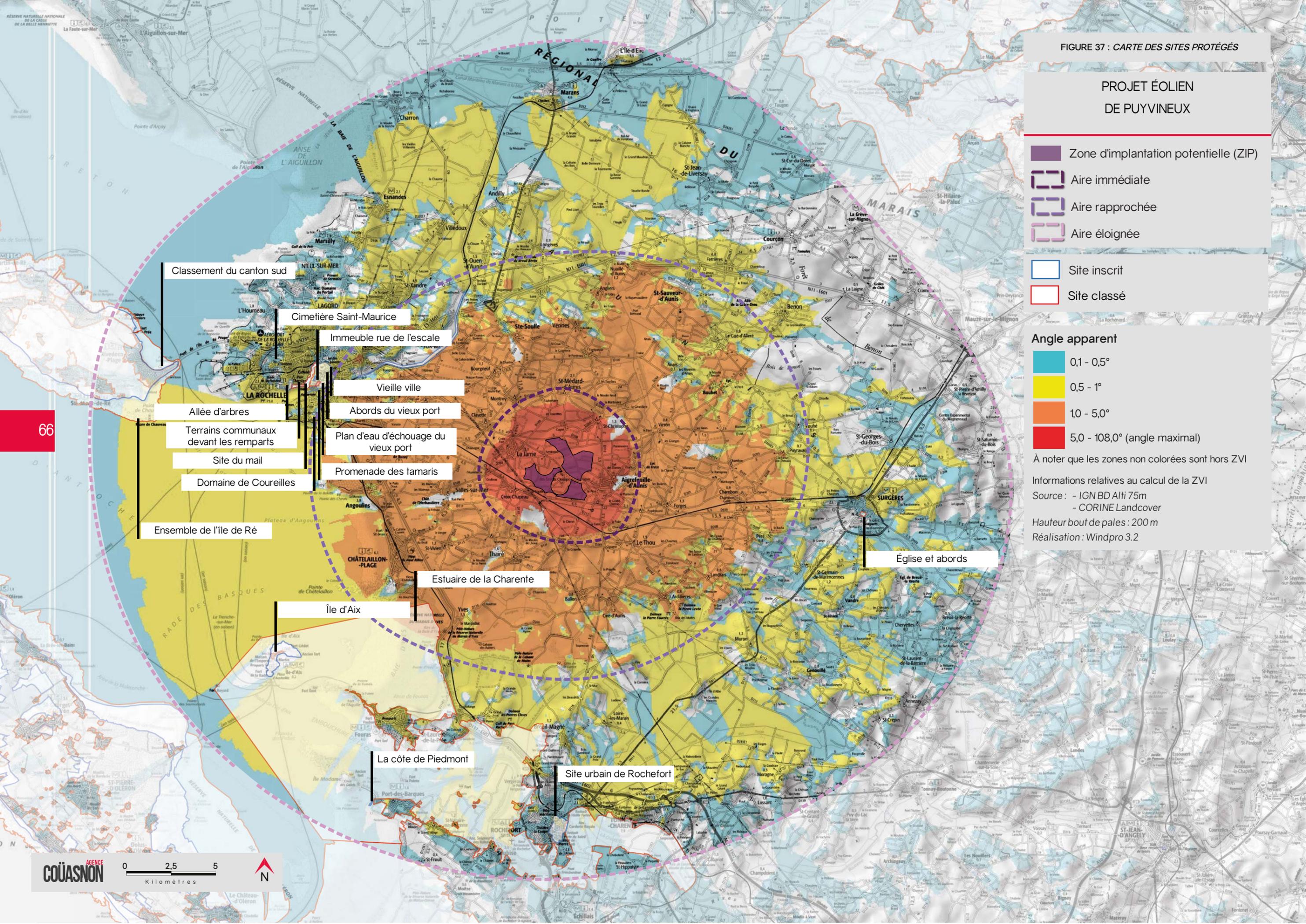
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD ALti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



Classement du canton sud

Cimetière Saint-Maurice

Immeuble rue de l'escale

Vieille ville

Abords du vieux port

Plan d'eau d'échouage du vieux port

Promenade des tamaris

Allée d'arbres

Terrains communaux devant les remparts

Site du mail

Domaine de Coureilles

Ensemble de l'île de Ré

Estuaire de la Charente

Île d'Aix

La côte de Piedmont

Site urbain de Rochefort

Église et abords

3.2. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement). Cette protection est maintenant régie par l'article L. 631-1 du code du patrimoine qui prévoit : «sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.» Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figures : le classement et l'inscription. Sont concernés, les sites dont la conservation ou la préservation présentent, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

L'aire d'étude éloignée compte 17 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

À noter que, dès lors que les vues pressenties ne sont pas qualifiées de «fermées», une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Église et abords	Surgères	Charente-Maritime	Classé	15,6	Au cœur du centre-ville de Surgères	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Île d'Aix	Île d'Aix	Charente-Maritime	Inscrit	16,0	Île, entre la pointe de la Fumée et l'île d'Oléron	Partiellement en ZVI	Vue limitée par le bois au nord de l'île
Estuaire de la Charente	--	Charente-Maritime	Classé	8,8	Une embouchure et plusieurs baies constituent l'estuaire de la Charente, ici est concernée la baie d'Yves	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par les masses boisées à l'horizon
Abords du vieux port	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,4	Centre-ville ancien de La Rochelle	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Domaine de Coureilles	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,2	Au sein du quartier des Minimes, au sud de La Rochelle	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Promenade des tamaris	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,5	En périphérie sud du centre-ville de La Rochelle, le long des quais sud du vieux port	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Vieille ville	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,0	Centre-ville ancien de La Rochelle, à proximité du vieux port	En ZVI	Vue ouverte et dégagée sur l'horizon depuis les tours de la vieille ville
Plan d'eau d'échouage du vieux port	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,8	À l'entrée maritime de la vieille ville de La Rochelle	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Terrains communaux devant les remparts	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	Face à l'allée d'arbre boulevard W.Churchill, le long de la baie du port neuf	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Site du mail	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	13,3	Limite ouest du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Immeuble rue de l'Escale	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,7	Limite ouest du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Allée d'arbres (boulevard W.Churchill)	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	14,2	En périphérie sud-ouest du centre-ville, le long de la baie du port neuf	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Cimetière Saint-Maurice	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	15,0	En périphérie ouest du centre-ville de La Rochelle	En ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
Classement du canton sud	Île de Ré	Charente-Maritime	Classé	20,3	Île, entre le pertuis Breton au nord et le pertuis d'Antioche au sud	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par le relief et les constructions du continent
Ensemble de l'île de Ré	Île de Ré	Charente-Maritime	Inscrit	20,3	Île, entre le pertuis Breton au nord et le pertuis d'Antioche au sud	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par le relief et les constructions du continent
Site urbain de Rochefort	Rochefort	Charente-Maritime	Inscrit	17,8	Centre-ville ancien de Rochefort, à proximité du vieux port	Partiellement en ZVI	Vue fermée par la trame bâtie de la ville
La côte de Piedmont	Port-des-Barques	Charente-Maritime	Inscrit	20	Pointe de la Surgères, à l'embouchure de la Charente	En ZVI	Vue fermée par le relief et la trame végétale

Figure 38 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée

■ ESTUAIRE DE LA CHARENTE

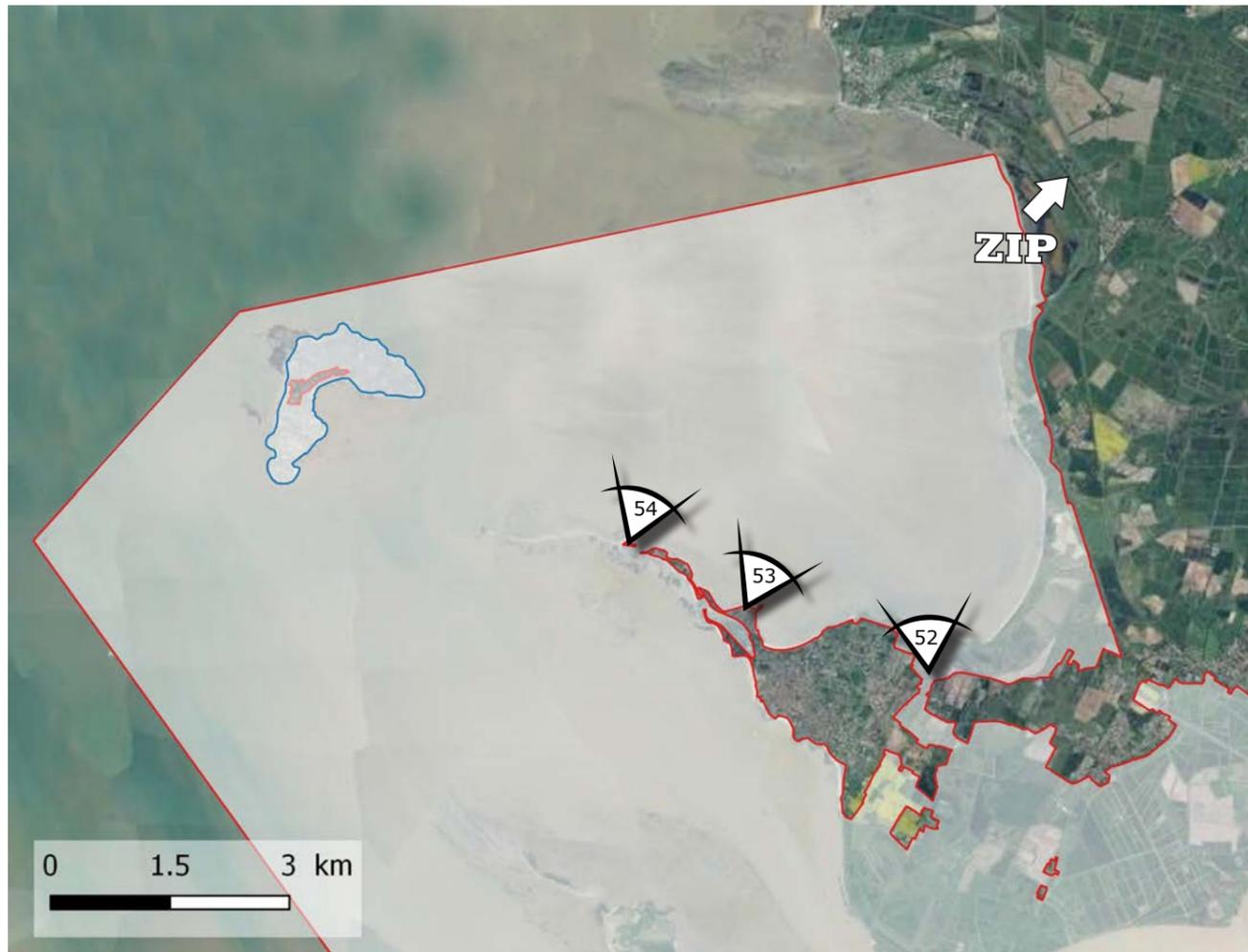


Figure 39 : Localisation du site classé de l'estuaire de la Charente

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

« Intervenu le 22 août 2013, le classement de l'estuaire de la Charente reconnaît la valeur d'un ensemble paysager singulier et remarquable, alliant nature et culture. Il concerne les 14 communes qui bordent la Charente (l'Île d'Aix, Breuil-Magné, Cabariot, Échillais, Fouras-les-Bains, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et Yves).

L'estuaire de la Charente offre, de Cabariot et Saint-Hippolyte à l'amont, jusqu'à la mer des Pertuis, à l'Île d'Aix et à l'Île Madame, un ensemble de paysages remarquables marqués par l'histoire de l'arsenal maritime. Le site classé couvre une superficie de 17 300 ha dont 9 800 en mer.

Il s'agit d'un site majestueux particulièrement naturel et peu urbanisé, avec un grand fleuve, des îles, des marais. Le site est exceptionnel aussi bien de par ses paysages que par ses qualités écologiques. Mais c'est sans doute le caractère historique majeur de l'arsenal de Rochefort et de ses fortifications qui justifie une reconnaissance patrimoniale du site au niveau national.

L'arsenal de Rochefort a exercé une forte influence sur l'aménagement de ce territoire. Les témoignages de ce

passé restent très présents dans le paysage de l'estuaire de la Charente.

Sur les coteaux, le site classé protège les points de vue sur l'estuaire et l'écrin des marais. L'extension des exploitations agricoles et conchylicoles sera possible dans le site classé de même que les projets d'équipement qui respecteront les qualités paysagères, historiques et écologiques de ce territoire.»¹

Aujourd'hui, le conservatoire du littoral et le réseau des Grands Sites de France portent le projet de protection de l'estuaire de la Charente ensemble.

Globalement, la planéité du relief et la trame bâtie des villes balnéaires limitent fortement les vues en direction du site d'implantation potentiel. Par ailleurs, au vu de l'éloignement, la prégnance du projet demeure très faible voire nulle.

¹ *estuaire de la Charente, site classé*, publié par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, 2017

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE



Photo 52 : Illustration des marais de la presqu'île de Fouras, la vue est limitée et fermée par le relief et les boisements en arrière-plan



Photo 53 : Depuis le port nord de Fouras, la vue est largement ouverte sur la baie d'Yves. Le site d'implantation potentiel en arrière-plan de la trame bâtie de Chatelaillon-Plage n'est pas perceptible.



Photo 54 : Bien que la vue soit ouverte sur le pertuis d'Antioche et la baie d'Yves, le site d'implantation potentiel est peu perceptible à l'horizon. L'éloignement réduit la prégnance visuelle de la ZIP.

■ CLASSEMENT DU CANTON SUD ET ENSEMBLE DE L'ÎLE // ÎLE DE RÉ

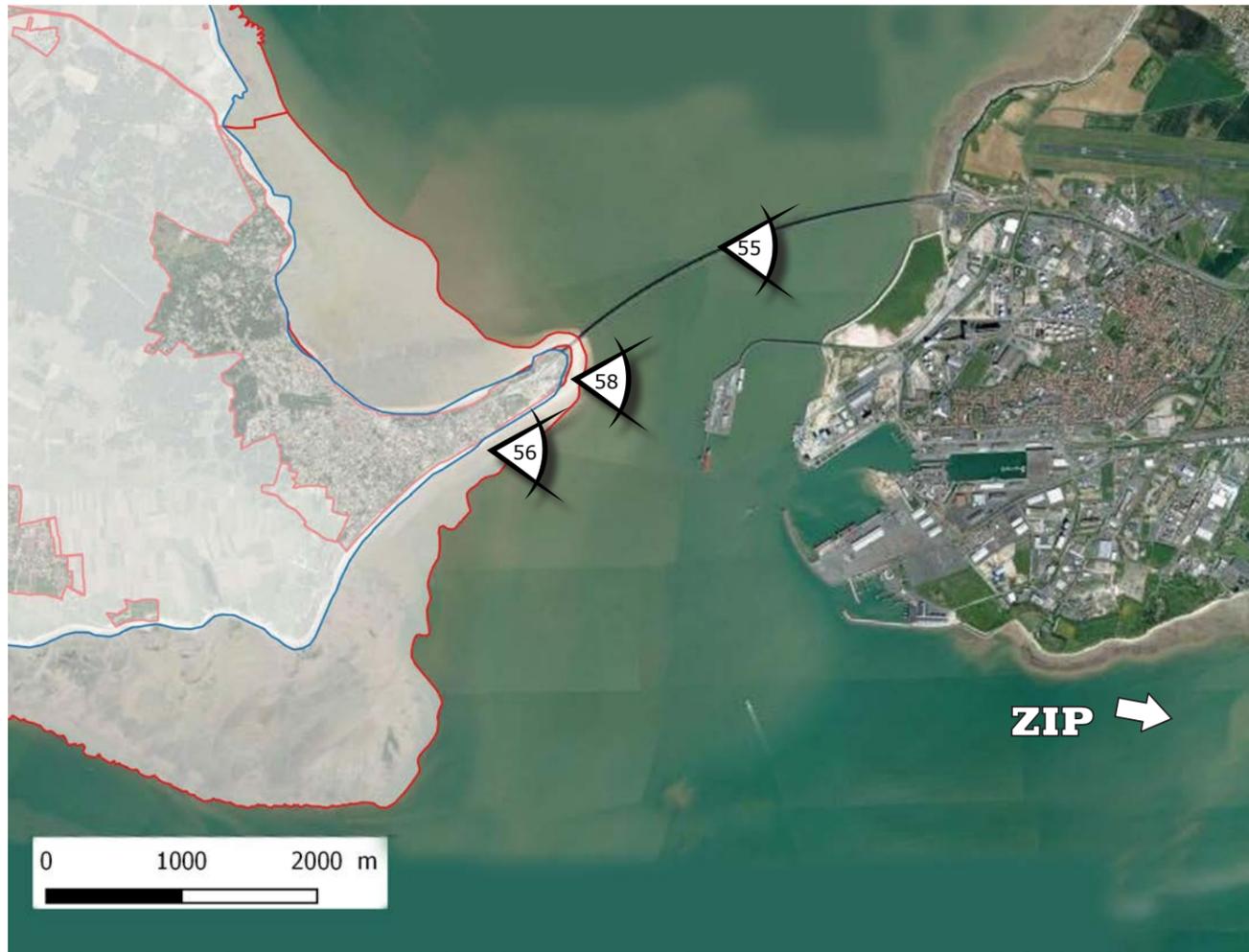


Figure 40 : Localisation des sites classé et inscrit de l'île de Ré



Photo 55 : Vue masquée par les constructions sur le continent en direction du projet depuis le pont de Ré

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

« L'ensemble de l'île de Ré est en site inscrit depuis le 23 novembre 1979 et cinq zones se situent en site classés (80% du territoire) [...]» À noter qu'une «extension du site classé est actuellement en cours de préparation par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et a été inscrite dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Île de Ré en cours d'élaboration. Elle a pour objectif d'aboutir à un seul arrêté de classement et au comblement des dents creuses notamment en périphérie des bourgs et des campings.»

La motivation du classement de l'île est motivé par «la richesse du patrimoine insulaire» : «Une architecture militaire multiséculaire ; des édifices religieux encore meurtris par les conflits ; un bâti traditionnel dont les couleurs pastels sont reconnaissables entre mille ; un patrimoine vernaculaire hérité de pratiques et de savoir-faire ancestraux ; une faune et une flore dont la diversité bénéficie d'une reconnaissance internationale : l'île de Ré, terre de passage et d'héritages, recèle de bijoux architecturaux et naturels qui font d'elle un trésor patrimonial

rare, et donc précieux. Depuis de nombreuses années, l'Etat, les collectivités territoriales et les élus locaux se sont attachés à préserver ce cadre de vie insulaire dont nous mesurons chaque jour le caractère exceptionnel.»¹

Depuis quelques points stratégiques et historiques (tels que la citadelle ou le phare des baleines) des panoramas s'orientent sur le projet. Néanmoins, hormis ces points hauts, sur le reste du territoire de l'île dès lors qu'une vue est possible en direction du continent le relief (bien que peu élevé) et les constructions de ce dernier masquent le site d'implantation potentiel. De plus, au vu de l'éloignement, bien que les vues soient lointaines, le projet n'est pas visible. Le projet ne constituera pas un point d'appel.

¹ Île de Ré, candidate au label Pays d'art et d'Histoire, publié par la Communauté de communes de l'île de Ré les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vendée et par Grand Site de France, 2014





Photo 56 : Vue masquée par le port de commerce de La Rochelle-Pallice en direction de la ZIP depuis la plage des Sablanceaux de l'île de Ré



Photo 57 : Vue ouverte sur le pertuis d'Antioche ; au vu de la distance d'éloignement la ZIP n'est pas visible, masquée par le relief du continent



Photo 58 : Vue fermée par les infrastructures portuaires de la ville de La Rochelle

■ VIEILLE VILLE // LA ROCHELLE



Figure 41 : Localisation du site inscrit de la vieille ville de La Rochelle



Figure 42 : Carte de La Rochelle et de ses environs en 1758 (archives municipales de La Rochelle)

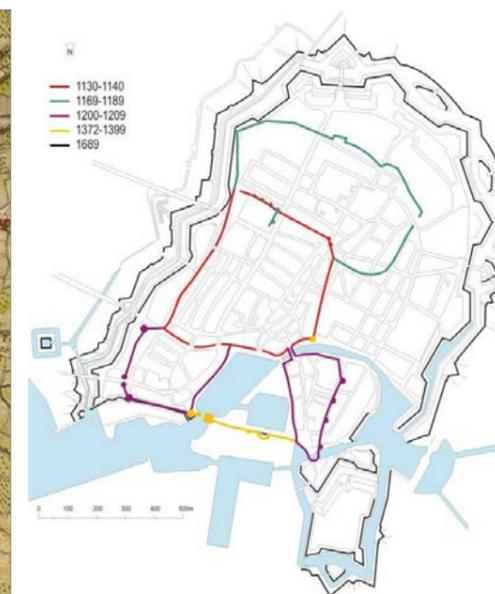


Figure 43 : Carte des enceintes successives de la vieille ville du 12e au 17e siècle. (La Rochelle : une ville, des patrimoines)



Photo 59 : Vue fermée par les constructions de la vieille ville en direction du projet

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

La vieille ville de La Rochelle est protégée par un site inscrit depuis le 20 décembre 1965. « La Rochelle et son agglomération tiennent une position particulière dans la géographie et l'histoire du Poitou-Charentes : principal port de la région, foyer commercial et culturel majeur à l'époque moderne, centre de l'ancienne province d'Aunis avant de devenir la capitale de la Charente-Maritime, La Rochelle constitue aujourd'hui une agglomération aux atouts économiques, touristiques et universitaires reconnus. [...] Au fil des luttes entre les royaumes de France et d'Angleterre, des guerres de Religion puis des menaces conjuguées de différentes puissances européennes, La Rochelle s'est vue dotée de diverses enceintes et ouvrages fortifiés. On distingue, du Moyen Âge au début du 18e siècle, la construction de trois enceintes successives. [...] La ville de La Rochelle est dotée d'un patrimoine exceptionnel en matière de fortifications. Malgré les destructions occasionnées par les conflits et le développement de la ville au 20e siècle (par exemple le démantèlement du bastion Saint-Nicolas), la cité a conservé une part importante de son front de mer médiéval et de son enceinte du 17e siècle.

Le nombre et la diversité des éléments toujours en place (tours, portes, forts, batteries, redoutes, bastions, bunkers, base sous-marine etc.) illustrent quelque neuf siècles d'architecture militaire. Certains de ces édifices

tels la tour de l'Horloge, la tour de la Chaîne, la porte Dauphine, la redoute de Chef-de-Baie ou la base sous-marine de La Pallice, constituent des éléments particulièrement remarquables. Nombre d'ouvrages fortifiés de La Rochelle sont du reste classés monuments historiques. »¹

Depuis quelques points stratégiques et historiques (tels que les tours de la chaîne et Saint-Nicolas) des panoramas s'ouvrent sur le projet. Toutefois, au vu de l'éloignement, les vues sont lointaines, la prégnance du projet demeure faible. Ce dernier ne constituera pas un point d'appel. Hormis ces points hauts, depuis le reste du secteur de la vieille ville les constructions de La Rochelle masquent le site d'implantation potentiel. De fait, la sensibilité du site inscrit de la vieille ville de La Rochelle est qualifiée de nulle. Des sensibilités faibles ont été attribuées aux tours protégées au titre des Monuments Historiques (cf. chapitre des Monuments Historiques de l'aire d'étude éloignée).

¹ La Rochelle : une ville, des patrimoines, inventaire du patrimoine culturel, publié par la Région Poitou-Charentes, 2013

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



■ ÎLE D'AIX



Figure 44 : Localisation du site inscrit et classé de l'île d'Aix

Description et degré d'ouverture sur le paysage : La totalité de l'Île d'Aix a été inscrite à l'inventaire des sites le 10 avril 1970. Depuis le 25 août 1980, l'Île d'Aix est un site classé (Site de l'estuaire de la Charente), à l'exception des hameaux de Bois Joly et des Petites Maisons, qui sont restés en site inscrit. L'ensemble du territoire communal est donc soumis aux réglementations concernant les sites, classés ou inscrits. En effet, «Ce petit croissant de terre de 129 hectares est situé à quelques encablures des côtes d'Aunis, au cœur de l'archipel charentais. Elle offre un panorama à 360° avec une vue imprenable sur le fort boyard (situé sur le cadastre de la commune d'Aix), à l'ouest avec en arrière plan l'île d'Oléron ; l'île de Ré est au nord, l'île Madame au sud.»¹

Depuis les remparts de la ville fortifiée, des panoramas s'ouvrent en direction du projet. Néanmoins, hormis ces points hauts, sur le reste du territoire de l'île dès lors qu'une vue est possible en direction du continent le relief (bien que peu élevé) et les constructions de ce dernier masquent le site d'implantation potentiel. De plus, au vu de l'éloignement, bien que les vues soient lointaines, le risque de visibilité du projet est nul.

¹ Office de Tourisme de Rochefort : Ile d'Aix, perle de l'estuaire de la Charente

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 60 : Depuis la pointe de la Fumée, l'île d'Aix et le site d'implantation potentiel sont perceptibles à l'horizon. Toutefois, il ne sont pas visibles simultanément (angle supérieure à 60°).



Photo 61 : Depuis les quais d'amarrage au sud/est, la vue est fermée en direction du projet par le relief et les boisements au nord de l'île



Photo 62 : Depuis les quais amarrage à l'entrée du centre-ancien, la vue est fermée en direction du projet par le relief et les boisements au nord de l'île



Photo 63 : Entre le fort Enet et l'île d'Aix la vue s'ouvre sur la rade. Le site d'implantation potentiel n'est pas visible depuis ce point au vu de l'éloignement. Le continent faisant face à l'observateur, il limite les perceptions en direction du projet.

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
Église et abords	Surgères	Charente-Maritime	Classé	15,6	Au cœur du centre-ville de Surgères	Nulle
Île d'Aix	Île d'Aix	Charente-Maritime	Inscrit	16,0	Île, entre la pointe de la Fumée et l'île d'Oléron	Nulle
Estuaire de la Charente	--	Charente-Maritime	Classé	8,8	Une embouchure et plusieurs baies constituent l'estuaire de la Charente, ici est concernée la baie d'Yves	Très faible
Abords du vieux port	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,4	Centre-ville ancien de La Rochelle	Nulle
Domaine de Coureilles	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,2	Au sein du quartier des Minimes, au sud de La Rochelle	Nulle
Promenade des tamaris	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,5	En périphérie sud du centre-ville de La Rochelle, le long des quais sud du vieux port	Nulle
Vieille ville	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,0	Centre-ville ancien de La Rochelle, à proximité du vieux port	Nulle
Plan d'eau d'échouage du vieux port	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,8	À l'entrée maritime de la vieille ville de La Rochelle	Nulle
Terrains communaux devant les remparts	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	12,7	Face à l'allée d'arbre boulevard W.Churchill, le long de la baie du port neuf	Nulle
Site du mail	La Rochelle	Charente-Maritime	Classé	13,3	Limite ouest du centre-ville de La Rochelle	Nulle
Immeuble rue de l'Escale	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	12,7	Limite ouest du centre-ville de La Rochelle	Nulle
Allée d'arbres (boulevard W.Churchill)	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	14,2	En périphérie sud-ouest du centre-ville, le long de la baie du port neuf	Nulle
Cimetière Saint-Maurice	La Rochelle	Charente-Maritime	Inscrit	15,0	En périphérie ouest du centre-ville de La Rochelle	Nulle
Classement du canton sud	Île de Ré	Charente-Maritime	Classé	20,3	Île, entre le pertuis Breton au nord et le pertuis d'Antioche au sud	Nulle
Ensemble de l'île de Ré	Île de Ré	Charente-Maritime	Inscrit	20,3	Île, entre le pertuis Breton au nord et le pertuis d'Antioche au sud	Nulle
Site urbain de Rochefort	Rochefort	Charente-Maritime	Inscrit	17,8	Centre-ville ancien de Rochefort, à proximité du vieux port	Nulle
La côte de Piedmont	Port-des-Barques	Charente-Maritime	Inscrit	20	Pointe de la Surgères, à l'embouchure de la Charente	Nulle

Figure 45 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée



FIGURE 46 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Site Patrimonial Remarquable

Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

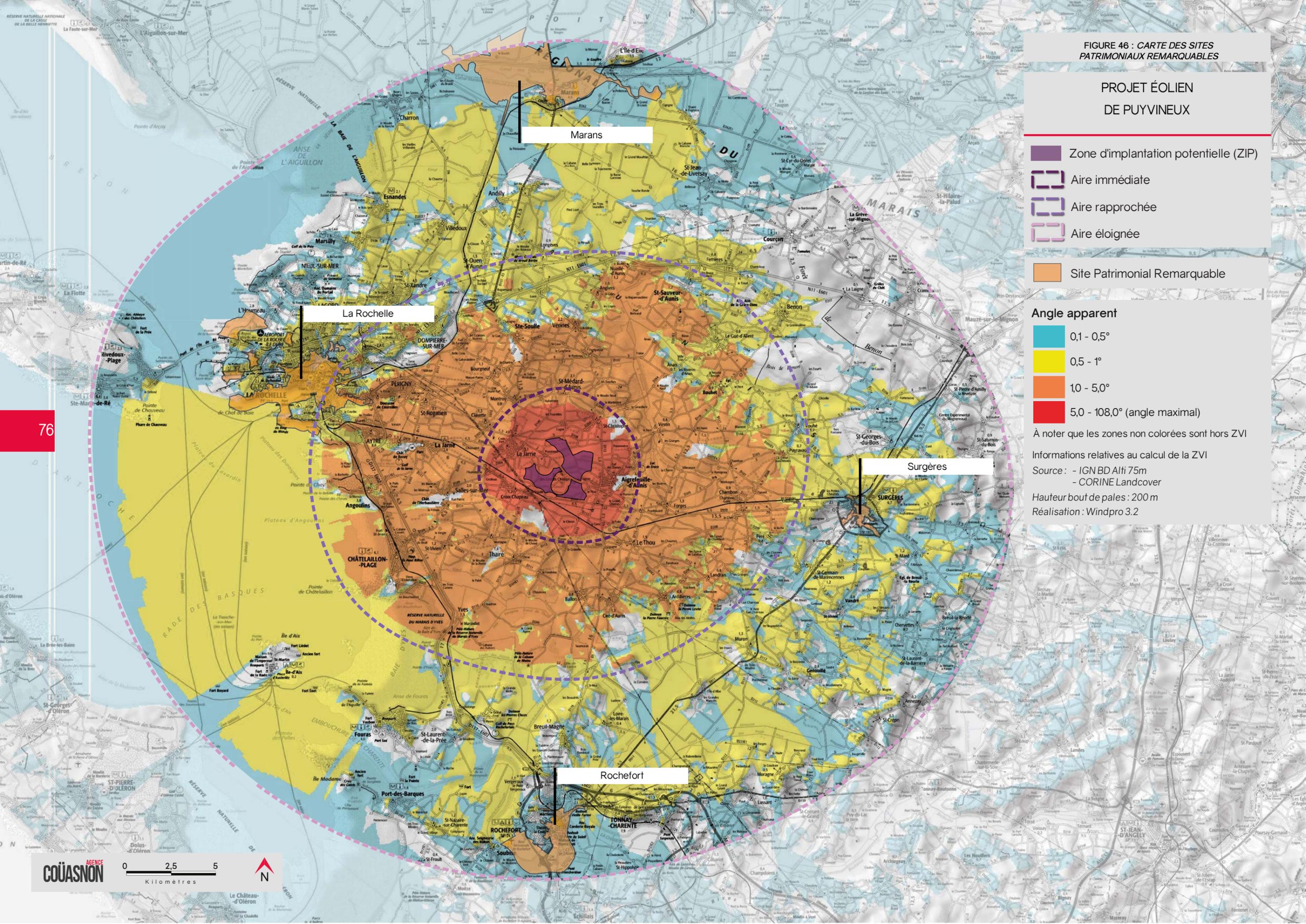
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



3.3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée compte quatre SPR, ceux des communes de Marans, Surgères, Rochefort et de La Rochelle.



Figure 47 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Marans

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), aujourd'hui transformé en SPR, a été arrêtée le 24 juillet 2002 sur la commune de Marans.

Cette commune, «Primitivement bâtie sur une île émergeant du Golfe des Pictons [...] eut longtemps pour mission de défendre l'estuaire de la Sèvre. Dès les premiers siècles, les hommes tirèrent avantage du site pour un usage de défense ; promontoire rocheux entouré de vastes marécages impraticables, il formait un refuge naturel contre les envahisseurs. [...] le bourg de Marans, était construit autour du château (à l'origine en bois), et de l'église Saint-Étienne dont aujourd'hui les ruines sont classées monument historique [...] À la fin du XIIème siècle, le Port de Marans est capable de recevoir des bateaux d'un certain tonnage.

À partir du XIIIème siècle, sous l'impulsion des moines bénédictins des Abbayes environnantes, des travaux d'assèchement furent entrepris et activés notamment par des spécialistes hollandais sous le règne d'Henri IV. Ces travaux se poursuivent jusqu'au XVIIIème siècle et permirent de mettre en valeur des étendues considérables de marais autrefois baignées par la mer et dont la culture devint pour le pays une source de très grands revenus.

La Sèvre Niortaise, fleuve côtier qui prend sa source à Sepvret, dans les Deux-Sèvres, traverse Marans d'est en ouest. Longue de 159 km, traversant Niort puis le Marais Poitevin dont elle est la principale artère hydraulique, elle vient terminer sa course dans l'Anse de l'Aiguillon, dans le Pertuis breton, en face de l'Île de Ré. Cette situation géographique a forgé le destin de Marans, comme port fluvial et maritime qui a permis le développement de la ville du Moyen-âge jusqu'au milieu du XXème siècle. Cependant, la Sèvre Niortaise et tout le bassin marécageux qui la compose ont dû être adaptés par l'Homme, afin qu'il puisse y développer une activité économique. C'est pour cela que de nombreux canaux ont été creusés. Parmi ces canaux, les deux plus importants sont :

- le canal maritime de Marans à la mer, d'une longueur de 5 km, a été construit afin de raccourcir le temps de navigation en évitant les méandres de la Sèvre Niortaise. Le passage entre le canal et le fleuve se fait par les écluses du Brault.

- le canal de Marans à La Rochelle : ce canal, dont la construction a été décidée par Napoléon 1er dans sa politique d'aménagement du territoire, devait relier Niort à La Rochelle, port à l'influence économique importante. Finalement, seuls les 24 km reliant Marans à la préfecture de la Charente Maritime furent construits mais cette voie fluviale n'eut jamais le succès commercial attendu.

Au-delà de ce dessein économique de rendre la Sèvre Niortaise navigable de Niort à l'océan, c'est la volonté d'aménager un environnement naturel difficile, le marais, qui a guidé les hommes dès le Moyen-âge. En effet, les canaux sont utiles pour la gestion de l'eau et ainsi, éviter les inondations en cas de crues, tout en préservant la ressource. Ces aménagements ont transformés le Marais Poitevin, en le divisant en deux zones : les zones humides aussi appelées la Venise Verte du côté de Coulon et les zones asséchées dont Marans fait partie.

Aujourd'hui, Marans n'est plus un port de commerce mais un port de plaisance, pouvant accueillir jusqu'à 180 bateaux.»¹

Globalement, la planéité du relief ainsi que les constructions (bâtie, hydraulique...) limitent fortement les perceptions visuelles en direction du site d'implantation potentiel. Les vues sont altérées par la trame végétale et bâtie du centre-ville. Par ailleurs, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du projet est nulle.

¹ Description de l'histoire de la ville et de la Sèvre Niortaise, les canaux et le port, site de la ville de Marans



Photo 64 : Les perceptions visuelles en direction du projet sont altérées par les infrastructures (hydraulique, routière...) (écluse de Brault et RD 10A) et la trame végétale qui se dessine à l'horizon (ripisylve et résidus bocager)



Photo 67 : Depuis le canal de Marans à La Rochelle les perceptions visuelles sont réduites et cadrées par la végétation qui borde l'infrastructure hydraulique en direction du site d'implantation potentiel



Photo 65 : Vue fermée par la trame bâtie de la ville de Marans en direction du projet depuis le cimetière



Photo 68 : Habitat en bordure du canal de Marans et voie verte aménagée



Photo 66 : Depuis le nord/est de Marans (habitations le long du canal), les vues en direction du projet sont filtrées voire masquées par les masses arborées (bocage et ripisylve)

■ SPR DE SURGÈRES

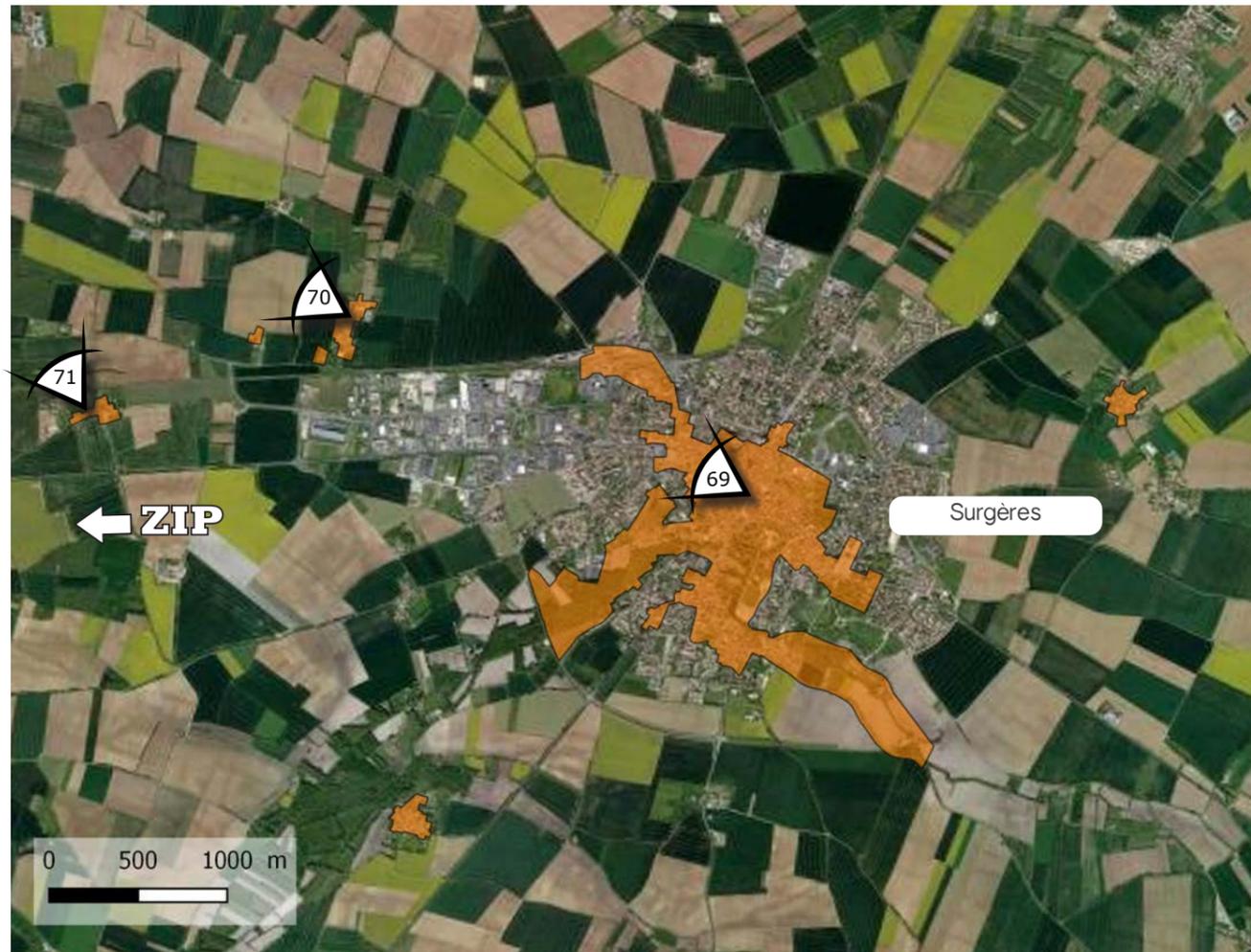


Figure 48 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Surgères

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), aujourd'hui transformé en SPR, a été arrêtée le 17 octobre 2007 sur la commune de Surgères.

«Ville de plus de 6 000 habitants sur la Gères, rivière qui lui a donné son nom, Surgères se situe au cœur de l'Aunis, à l'épicentre du triangle formé par Rochefort, La Rochelle et Niort. [...] Dès la fin du 9ème siècle, pour se protéger des intrusions normandes, le Duc d'Aquitaine fait édifier un premier bastion sur le marais, le «Castrum Surgeriacum». Cette motte féodale subsiste incorporée aux fortifications édifiées au 12ème siècle, remaniées au 16ème : mur d'enceinte elliptique de 600 m de développé avec ses douves et flanqué de tours rondes et carrées et de poternes. Au 11ème siècle, dans l'enclos, est construite l'église Notre Dame, fleuron de l'art roman régional. Historiquement, le pays de Surgères, qui a été longtemps le pôle d'une baronnie puissante, appartient à l'Aunis, l'une des plus petites provinces d'Ancien Régime. Surgères offre un cadre de vie avec un environnement naturel et un patrimoine historique et architectural remarquable. L'ensemble que forment, au bord de la Gères, sa magnifique église romane et son château, à l'abri des marronniers centenaires, a reçu la protection d'un site classé. Outre ce patrimoine monumental qu'accompagnent des parcs publics très arborés, c'est tout un tissu urbain médiéval, dense de constructions traditionnelles aux façades en pierre calcaire et couvertes de tuiles canal, qui s'est développé formant la ville d'aujourd'hui. Les développements industriels et commerciaux des 19ème et 20ème siècles ont également engendré des architectures de grande qualité qui témoignent aussi de cette longue histoire urbaine.»¹

Depuis le centre-ville de Surgères les vues sont totalement fermées par la trame bâtie. De plus, bien que, depuis les hameaux, les vues depuis les franges soient plus dégagées, le projet s'inscrit en arrière-plan du bocage, ce qui altère la lisibilité ou masque le projet.

¹ Rapport de présentation, Ville de Surgères, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, réalisé par l'agence Gilles-H. Bailly et publié par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Poitou-Charente, octobre 2017



Photo 69 : Vue fermée par la trame bâtie du centre-ville de Surgères en direction du projet



Photo 70 : Vue masquée par les constructions et la trame arborée en arrière-plan en direction du projet depuis le hameau les Petites Chaumes



Photo 71 : Vue masquée par la trame arborée en arrière-plan en direction du projet depuis le hameau les Grandes Chaumes

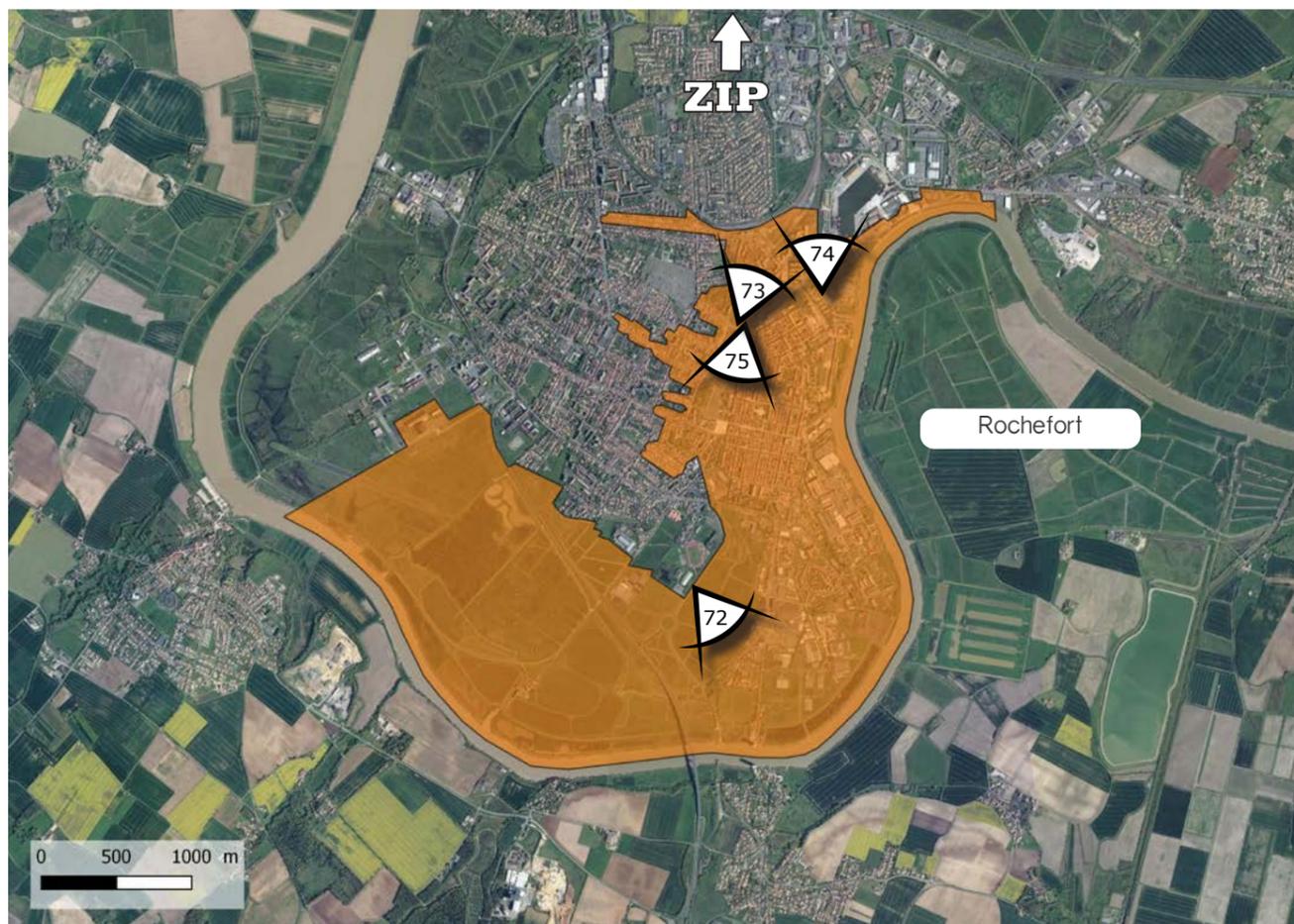


Figure 49 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Rochefort

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

La ville de Rochefort a fait preuve de nombreuses sauvegarde patrimoniale. Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été créée le 9 mai 2005 par arrêté du Préfet de Région, aujourd'hui transformé en SPR et protège le centre-ville de Rochefort.

«La Ville de Rochefort possède un patrimoine considérable lié à son statut de Ville nouvelle du XVIIème siècle, établie sur les bords de la Charente en vue d'une seule fonction : Construire les vaisseaux du roi. Ce rôle d' Arsenal Maritime (de Ville-Usine au sens moderne) va durer 250 ans (1666- 1927) et léguer un patrimoine unique à l'échelle européenne, celui d'un établissement royal, implanté au milieu des marais et peu modifié par le développement économique de la deuxième moitié du XXème siècle.

Le Contrat Ville Moyenne (1974), - convention passée entre la Ville et l'Etat, ce dernier réagissant alors contre un aménagement du territoire focalisé sur l'île de France («Paris et le désert français»)- sera l'occasion de prôner une large réutilisation du patrimoine abandonné progressivement par la Marine. L'exemple le plus connu est la réutilisation de la Corderie Royale, mais ce processus a également concerné de multiples bâtiments (Casernes, Fonderies, Magasins Généraux, Anciennes Ecoles de la Marine, etc.) et permis de réaliser de nombreux immeubles de logements en centre ville, par l'intermédiaire de l'Office Public HLM. Deux idées prévalaient à cette époque : Réutiliser plutôt que construire, et aménager le centre ancien plutôt que la périphérie doivent permettre de développer la ville toute entière.

Pour encadrer l'initiative privée, les élus ont lancé en 1977 la réalisation d'une Charte Architecturale dont l'objet était à la fois de sensibiliser les habitants à la qualité architecturale de leur Ville et de donner quelques principes simples de restauration des immeubles. Cette Charte, éditée une première fois en 1981 (8 000 exemplaires diffusés), mais limitée

aux quartiers anciens, a été rééditée en 1998, en élargissant le champ de ses investigations aux différents quartiers construits après 1914.

Sur un autre plan, la Ville a créé des services compétents permettant l'instruction des permis de construire dès 1983 et s'est dotée d'un Service d'Assistance Architecturale, en liaison avec le Service Départemental de l'Architecture pour le Site Inscrit et les abords des Monuments Inscrits ou Classés.

Cependant, l'obsolescence de différentes mesures de protection vis à vis de l'importance et de la singularité du patrimoine, comme l'absence de réglementation concertée, ont conduit la Ville de Rochefort à solliciter la création d'une ZPPAUP.

Différentes phases d'étude et de concertation ont permis de définir un périmètre pertinent et de proposer un zonage et une réglementation adaptée. Le double objectif de cette ZPPAUP est d'assurer la pérennité de la richesse patrimoniale et de conserver une souplesse, indispensable à l'évolution de la Ville.»¹

Depuis les secteurs habités et protégés, il n'y a pas de perceptions visuelles possibles en direction du projet, bien qu'ils soient en partie en ZVI. Les vues sont fermées en direction du projet par la trame bâtie et végétale de la ville, excepté depuis le viaduc de Martrou au sud de la ville. Cet édifice qui permet de traverser la Charente offre une vue panoramique sur la ville de Rochefort avec le projet en arrière-plan. Toutefois, au vu de la vitesse de déplacement de l'observateur (passage de la RD 733 sur le viaduc de Martrou) et de éloignement (envrion 17km), la prégnance pressentie du site d'implantation potentiel sera très faible voire nulle.

¹ Rapport de présentation, Ville de Rochefort, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, réalisé par l'agence Ponant, janvier 2005



Photo 72 : Le pont transporteur de Martrou qui permettait auparavant de traverser la Charente



Photo 75 : Ancien Hôpital maritime, au nord de la vieille ville



Photo 73 : Vue sur le port de plaisance de Rochefort



Photo 74 : Vue sur le cours d'Ablois dans le centre-ville de Rochefort



Figure 50 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de La Rochelle

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Description et degré d'ouverture sur le paysage :

La ville de La Rochelle a fait preuve de nombreuses sauvegarde patrimoniale. Un secteur sauvegardé a été créé le 14 janvier 1970 par arrêté interministériel et approuvé le 08 septembre 1981. Ensuite une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), aujourd'hui transformé en SPR, a été arrêtée le 17 octobre 2007 sur l'ensemble de la commune de La Rochelle.

«La ville est devenue une place forte à la fin du XVII^e siècle, et est restée ainsi dans ses murs jusqu'à la fin du XIX^e siècle. A part les trois ensembles urbains très anciens -qui correspondent à d'anciennes communes rattachées ultérieurement à La Rochelle- la ville extra-muros présente principalement un patrimoine du début du XX^e siècle et de la fin du XIX^e siècle. Après-guerre, de nombreux ensembles urbains sont venus remplir les surfaces encore vides du territoire communal, des lotissements des années 1950 aux grands ensembles des années 1960 et 1970.

Aujourd'hui, la ville intra-muros, et plus particulièrement le Vieux Port, est une zone très animée par l'activité touristique. Le quartier des Minimes datant de la fin des années 1970 et « la Ville en Bois » (sur les vestiges du bastion du Gabut) concentrent aussi une animation perpétuelle conséquente, ils accueillent le port de plaisance et de récents équipements de loisirs (aquarium, musée maritime, nombreux restaurants et cafés), et le campus universitaire au sud. A l'ouest la zone industrielle Chef de Baie et le port marchand occupent une grande partie du territoire et 7 kilomètres linéaires de côte. Port Neuf a été le premier des trois grands territoires d'urbanisation pour la ville juste après-guerre ; suivront ensuite les ensembles de Mireuil et Villeneuve-les-Salines. Les anciens quartiers ouvriers de Tasdon, Fétilly, et Saint-Eloi, sont restés des quartiers essentiellement résidentiels et accueillent aujourd'hui une population nouvelle, plus jeune, qui contribue à la dynamique de La Rochelle. La Rochelle comporte beaucoup d'éléments protégés

au titre des Monuments Historiques; la majorité se situe dans le centre-ville, dans le périmètre du Secteur Sauvegardé élargi. Le périmètre d'étude de la ZPPAUP comporte seulement 5 de ces éléments protégés. En revanche les éléments situés intra muros génèrent un grand périmètre de protection composé de tous les périmètres individuels (avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France) tout autour et au-delà des murs de la ville.»¹

Depuis les secteurs habités et protégés, il n'y a pas de perceptions visuelles possibles en direction du projet, bien qu'ils soient en ZVI. Les vues sont fermées en direction du projet par la trame bâtie et végétale de la ville, excepté depuis la terrasse de la tour Saint-Nicolas au vieux port de La Rochelle. Cet édifice offre une vue qui domine la ville et offre une fenêtre visuelle sur le projet. Toutefois, au vu de l'éloignement, la prégnance pressentie du site d'implantation potentiel sera très faible.

De plus, il est à noter qu'il existe une covisibilité depuis le pont de Ré sur la ville de La Rochelle et notamment sur les secteurs protégés. Cependant, bien que dans l'axe de la voie, la prégnance pressentie du projet sera atténuée par la vitesse de déplacement de l'observateur et l'éloignement vis-à-vis du site d'implantation potentiel.

¹ Rapport de présentation, Ville de La Rochelle, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, réalisé par l'agence AUP, avril 2009



Photo 76 : Vue fermée par le tissu bâti dense du centre-ville de La Rochelle en direction du projet depuis le vieux-port



Photo 77 : Vue ouverte sur la ville de La Rochelle depuis la terrasse de la Tour Saint-Nicolas



Photo 78 : Vue fermée par le tissu bâti dense du centre-ville de La Rochelle et des infrastructures portuaires en direction du projet depuis le quartier des Minimes



Photo 79 : Vue fermée par la trame bâtie et le port de La Rochelle en direction du projet depuis le Gabut



Photo 80 : Vue tronquée par les silhouettes bâties des secteurs habités visibles en direction du projet depuis le belvédère de la réserve naturelle de Pampin



Photo 81 : Vue tronquée par les constructions sur le continent en direction du projet depuis le pont de Ré

FIGURE 51 : CARTE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

PROJET ÉOLIEN
DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée
-  Parc Naturel Régional (PNR)

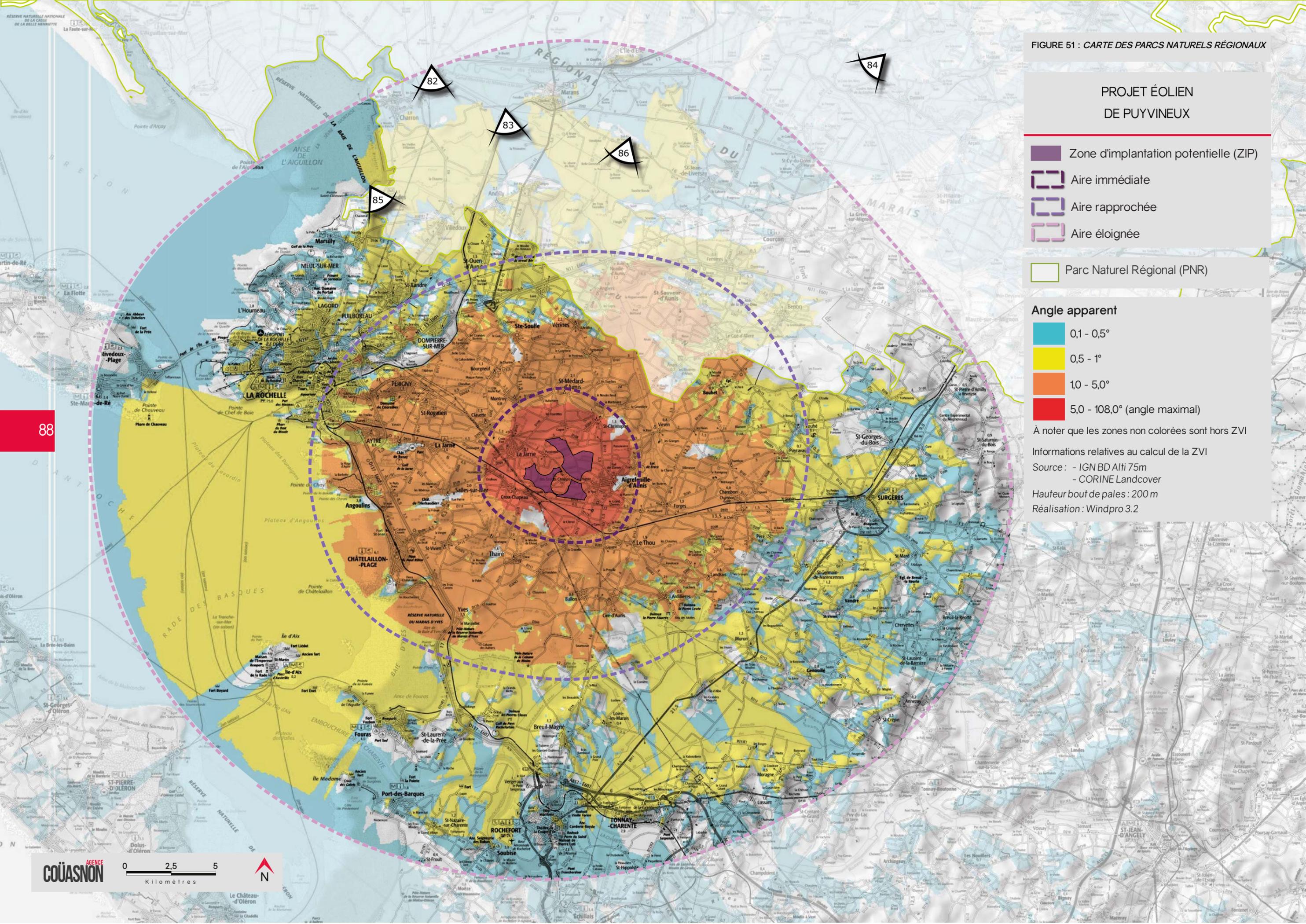
Angle apparent

-  0,1 - 0,5°
-  0,5 - 1°
-  1,0 - 5,0°
-  5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 200 m
Réalisation : Windpro 3.2



3.4. PARC NATUREL RÉGIONAL

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé PNR un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

La partie nord/est du territoire s'inscrit dans le périmètre du PNR du Marais Poitevin.

■ PNR DU MARAIS POITEVIN

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a été créé en 1979 et réhabilité en 2014. L'organisme de gestion du PNR est un syndicat mixte, qui a pour but «la sauvegarde, la restauration et la valorisation de cet espace dans une dynamique de développement durable.»

Ce territoire est la «Deuxième plus grande zone humide de France, le Marais poitevin offre des richesses écologiques, biologiques, socio-culturelles et paysagères uniques. Façonné par l'homme dès le XIe siècle, le Marais poitevin est composé de plusieurs grands ensembles : le marais maritime, le marais desséché, le marais mouillé. Des milliers de kilomètres de fossés, canaux et rigoles creusés, des millions d'arbres plantés pour fixer les berges, autant de témoignages d'une relation étroite avec l'eau.

L'organisme de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin est un syndicat mixte. Constitué par les deux régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ; les trois départements de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée ; les communes adhérentes ; les EPCI et les Chambres d'agriculture, il est responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, consigné dans la Charte.

La Charte de Parc naturel, c'est le projet de développement durable élaboré pour le territoire, un contrat signé par les collectivités territoriales concernées à l'issue d'une vaste concertation entre élus, forces vives, administrations et grand public. La Charte engage ses signataires pour 12 ans, jusqu'en 2026. Elle détaille les missions assignées au Parc ; elle fixe les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et les mesures permettant de les mettre en œuvre.»¹

La zone d'étude éloignée s'étend sur 24 communes du territoire du Marais Poitevin. Le projet de parc éolien de Puyvineux, ne s'implante pas dans le territoire protégé par le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Cependant, le parc en projet s'inscrit dans la dynamique du PNR qui, comme la charte en vigueur (2014/2026) l'indique : le Marais Poitevin doit être un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation d'énergies renouvelables. De plus, le territoire étudié et soumis à cette charte présente d'ores et déjà 17 éoliennes en exploitation réparties sur 3 parcs: le PE de Longèves, de Moindreaux (pour les plus proches).

«La réduction des gaz à effets de serre par l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables constituent un enjeu fondamental qui transcende toutes les frontières. Cette exigence planétaire, manifestée depuis de la conférence de Kyoto en 1997, doit se résoudre au quotidien, de façon pragmatique, sur le terrain. [...] Ce qui pourrait paraître comme une contrainte doit être abordée comme une opportunité de développement pour le territoire. Les atouts intrinsèques du Marais poitevin en terme de biomasse, de journées d'ensoleillement, de potentiel éolien notamment, sont autant de pistes de développement économique.»²

1 Le Parc naturel régional du Marais Poitevin - Carte d'identité 2019, janvier 2019

2 Charte du Parc naturel régional du Marais Poitevin - Rapport 2014 / 2026, mai 2013



Figure 52 : Occupation des aires d'étude et du projet sur les différentes communes du PNR

Le PNR du Marais Poitevin en quelques chiffres :

- 91 communes réparties sur les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres
- 2 régions dont la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire
- 197 221 ha
- 199 462 habitants
- 149 km de côte
- 107 526 ha de zone humide

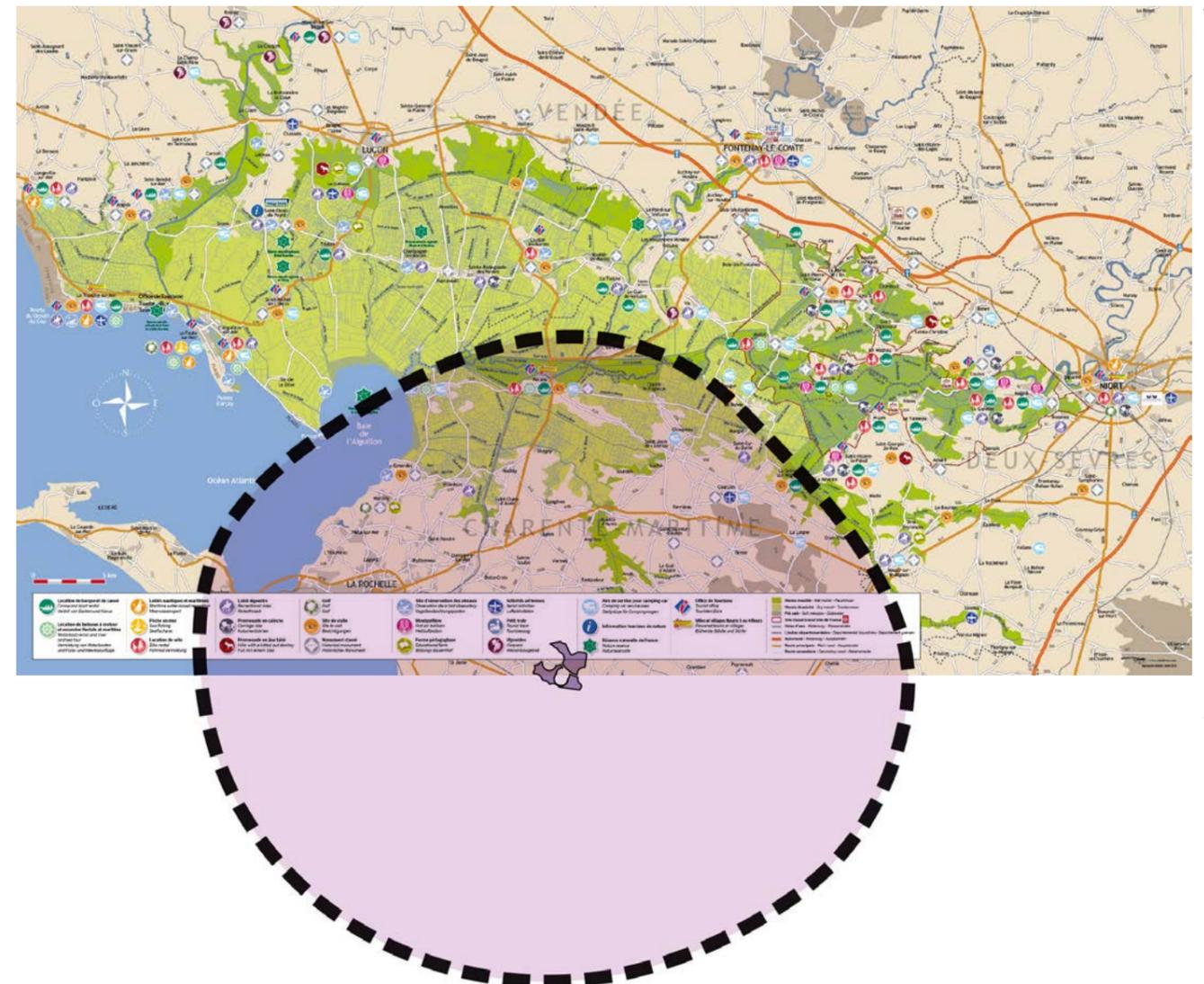


Figure 53 : Localisation des aires d'étude du projet éolien sur la carte touristique du Marais Poitevin



Photo 84 : Depuis l'habitat implanté le long du canal, les vues sont relativement altérées, voire fermées, par une végétation abondante (bocage, peupleraie, ripisylve ...), ici lieu-dit de la Croix des Mary



Photo 87 : Les secteurs habités en bord de canal ne profitent pas de vues en direction du projet ; les habitations et les espaces de vies sont tournés vers le canal (de Marans à la mer)



Photo 85 : Les perceptions visuelles sont dégagées sur la plaine maritime et ses espaces cultivés ; depuis les franges d'Esnandes, le projet s'inscrit en arrière-plan d'un horizon bocager



Photo 86 : Depuis la RD 114, les perceptions visuelles sont dégagées sur les cultures ; le projet éolien s'inscrit en arrière-plan d'un horizon marqué par les résidus bocagers

FIGURE 54 : CARTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Site UNESCO

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

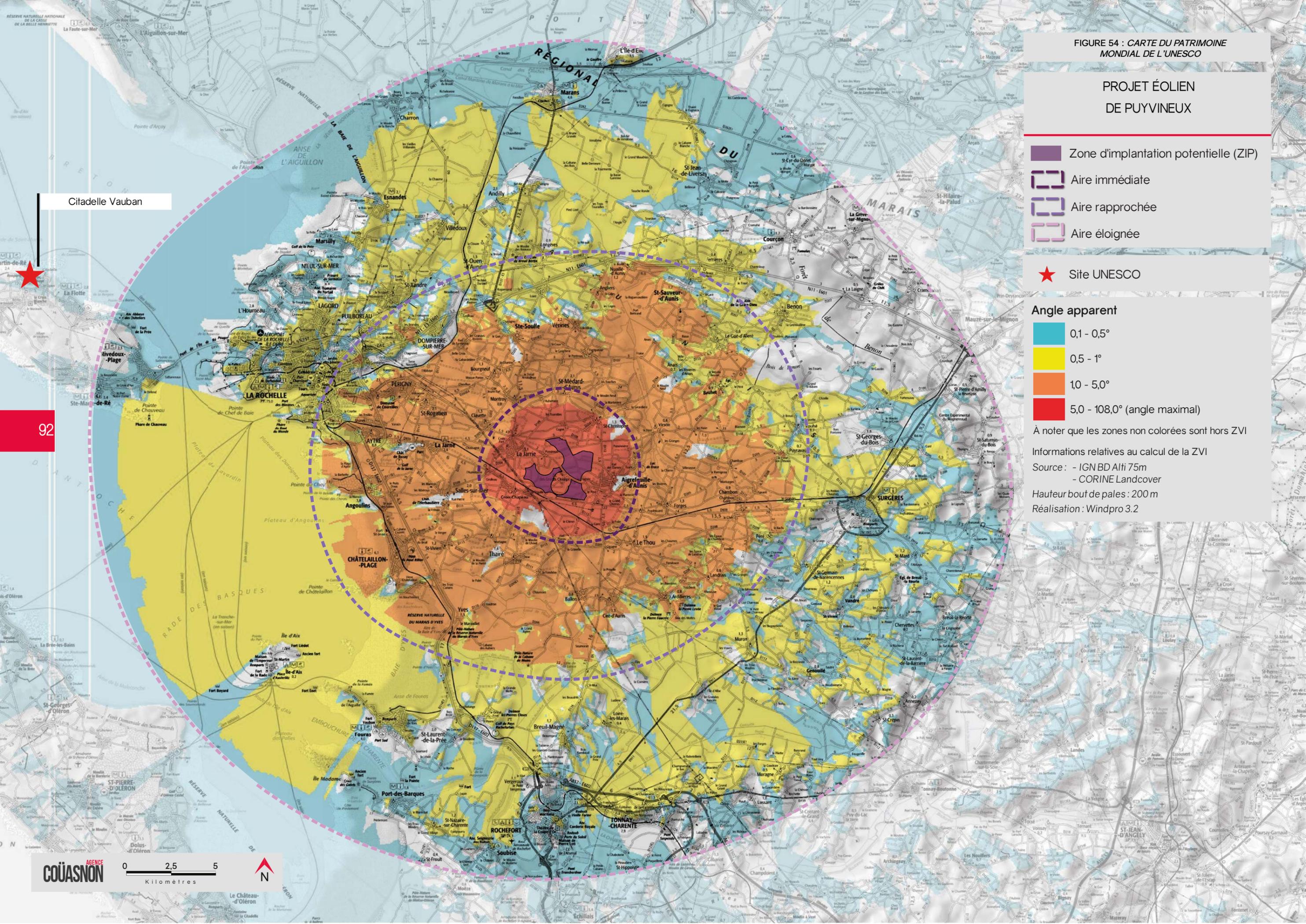
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200 m

Réalisation : Windpro 3.2



Citadelle Vauban

3.5. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Un bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial est présent en périphérie extérieure de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la fortification Vauban, sur la commune de Saint-Martin-de-Ré, sur l'île de Ré, à environ 30 km du site d'étude potentiel.

■ FORTIFIATIONS VAUBAN // SAINT-MARTIN-DE-RÉ

Les fortifications se trouvant sur le littoral rétais font parties d'un ensemble protégeant les œuvres de Vauban, ingénieur militaire français, au service du Roi-Soleil.¹

L'œuvre de Vauban comprend 12 groupes de bâtiments fortifiés et de constructions le long des frontières nord, est et ouest de la France. Ils constituent les meilleurs exemples du travail de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), l'architecte militaire de Louis XIV. [...] Ces sites sont inscrits en tant que témoins de l'apogée de la fortification bastionnée classique, typique de l'architecture militaire occidentale. Vauban a joué un rôle majeur dans l'histoire des fortifications en influençant l'architecture militaire en Europe, mais aussi sur les autres continents jusqu'au milieu du XIXe siècle.²

La citadelle de Vauban de Saint-Martin-de-Ré s'inscrit dans cet ensemble architectural militaire. Cet édifice possède « une large enceinte urbaine à six bastions orillonnés et citadelle quadrangulaire à bastions de même type et à magasin souterrain, avec fossés secs. La citadelle est accessible par une seule porte tournée vers la ville. Une caserne, la chapelle, l'arsenal, un corps de garde et les latrines collectives d'origine sont accompagnés de quatre corps de bâtiments plus récents remplaçant des casernes. Un port inscrit dans une demi lune est connecté à la citadelle, encadré de deux musoirs en pierre de taille. L'enceinte conserve tous ses ouvrages extérieurs, soit cinq demi-lunes, le chemin couvert à traverses et à places d'armes, et le glacis dénudé. Un magasin à poudre et divers bâtiments militaires constituent l'infrastructure intérieure de la place, la plupart édifiés à proximité des remparts. Une place d'armes à mi-distance entre le port et les deux portes accueille un corps de garde, l'hôpital militaire et une caserne ; elle est plantée de deux rangées d'ormeaux [...]»³

1 *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO- 1. Identification du bien, Réseau des Sites Majeurs de Vauban, Février 2008*

2 *Description de l'ensemble protégé au titre du Patrimoine Mondial, UNESCO*

3 *Évaluation de l'organisation consultative (ICOMOS), 2008*



Figure 55 : Localisation du site UNESCO

Le site de la citadelle et de l'enceinte de Saint-Martin-de-Ré concerne l'ensemble de la place forte insulaire. Le périmètre englobe l'enceinte et les glacis à l'ouest, au sud et à l'est, ainsi que la citadelle et la ville. Au nord, le périmètre comprend le havre de la citadelle et le port de la ville et a pour limite le bord de l'océan Atlantique.¹

1 *Projet d'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO- 1. Identification du bien, Réseau des Sites Majeurs de Vauban, Février 2008*



Photo 88 : Cartes postales de l'enceinte fortifiée de Saint-Martin-de-Ré (bagne, port à marée basse et port dans le centre-ville)

La citadelle de Vauban constitue une des principales défenses côtières du nord de l'île de Ré.
 Depuis ce site, grâce à la topographie relativement plane de la région, les vues sont largement ouvertes sur la mer (pertuis Breton) et le continent. Cependant, il est à noter que les perceptions visuelles sont plus ouvertes en direction de la baie de l'Aiguillon que de la Rochelle. En effet, les vues en direction du site d'implantation potentiel sont altérées par le plateau calcaire qui émerge sur la côte rochelaise ainsi que par la silhouette des boisements et de la trame bâtie des villes côtières.
 Par ailleurs, bien que ce site présente un grand intérêt touristique et possède une forte reconnaissance sociale, à cette distance le risque de visibilité de la zone d'implantation potentielle est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 89 : Vue ouverte sur le site d'implantation potentiel depuis la plage de la Cible, Saint-Martin-de-Ré



Photo 90 : Vue tronquée par le relief du continent et la trame végétale de l'île en direction du projet depuis la citadelle de Vauban



Photo 91 : Vue tronquée par les constructions et la végétation émergeant de la citadelle en direction du projet depuis le port de la citadelle de Saint-Martin-de-Ré

3.6. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE

L'aire d'étude très éloignée et l'aire d'étude éloignée font état d'un territoire riche en enjeux patrimoniaux. On y dénombre, dans l'ensemble de ces aires, 400 Monuments Historiques, 17 sites protégés, 4 SPR et 1 bien UNESCO.

Des sensibilités vis-à-vis du projet éolien de Puyvineux ont été identifiées sur des situations de visibilité vers la ZIP et ont été évaluées comme :

> très faible pour l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Maizellais, les Dolmens de St-Laurent-de-la-Pré, le Fort et la Fontaine de Lupin, les villas «Les Tourelles» et la Jetée», les fortifications du bourg de l'île d'Aix, l'estuaire de la Charente, les secteurs des SPR de La Rochelle ainsi que de Rochefort

> faible pour la tour Saint-Nicolas ainsi que la tour de la Chaîne de La Rochelle et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

À noter que pour ce dernier, l'analyse s'est portée simultanément sur les trois aires d'étude.

De même, des sensibilités vis-à-vis du projet éolien de Puyvineux ont été identifiées sur des situations de covisibilité et ont été évaluées comme :

> très faible pour l'église Saint-Pierre de Breuil-la-Réorte, le Fort Lupin et les fortifications du bourg de l'île d'Aix

> faible pour un ensemble de monuments historiques situés dans la ville de La Rochelle, tels que : la Tour de la Chaîne, le clocher Saint-Jean, l'Hôtel de ville, l'église Saint-Sauveur, les phares d'alignement et la gare de La Rochelle.

4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

L'aire d'étude présente une topographie relativement plane. En effet, l'ensemble du territoire étudié est caractérisé par des plaines majoritairement cultivées. Toutefois, quelques ondulations dans la topographie apparaissent à l'approche des vallées et vallons. L'ensemble du territoire est irrigué par la Sèvre Niortaise au nord et la Charente au sud (pour les principales) et des canaux. L'éloignement et la faible prégnance pressentie du projet depuis l'aire d'étude éloignée limitent les situations de rapport d'échelle défavorable dans le paysage et/ou de concurrence visuelle notable avec des éléments patrimoniaux. En effet, même visible, le projet ne constituera pas de point d'appel significatif sur les horizons.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, des photomontages sont à réaliser depuis les lieux sensibles pour qualifier l'impact réel du projet.

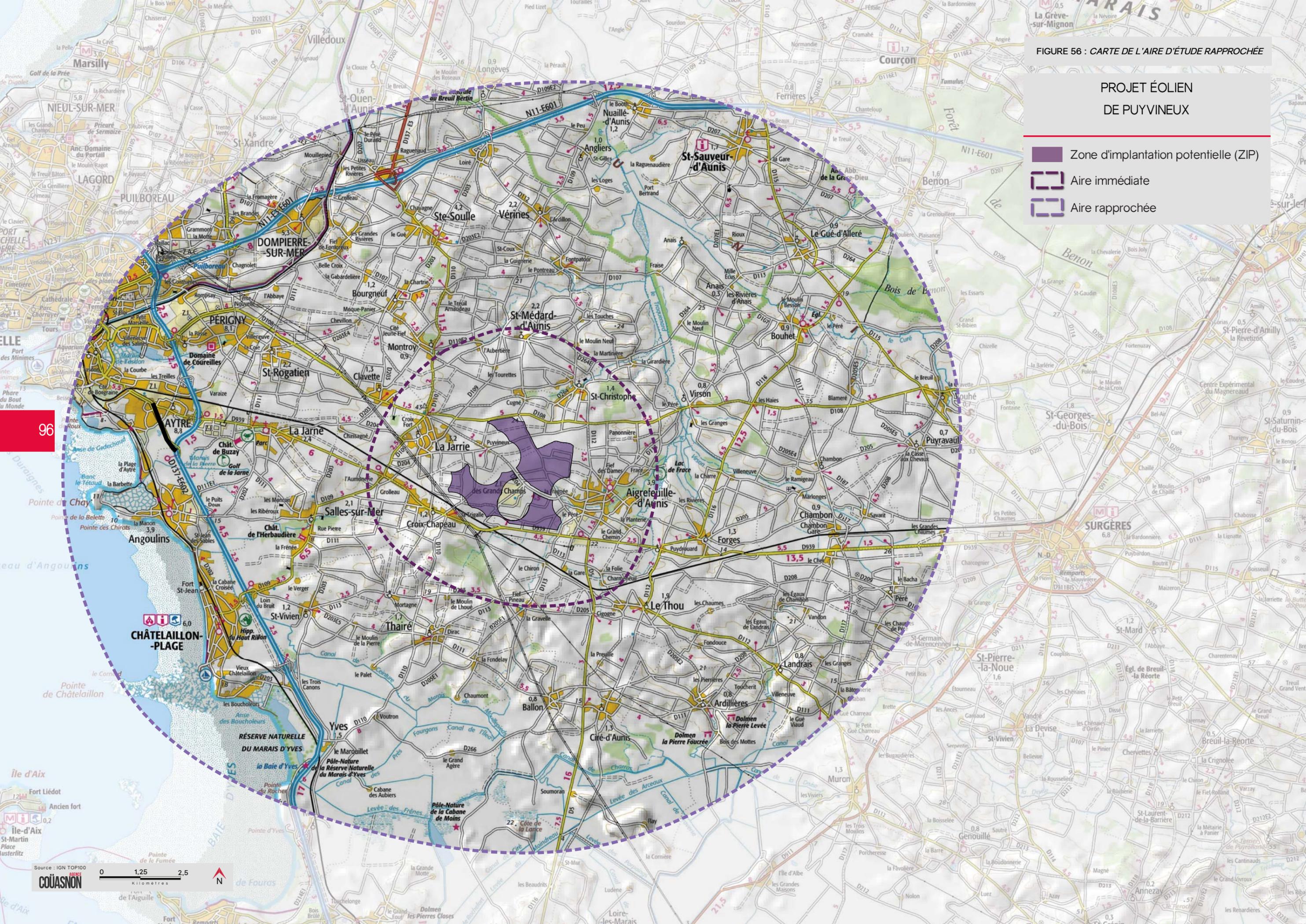


La Plaine d'Aunis (© Agence couasnon)

FIGURE 56 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



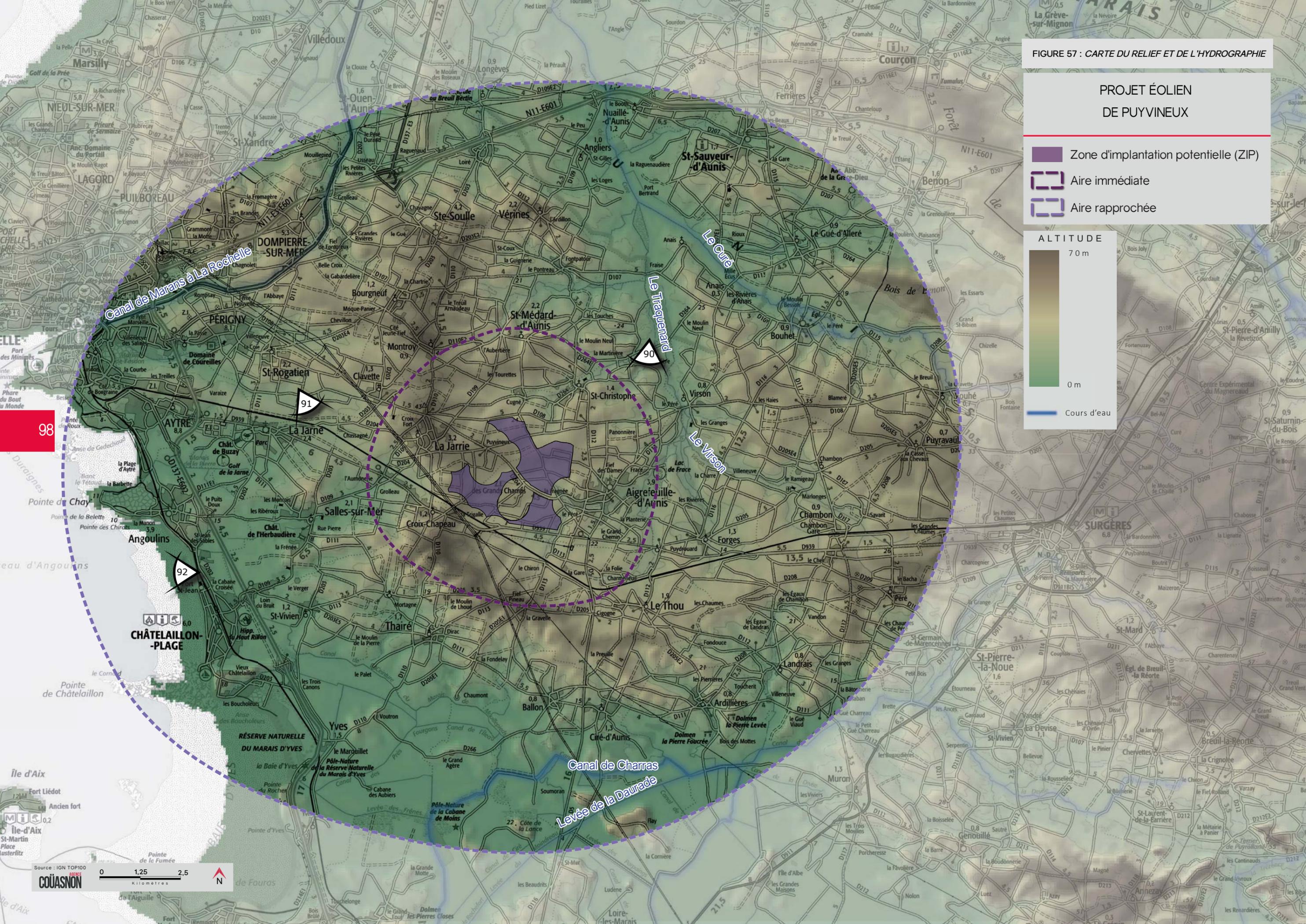
D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE



FIGURE 57 : CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE

PROJET ÉOLIEN DE PUYVINEUX

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



98



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire d'étude rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.



Photo 92 : Bocage résiduel au cœur de la plaine d'Aunis et ripisylve du Saint-Christophe en arrière-plan



Photo 93 : Plaine agricole et villages périphériques de l'agglomération de La Rochelle



Photo 94 : Ouverture sur le Pertuis d'Antioche depuis la côte ouest entre Angoulins et Châtelailon-Plage.

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

L'aire d'étude rapprochée présente une topographie principalement marquée par la présence de plaines agricoles.

Au nord-est, une dépression marque le paysage entre Nuillé-d'Aunis et Forge autour de laquelle on observe la présence d'une forte trame bocagère. Le cours d'eau du Traquenard suit cette dépression et s'étale le long des bocages en plusieurs petits bras dont celui du Virson au sud. Ces structures hydrauliques donnent du rythme et animent ce paysage tabulaire (ponts, martelières ...). La végétation accompagne les cours d'eau, se déploie sur les versants et s'immisce le long de biefs qui alimentent les cultures en eau. Les linéaires bocagers accompagnent les routes et les parcelles cultivées de la plaine, ce qui crée une alternance de vues ouvertes et filtrées. De plus, l'extrémité est de l'aire d'étude rapprochée est marquée par la présence de la forêt de Benon. La végétation est une composante majeure de ce territoire.

Au sud, le relief est marqué par un fort maillage hydraulique qui dessine le marais de Rochefort. Cette multitude de cours d'eau alimente les cultures qui se déploient au cœur de ce maillage. Du bocage résiduel s'intercale dans ce schéma, découpant par endroit les larges plaines cultivées et pâturées. Une partie de ces cultures a été abandonnée laissant place à des friches. Bien que cet espace se définit par son réseau hydraulique, la topographie du site demeure extrêmement plane.

Au sud-ouest, la côte a fortement été marquée par l'homme et on observe une forte présence de villes et de villages le long du pertuis d'Antioche (Châtelailon-Plage, Angoulins, Aytré et La Rochelle). L'ensemble de ces villes se situe entre la mer et la nationale 137 qui sépare cette urbanisation côtière des plaines agricoles. Une voie de chemin de fer est également présente le long de cette nationale renforçant ainsi cette frontière.

De manière générale, la présence de l'eau est un marqueur fort de l'aire d'étude rapprochée et rythme les perceptions depuis les plaines (alluviales ou de champs ouverts). De plus, la végétation qui accompagne ces circuits d'eau tend à réduire la visibilité pressentie du projet au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il y a un risque d'effet d'écrasement ou de miniaturisation de ces structures végétales. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et de l'implantation des machines.

1.2. SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, deux arbres remarquables sont protégés et font partis du patrimoine local des communes de Clavette et de Nuillé-d'Aunis .

Le premier se situe sur la commune de Clavette. Il s'agit d'un Chêne vert, planté en bordure du chemin du chapitre entre Saint-Rogatien et Clavette et à proximité du sentier de découverte de Saint-Rogatien. Cet arbre remarquable est accessible et ces abords sont aménagés. Un espace de repos y est associé. Depuis les abords de ce lieu, la vue est ouverte et dégagée sur la plaine d'Aunis. Cependant le site d'implantation est tronquée voire masquée par la trame boisée qui marque l'horizon. La prégnance du projet demeure très faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

Arbre remarquable

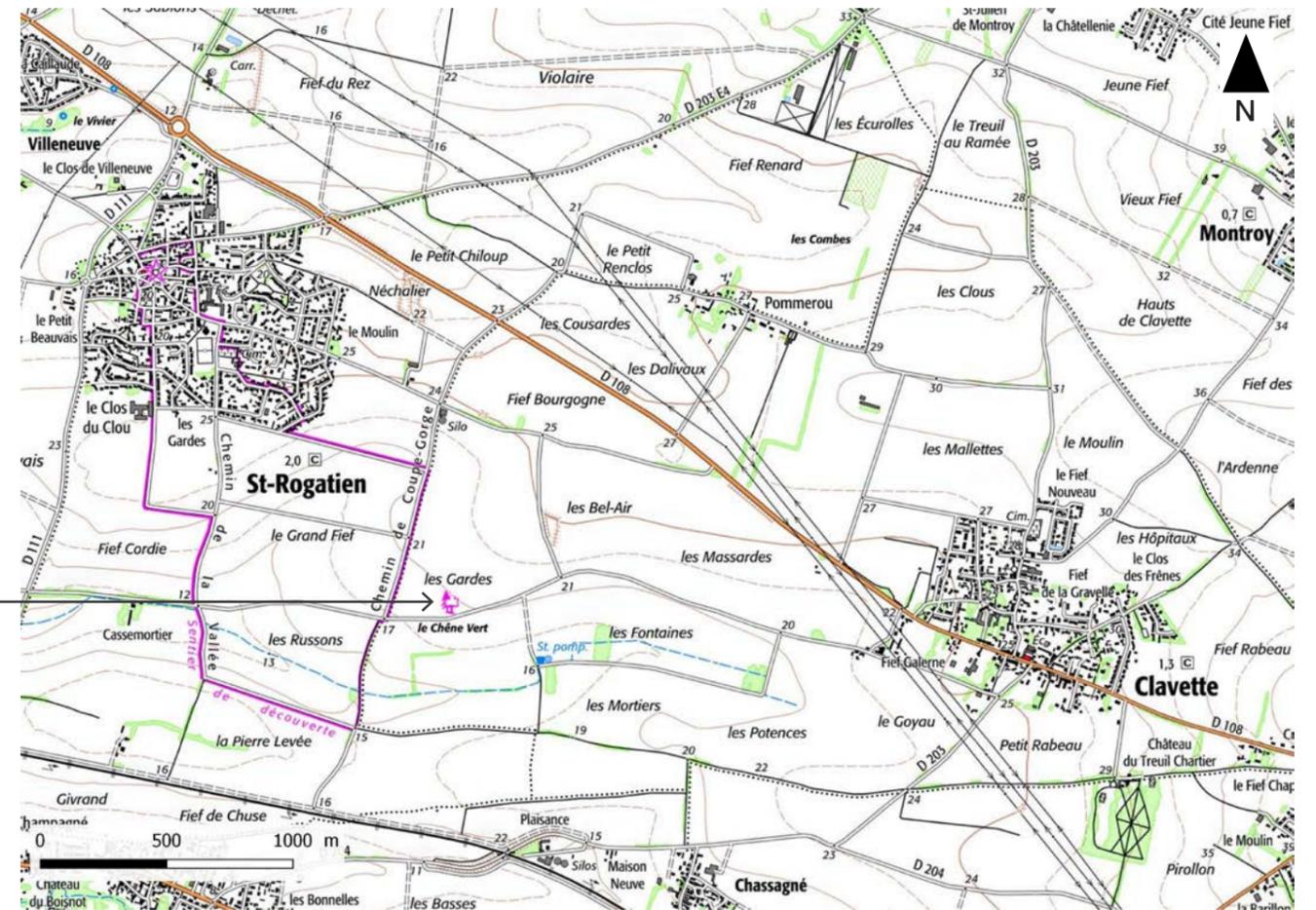


Figure 58 : Localisation du Chêne vert ; arbre remarquable



Photo 95 : Illustration de l'arbre remarquable de Clavette; Chêne vert (Quercus ilex)



Photo 96 : Vue tronquée en direction du projet par les boisements ; au vu de l'éloignement la prégnance pressentie du projet est relativement faible